
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT DEUXIÈME ANNÉE
N° 6252

LUNDI 19 FEVRIER 2018

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Renouvellement d'adhésions à des associations membres - Année 2018 **Page 450**

- Décision d'ester en justice **Page 450**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature temporaires – Période du 12 au 23 février 2018 inclus **Page 450**

- Règlement général base vie des industriels forains - arrêté

n°2018/27820 **Page 451 à 453**

- Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 1240 LDR/DDI et - n° 2018 C 1428 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules d'entreprise sur le territoire de la Ville de Lyon **Page 453 à 455**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 455 à 528**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

• Arrêtés individuels **Page 529**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 529**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, per-

mis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 529 à 544**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Renouvellement d'adhésions à des associations membres - Année 2018 (Direction des Déplacements Urbains)

Le Maire de la Ville de Lyon,
Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juillet 2017 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire de Lyon et de ses Adjointes ;

Vu les délibérations n°2017/3176 et 2017/3177 du 17 juillet 2017 portant délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire ;
Vu l'arrêté du Maire n°2017/26834 du 20 juillet 2017, donnant à M. Richard Brumm, en sa qualité de Premier Adjoint, délégation de signature, au nom du Maire de Lyon, en matière de renouvellement des adhésions aux associations ;

Vu la délibération n°2017/2932 du 27 mars 2017 relative aux adhésions et cotisations à des associations dédiées au développement des modes actifs et à la désignation de représentants du Conseil ;

Vu les demandes de renouvellement d'adhésion présentées par les associations Change de Chaîne, Le Chat Perché et Pignon sur Rue ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le renouvellement des adhésions suivantes :

- Change de Chaîne, pour un montant de 3 000€,
- Le Chat Perché, pour un montant de 3 000€,
- Pignon sur Rue, pour un montant de 5 000€.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon le 9 février 2018

*Pour le Maire de Lyon,
Le Premier Adjoint,
Richard Brumm*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme N.R. contre l'arrêté du Maire de Lyon du 13 octobre 2017 mettant fin au stage pour insuffisance professionnelle (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n°1709011-8 du 13 décembre 2017 déposée par Mme N.R., représentée par M^e Quentin Chassany, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme N.R., représentée par M^e Quentin Chassany, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté du Maire de Lyon du 13 octobre 2017 mettant fin au stage de Mme N. R. pour insuffisance professionnelle,
- l'injonction à la Ville de Lyon de réintégrer Mme N. R. dans le grade d'adjoint administratif stagiaire et de procéder à un nouvel examen des droits de celle-ci à une éventuelle titularisation dans le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe dans le délai d'un mois à compter du jugement à intervenir,
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 6 février 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Gérard CLAISSE*

Délégations de signature temporaires – Période du 12 au 23 février 2018 inclus (Direction générale des services – Secrétariat général - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2511-27 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juillet 2017 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes ;

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 2017 portant délégation à Mesdames et Messieurs les Adjointes et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du Conseil municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services de mairie et aux responsables de services communaux ;

Considérant que les nécessités de continuité du service imposent qu'en l'absence de certains adjoints et conseillers délégués, du 12 au 23 février 2018 inclus, la signature des actes soit assurée ;

Arrête :

Article Premier. - Pour remplacer les élus absents du 12 au 16 février 2018 inclus, M. Charles-Franck Lévy, 19^{ème} Adjoint au Maire de Lyon, est autorisé à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 2 - Pour remplacer les élus absents du 19 au 23 février 2018 inclus, M. Gérard Claisse, 11^{ème} Adjoint au Maire de Lyon, est autorisé à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 3. - la signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon est exclue du dispositif ci-dessus énoncé. En l'absence de M. Richard Brumm, 1^{er} Adjoint au Maire de Lyon, délégué aux finances et à la commande publique, délégation est donnée à Mme Catherine Alberti-Jullien, Directrice des finances de la Ville de Lyon, du 12 au 18 février 2018 inclus.

Art. 4. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 5. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 12 février 2018

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Règlement général base vie des industriels forains - arrêté n°2018/27820 (Direction Economie Commerce Artisanat - Service Commerce non sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 et L 2224-18-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu que la convention d'occupation temporaire du terrain de Surville à Lyon 7^{ème} par les industriels forains étant achevée, la Ville de Lyon a décidé de déplacer la base vie sur un terrain lui appartenant sis rue Oradour sur Glane 69200 Vénissieux à compter du 3 avril 2017 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2017 fixant la redevance relative aux emplacements de la base vie des forains ;

Vu l'arrêté réglementant la base vie des industriels forains en date du 19 juin 2017 ;

Considérant que pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de modifier la réglementation pour l'occupation de la base vie ;

Arrête :

Article Premier. - Règlement général - Base vie des industriels forains - Stadium de la Ville de Lyon à Vénissieux

Préambule :

Le fait de séjourner sur la base vie implique l'acceptation totale des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur.

En cas d'atteinte à l'ordre public, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre.

1. Conditions d'admission :

1.1. Pour être admis à s'installer et à demeurer sur la base vie du stadium, il faut y avoir été autorisé préalablement par la Ville de Lyon qui délivrera des autorisations d'occupation temporaire après réception d'une demande écrite et constitution d'un dossier par le forain demandeur.

1.2. Le dossier du demandeur sera composé des pièces suivantes :

- une demande écrite d'installation précisant le mode de réception souhaité pour la réponse en indiquant, selon le cas le numéro de téléphone ou l'adresse mail à utiliser,
- la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité,
- la photocopie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante,
- un extrait d'inscription au registre du commerce du titulaire datant de moins de trois mois,
- l'attestation d'assurance incendie et de responsabilité civile couvrant la responsabilité de l'industriel forain titulaire vis-à-vis des tiers pour tout ce qui est installé sur la base de vie. Elle devra impérativement être au nom du demandeur,
- pour les caravanes : immatriculations et dimensions exactes en longueur et en largeur, balcons, escaliers et autres avancées incluses – copie de la carte grise,
- pour les véhicules complémentaires : immatriculations (poids-lourds, remorques, voitures,...) – copie de la carte grise.

1.3. Tout demandeur redevable de droits non payés à la Ville au jour de sa demande doit impérativement régulariser sa situation avant de pouvoir être autorisé à s'installer sur la base de vie.

2. Délais d'instruction :

2.1. la demande d'autorisation d'installation doit être présentée au service du commerce non sédentaire au plus tard trois semaines avant la date souhaitée pour l'installation.

2.2. L'autorisation, ou le refus, sera signifié au demandeur par téléphone, SMS ou mail, en fonction du choix indiqué dans la demande accompagnant le dossier, une semaine, au plus tard, avant la date prévisionnelle d'arrivée.

3. Bureau d'accueil :

3.1. Le bureau d'accueil est situé à l'entrée (rue Oradour sur Glane) de la base vie.

3.2. Les forains devront contacter par téléphone ou mail l'agent gestionnaire du site avant leur arrivée pour convenir, dans la mesure du possible, d'un rendez-vous ou le cas échéant, déterminer les modalités d'arrivée et d'installation.

4. Redevance :

4.1. Les redevances sont payées au bureau d'accueil.

4.2. Le montant de la redevance est fixé suivant le tarif en vigueur.

4.3. Elle est calculée selon le nombre de jours passés sur la base vie et payée de la façon suivante :

- le nombre de jours du mois d'arrivée est payé d'avance lors de l'accueil du forain,
- les mois suivants sont payés chaque mois à une date déterminée avec l'agent gestionnaire du site lors de l'arrivée,
- le solde du dernier mois sera payé impérativement avant le départ du forain à une date déterminée avec l'agent gestionnaire.

4.4. En cas de départ anticipé :

- Le paiement de l'ensemble de la période réservée est dû par le forain.

4.5. En cas de départ retardé :

- Le forain doit en informer l'agent gestionnaire le plus tôt possible, ce dernier indiquant, en fonction du planning d'occupation prévisionnel, si cela est possible,

- Dans ce cas, le forain règlera la période supplémentaire comme indiqué en 4.3,
 - Le cas échéant, si l'ensemble des emplacements de la base vie est occupé et si l'arrivée prévue d'un nouveau forain ne peut-être différée, le forain ne pourra pas retarder son départ et quittera impérativement son emplacement à la date initialement prévue.
5. Installation :
- 5.1. Les limites des emplacements sont matérialisées au sol.
- 5.2. L'ensemble de l'installation des forains devra impérativement être comprise dans ces limites et être conforme, en tout point, aux directives données par le gestionnaire de la base vie.
6. Tranquillité :
- 6.1. Les usagers de la base vie se doivent d'éviter toute nuisance sonore (notamment voitures, motos, chiens, discussions, chants, volume de télévision ou de musique...) qui pourrait gêner leurs voisins, tant à l'intérieur de la base vie qu'à l'extérieur. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.
- 6.2. la fermeture des portières et de coffres doit être aussi discrète que possible.
- 6.3. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés seuls, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
7. Circulation et stationnement des véhicules :
- 7.1. A l'intérieur de la base de vie, les véhicules doivent rouler « au pas ».
- 7.2. Ne peuvent circuler dans la base vie que les véhicules appartenant aux forains installés, ou à leurs visiteurs si les conditions de stationnement prévues au point 8 sont remplies.
- 7.3. Le stationnement doit impérativement se faire devant l'emplacement des forains sans dépasser en largeur les limites de ce dernier et sans empiéter d'aucune façon sur la voie centrale goudronnée.
- 7.4. Le stationnement est strictement interdit sur la voie centrale de circulation.
- 7.5. Le stationnement des véhicules autres que les voitures, motos et caravanes est interdit sur la base vie, le parking « camions » situé avenue Joliot Curie étant prévu à cet effet.
- 7.6. la circulation sur la voie nord reliant la base vie au parking « camions » est, sauf autorisation exceptionnelle de la Ville de Lyon, strictement interdite.
8. Visiteurs :
- 8.1. Après avoir été autorisés par l'agent gestionnaire, les visiteurs peuvent être admis sous la responsabilité des forains qui les reçoivent.
- 8.2. Les voitures des visiteurs doivent stationner devant l'emplacement du forain qui les reçoit sans empiéter d'aucune façon sur la voie goudronnée.
- 8.3. A défaut, dans la mesure des places disponibles, les voitures des visiteurs peuvent stationner sur le parking prévu pour les camions.
- 8.4. En cas d'impossibilité d'appliquer les dispositions des points 8.2 et 8.3 ci-dessus, les voitures des visiteurs doivent impérativement stationner à l'extérieur de la base vie.
9. Tenue et aspect des installations et de la base vie :
- 9.1. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect de la base vie.
- 9.2. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol, à l'intérieur ou à la périphérie du terrain.
- 9.3. L'évacuation des eaux usées doit se faire dans les installations prévues à cet effet.
- 9.4. Les ordures ménagères doivent être déposées dans les poubelles disposées à l'entrée de la base vie. Les autres types de déchets seront évacués par les forains, par leurs propres moyens, dans l'une des déchetteries implantées sur le territoire de la Métropole de Lyon (renseignements sur www.grandlyon.fr).
- 9.5. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations de la base sera à la charge de son auteur s'il est identifié. S'il ne l'est pas, les coûts générés par ces dégradations seront intégrés aux charges de gestion annuelle de la base vie avec pour conséquence l'augmentation de la redevance due par les usagers l'année suivante.
- 9.6. L'accès aux tribunes du terrain, aux vestiaires et à l'ensemble du bâti est formellement interdit.
- 9.7. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial au moment du départ :
- A cet effet, un état des lieux entrant sera réalisé au moment de l'installation en présence du forain et de l'agent gestionnaire.
 - Un état des lieux sortant sera réalisé au moment du départ en présence de l'agent gestionnaire et du forain.
 - Le forain occupant sera tenu responsable de toute dégradation constatée ou d'encombrants retrouvés sur son emplacement. la Ville de Lyon assurera les réparations et/ou le nettoyage nécessaire et le coût de ces interventions sera facturé au forain.
10. Sécurité :
- 10.1. Incendie
- Les feux au sol ainsi que les réchauds à alcool ou à essence sont rigoureusement interdits.
 - Les autres types de réchauds, ainsi que toute autre source de chaleur, doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés sous une tente ou près d'une voiture.
 - En cas d'incendie, aviser immédiatement les pompiers, l'agent gestionnaire (s'il est présent) ou/et le service du commerce non-sédentaire.
- 10.2. Surveillance
- La base vie bénéficie d'un dispositif de vidéo surveillance pour sécuriser, notamment, les accès sur la base vie et le stationnement des camions coté parking.
 - En cas de besoin, elle sera utilisée conformément aux textes et règlements en vigueur.
 - Toutefois les forains sont invités à prendre toutes les précautions nécessaires à leur sécurité et à celle de leurs biens.
- 10.3. Intrusion
- Signaler immédiatement à la police nationale, au gestionnaire et/ou au service du commerce non-sédentaire la présence dans la base de vie de toute personne non autorisée et suspecte.
11. Enfants mineurs :
- Les enfants mineurs demeurent sous la surveillance de leurs parents et sous leur entière responsabilité. Ceux-ci doivent s'assurer qu'ils ne créent aucune nuisance d'aucune sorte et que leurs activités ne dégradent pas le cadre et les installations de la base vie.
12. Dépôts sauvages :
- 12.1. Aucuns matériels, déchets ou dépôts sauvages ne pourront être laissés sur le terrain de la base vie ou du parking.
- 12.2. En cas d'infraction, la Ville de Lyon assurera l'évacuation de ces encombrants, le coût de cette prestation sera adressé à son auteur, s'il est identifié. S'il ne l'est pas, les coûts générés par cette intervention seront intégrés aux charges de gestion annuelle de la base vie avec pour conséquence l'augmentation de la redevance due par les forains l'année suivante.
13. Affichage :
- 13.1. Le présent règlement intérieur sera affiché à l'entrée du bureau de l'agent gestionnaire.
- 13.2. Il sera remis à chaque forain lors de la 1^{ère} installation et restera disponible sur simple demande auprès de l'agent gestionnaire ou du service du commerce non sédentaire.

14. Infraction au règlement intérieur :

14.1. Dans le cas où un forain ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, la Ville de Lyon, après avoir recherché des solutions à l'amiable, se réserve le droit, après avoir officiellement adressé un avertissement écrit, de suspendre provisoirement ou définitivement l'autorisation d'occupation du forain concerné.

14.2. la Ville de Lyon se réserve le droit de ne pas délivrer d'autorisation aux forains officiellement avertis, suspendus provisoirement ou définitivement par le passé.

Art. 2. - L'arrêté du 19 juin 2017 réglementant la base vie des industriels forains est abrogé.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la décision.

Lyon, le 2 février 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 1240 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société Signature sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la Régulation Urbaine Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3642-2, les articles L 2213-2-2^o), L 2213-2-3^o), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire, les articles L 2213-1, L 2213-2-1^o), L 2213-3-2^o), L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Société Signature ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre des interventions ponctuelles, de maintenance de courte durée sur la voirie de la Ville de Lyon, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de la Société Signature.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 5 février 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant pour permettre des travaux de voirie de courte durée dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 48 heures et une longueur de 30 m.

Art. 2. - A partir du 5 février 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, les véhicules d'intervention de la Société Signature sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation pour effectuer des travaux de voirie de courte durée.

Le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2015 C 13688, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 48 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10 afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, la circulation pourra s'effectuer alternativement. Cet alternat sera soit balisé par des panneaux du type B15 et C18 soit réglé par feux type KR11 soit géré par du personnel équipé de piquets K10.

Art. 9. - Seules les interventions d'urgence seront autorisées sur les voies piétonnes à forte affluence en dehors des heures de livraisons autorisées. Toutefois les interventions y seront interdites entre 12 heures et 14 heures.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de police, ou un emplacement dédié à un marché forain, aux heures dudit marché, ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier.

Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons

éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société gestionnaire de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - la desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 17. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'OTEP la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction.

Art. 18. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 1428 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise SPIE sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la Régulation Urbaine Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3642-2, les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire, les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1^{er}, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, Vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu la demande de l'entreprise SPIE ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunication, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise SPIE assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 12 février 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 heures et une longueur de 40 m au droit des chambres de réseaux de télécommunication.

Art. 2 - A partir du 12 février 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, les véhicules d'intervention de l'entreprise SPIE sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

En dehors des axes à forte affluence prescrits par l'arrêté municipal 2015 C 13688 les interventions devront se faire entre 09 heures et 17 heures.

Sur les axes à forte affluence, prescrits par l'arrêté municipal n° 2015 C 13688, l'entreprise interviendra entre 22 heures et 6 heures.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 48 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 7 - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. Toute intervention nécessitant la mise en place d'une circulation alternée devra faire l'objet d'un arrêté spécifique.

Art. 9. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de police, ou un emplacement dédié à un marché forain aux heures dudit marché ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en

place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société gestionnaire de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - la desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...).

Art. 17. - Le présent arrêté vaut autorisation de travail de nuit. Cette autorisation de travail de nuit est donnée à titre exceptionnel pour la période définie à l'article 1. L'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les précautions utiles, afin que les nuisances sonores ne troublent pas, dans la mesure du possible, la tranquillité des habitants. Seuls les engins homologués par arrêtés ministériels devront être utilisés.

Art. 18. - la réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, toute intervention devra être signalée à l'OTEP ainsi que la bonne mise en place des panneaux, au minimum 3 jours ouvrés de début des travaux.

Art. 19. - la signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1240	Entreprise Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voiries de courte durée	voir l'arrêté temporaire n°2018 C 1240 LDR/DDI publié dans ce BMO	sur le territoire de la Ville de Lyon		A partir du lundi 5 février 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
1428	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunications	voir l'arrêté temporaire n°2018 C 1428 LDR/DDI publié dans ce BMO	sur le territoire de la Ville de Lyon		A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
1523	Entreprise Pons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élégage	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue Saint-Georges	dans la voie d'accès située au sud du jardin Bâtonnier Valensio	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 5 m au droit de la voie d'accès située au sud du jardin Bâtonnier Valensio	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la place de la Trinité	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mercredi 14 février 2018, de 7h30 à 17h30
			l'accès et le stationnement de la nacelle élévatrice du demandeur seront autorisés		dans la voie d'accès située au sud du jardin Bâtonnier Valensio	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		Place François Bertras	sur le trottoir situé au droit de l'église Saint-Georges

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1524	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la fouille	Rue Charles Porcher	sur 50 m, à l'est de la rue Falsan	A partir du jeudi 8 février 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1525	Entreprise Bon-nefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout en urgence	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Gabriel Rivière	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	Le jeudi 8 février 2018, de 7h30 à 16h30
1526	Entreprise Lenoir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joannès Carret	sur 40 m, au sud de la rue du Four à Chaux (sur le parking)	A partir du vendredi 9 février 2018 jusqu'au jeudi 22 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf les samedis et dimanches		côté est, sur 40 m au sud de la rue Rhin et Danube (sur le parking)	
1527	Entreprise Dialux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Rhin et Danube	trottoir nord, sur 15 m de part et d'autre des n° 8/10	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m de part et d'autre des n° 8/10	
1528	Entreprise Lenoir Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle sur trottoir	Rue Chevreul	trottoir sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Elie Rochette	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle sur trottoir	Avenue Jean Jaurès	trottoir est, entre la rue Elie Rochette et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Rochette	trottoir ouest, entre la rue Chevreul et la rue Domer	
				Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 10 m au droit du n° 79	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1529	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai de la Pêcherie	entre la rue d'Algérie et la place d'Albon	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 7h30 à 17h30
1530	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécom Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron Chemin de Choulans	sur 20 m, au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécom, située en face du n° 36 sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécom située dans le carrefour avec le pont kitchener Marchand sur 10 m, au droit des trappes d'accès aux chambres du réseau de télécom	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 23h à 16h
1531	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la signalisation tricolore sera mise à l'orange clignotant	Avenue Lacassagne	au carrefour avec la rue Bara	A partir du mercredi 7 février 2018 jusqu'au mardi 26 juin 2018
1532	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un mat d'éclairage public au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Spie lors du levage du mât la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Cazeneuve	trottoir est sur 20 m au droit du n°11 sens sud /nord sur 20 m au droit du n°11 côté impair sur 10 m de part et d'autre du n°11	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 13 février 2018, de 8h à 17h A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 13 février 2018
1533	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseaux sous tranchées	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place de la République Rue Louis Paufique Rue Bellecordière	entre la rue de la République et la rue de l'Hôpital entre la place de l'Hôpital et la rue de la Barre	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018, de 7h30 à 16h30
1534	Entreprise Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean-Pierre Lévy	côté impair, sur 10 m au droit du n°9	Le mardi 13 février 2018, de 7h30 à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1535	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	côté pair, sur 5 m au droit du n° 72	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
1536	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Champier	trottoir est	Le mardi 13 février 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté est, sur l'aire de livraison	
1537	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Madeleine	entre la rue Saint-Michel et la Grande Rue de la Guillotière	Les mercredi 14 février 2018 et vendredi 16 février 2018, de 22h à 5h
1538	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue André Bollier	sur 15 m, au droit du n° 36	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 36	
1539	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	sur 10 m lors de la phase d'activité au droit de la rue Joseph Serlin, les véhicules circulant sur la voie réservée au bus auront obligation de quitter cette dernière	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Joseph Serlin	entre la place de la Comédie et le quai Jean Moulin	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au lundi 4 juin 2018
				Rue du Garet	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Joseph Serlin, lors de la phase d'activité dans le carrefour avec la rue du Garet	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Alexandre Luigini	
1540	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Joseph Serlin	par tronçons successifs entre la rue de la République et la place de la Comédie, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 28 février 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de la République et la place de la Comédie	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1541	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	entre le pont sncf et la rue Jeanne Hachette	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jeanne Hachette	sens Nord/Sud	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	sens Ouest/est, entre la rue Général Mouton Duvernet et la rue Jeanne Hachette entre le pont sncf et la rue Jeanne Hachette	
1542	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la place des Terreaux	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 23 mars 2018
				Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée	
				Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise rue Romarin entre Sainte-Catherine et la rue Désirée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Puits Gaillot	sur la zone de desserte située au droit du n°5	
				Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Sainte-Catherine	
1543	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une grue mobile pour le chantier Hôtel Dieu	la circulation sera réduite d'une voie	Quai Jules Courmont	Sens Nord/Sud, sur 30 m au droit de l'entrée principale de l'Hôtel Dieu (au droit du grand dôme)	Le vendredi 9 février 2018, de 9h à 16h
			un autre cheminement piéton devra être matérialisé et protégé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux			
1544	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite hors le samedi 17/02 et dimanche 18/02	Rue Professeur Beauvisage	sur les 2 places de stationnement au nord de la rue Ludovic Arrachart	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors le samedi 17/02 et dimanche 18/02			
1545	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours d'Herbouville	sur trottoir, entre la Montée Rater et la Montée Bonafous	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des 2 côtés de la chaussée, côté Rhône et des immeubles entre la montée Rater et la montée Bonafous	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1546	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté pair, entre les n° 90 et 96 sur 7 emplacements	Le vendredi 9 février 2018, de 12h à 16h
1547	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Hachette	des deux côtés, à partir du n° 4 jusqu'à la rue Général Mouton Duvernet	Le vendredi 9 février 2018, de 9h à 13h
1548	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation d'un site propre C3 Sytral (massifs Lac)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	Sens Nord/Sud, entre la rue Fernelon et le cours Lafayette	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (ouest), entre le cours Lafayette et le n° 54	A partir du lundi 12 février 2018, 7h, jusqu'au vendredi 9 mars 2018, 17h
1549	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Masséna	Sens Nord/Sud, partie comprise entre la rue Robert et le cours Lafayette	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Robert	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
1550	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Philippe Fabia	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 27 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Beauvisage et le n° 5	
			le tourne à gauche sera interdit		Rue Professeur Beauvisage	
1551	Entreprises Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de levage avec une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue d'Anvers	entre la rue de l'Université et la rue Renan	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au samedi 15 septembre 2018, de 7h à 18h
				Rue Renan	entre la rue d'Anvers et la rue Saint-Jérôme	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Anvers	entre la rue de l'Université et la rue Renan	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au samedi 15 septembre 2018
				Rue Renan	entre la rue d'Anvers et la rue Saint-Jérôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	des 2 côtés de la chaussée, et la rue d'Anvers et la rue Saint-Jérôme	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au samedi 15 septembre 2018
			les véhicules devront marquer l'arrêt sécurité Stop		au débouché de la rue de l'Université	
les véhicules devront marquer l'arrêt sécurité Stop	Rue Renan	au débouché de la rue d'Anvers	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au samedi 15 septembre 2018, de 7h à 18h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1552	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Antoine Petit	au droit du n°1 sur 40 m	Le vendredi 9 février 2018, de 12h30 à 15h
1553	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Ney	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018, de 8h à 17h
1554	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Juliette Récamier	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Tête d'Or, non simultanément avec les fermetures des rues Barrier et la rue Tête d'Or	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Barrier	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert	
				Rue Juliette Récamier	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Tête d'Or, non simultanément avec les fermetures des rues Barrier et la rue Tête d'Or	
1555	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite sauf aux riverains	Rue Jean Sarrazin	entre la rue Denis et l'avenue Francis de Pressensé	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au mercredi 14 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au nord de l'avenue Francis de Pressensé	
			le tourne à droite sera interdit	Avenue de Pressensé	au débouché sur la rue Jean Sarrazin	
1556	Entreprise Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Jullien	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n°10	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au lundi 12 mars 2018
1558	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur 10 m au droit du n° 56	Le mercredi 14 février 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1559	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	Rue Marcel Mérieux	entre la rue André Bollier et la rue Mathieu Varille	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Mathieu Varille	sur 30 m, à l'est de la rue Marcel Mérieux	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marcel Mérieux	entre la rue Mathieu Varille et la rue André Bollier	
				Rue Mathieu Varille	sur 30 m, à l'est de la rue Marcel Mérieux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Mérieux	entre la rue Mathieu Varille et la rue André Bollier	
				Rue Mathieu Varille	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'est de la rue Marcel Mérieux	
1560	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Jean de Dieu	entre la rue Challemel Lacour et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au sud de la rue Challemel Lacour	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1561	Entreprise Merlin Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	entre le n°28 et le n°25 de la place du Port Neuville	A partir du mardi 13 février 2018, 7h, jusqu'au jeudi 15 février 2018, 17h
					entre le n°26 et le n°25 (le long du quai)	Le mercredi 14 février 2018, de 15h à 23h
					entre le n°30 et la rue Saint-Benoit	Le mercredi 14 février 2018, de 13h à 23h30
			l'installation du barnum et de 2 véhicules cantine sera autorisée	Place du Port Neuville	partie sud comprise entre le n°25 et le n°26	Le mercredi 14 février 2018, de 11h à 22h
1562	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 80	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1563	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tronchet	des 2 côtés de la chaussée, partie comprise entre le n°121 et le boulevard Stalingrad	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 8h à 17h
				Rue Robert	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs, partie comprise entre le n°9 et la rue Vendôme	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tronchet	partie comprise entre le n°121 et le boulevard Stalingrad	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
				Rue Robert	des 2 côtés de la chaussée, partie comprise entre le n°9 et la rue Vendôme	
1564	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Challemel Lacour	chaussée nord, entre la rue de l'Artillerie et la rue Champagneux	A partir du mercredi 7 février 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018
			la circulation des véhicules sera autorisée et organisée à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1565	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	entre le n°8 et n°10	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des 2 côtés de la chaussée entre le n°8 et n°10
1566	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Charles Porcher	Sens Ouest/est entre la rue Albert Falsan et les n°10 à n°16	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			le tourné à droite et le tourné à gauche seront interdits	Rue Albert Falsan	au débouché sur la rue Charles Porcher	
1567	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	sur 20 m à droite de l'immeuble situé au n°38	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 13 février 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m à droite de l'immeuble situé au n°116	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1568	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Verguin	sur 30 m au droit du centre technique municipal situé au n°1	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mardi 27 février 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les 2 sens de circulation, sur 30 m de part et d'autre du n°1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du centre technique municipal situé au n°1	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mardi 27 février 2018
1569	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pizay	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	A partir du mercredi 14 février 2018, 21h, jusqu'au jeudi 15 février 2018, 6h
1570	Entreprise Jardins des collines	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage et à l'avenant de l'arrêté n° 2017 C 8881	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint-Barthé-lémy	sur 30 m au droit du n° 9, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 7 février 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 30 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
1571	Entreprise Espaces verts Duchamp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rhin et Danube	côté sud, entre le n° 5 et la rue de Saint-Cyr	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
1572	Etablissement Yabio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gare	au droit du n°19, sur une longueur de 4 m	A partir du samedi 3 mars 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
1573	Etablissement Allegria Tre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gare	au droit du n°21, sur une longueur de 10 m	A partir du samedi 3 mars 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
1574	Etablissement Barocco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gare	au droit du n°13, sur une longueur de 6 m	A partir du samedi 3 mars 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
1575	Etablissement Aux produits d'Italie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	côté pair, sur une longueur de 7 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1576	Etablissement Aux trois cochons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 133, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1577	Etablissement Aromatic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	au droit du restaurant Aromatic, sur une longueur de 7,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1578	Etablissement Azur Afghan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	au droit du n° 6, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1579	Etablissement Bar le 421	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 135, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1580	Etablissement Bibovino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	en face du n° 1, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1581	Etablissement Bistro Broc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	au droit du n° 1, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1582	Association Fc Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules des exposants sera autorisé le long du terre-plein central	Avenue Viviani	partie comprise entre l'impasse du Puiseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens	Le dimanche 15 avril 2018, de 7h à 17h
1583	Etablissement Bistrot des voraces	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	au droit du n° 13, sur une longueur de 10,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1584	Etablissement Bodeguita Cubana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	au droit du n° 44, sur une longueur de 7 m.	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1585	Etablissement Café Jutard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 157, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1586	Etablissement Casa Valenti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	au droit du n° 1, sur une longueur de 17 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1587	Etablissement Copain Copine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	au droit du n° 3, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1588	Etablissement Dikkenek Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	au droit du n° 3, sur une longueur de 7,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1589	Etablissement Grand Café de la Soierie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 147, sur une longueur de 16 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1590	Entreprise Acting Studio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 2 emplacements en épi situés au droit du n°87	Le jeudi 15 février 2018, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1591	Etablissement la Famille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	au droit du n° 18, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1592	Etablissement la Grignette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dangon	au droit du n° 2, sur une longueur de 6,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1593	Etablissement la Tanière de Rox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 131, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1594	Etablissement la Voguette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	au droit du n° 4 ter, sur une longueur de 4,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1595	Etablissement L'assiette du vin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	au droit du n° 8, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1596	Etablissement Le Bull Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	au droit du n° 24, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1597	Etablissement Le Bulldog	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	au droit du n° 58, sur une longueur de 3 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1598	Etablissement Le Cinoche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	au droit du n° 7, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1599	Etablissement Le Commerce	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	sur une longueur de 6 m, entre la rue Dumenge et le n° 6	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1600	Etablissement Le Cosy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	au droit du n° 36, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1601	Etablissement Le Jardin des Dombes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	au droit du n° 4, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1602	Etablissement Le Ninkasi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 159, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1603	Etablissement Le Plato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	au droit du n° 1, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1604	Etablissement L'Origo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Célu	au droit du n° 2, sur une longueur de 16 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1605	Etablissement Magherita Di Savoie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	au droit du n° 1, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1606	Etablissement Makkiato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	sur le stationnement en épi, place de la Croix-Rousse en face du n° 4, sur une longueur de 3 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1607	Etablissement Mr Edgar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	au droit du n° 16, sur une longueur de 8,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1608	Etablissement Osteria Valenti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	au droit du n° 3, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1609	Etablissement Restaurant Toki	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	au droit du n° 14, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1611	Etablissement Aux Gogniols	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	au droit du n° 8, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1612	Etablissement Mr Edgar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	au droit du n° 4 ter, sur une longueur de 5,50 m	A partir du jeudi 8 février 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018
1613	Etablissement Le Grain de Folie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	au droit du n° 1, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1614	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cavenne	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 33	Les lundi 12 février 2018 et mardi 13 février 2018
1615	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau/ Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 91	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018, de 9h à 16h30
1616	La Métropole de Lyon - Service tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'assainissement	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Perrache	côté est, entre la rue Casimir Périer et la rue Paul Montrochet	A partir du samedi 17 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1617	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de plots béton pour l'alimentation électrique d'une construction	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Agnan	entre la rue des Hérèdeaux et la rue Marius Berliet	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au mercredi 14 février 2018, de 7h à 17h
				Rue des Hérèdeaux	entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Saint-Agnan	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Saint-Agnan	entre la rue des Hérèdeaux et la rue Marius Berliet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Hérèdeaux	côté impair, entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Saint-Agnan	
				Rue Saint-Agnan	côté pair, entre la rue des Hérèdeaux et la rue Marius Berliet	
1618	Entreprise Olivier Lefebvre Opticien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Rue Marc Bloch	trottoir nord, sur 30 m à l'est de l'avenue Jean Jaurès	Les jeudi 15 février 2018 et vendredi 16 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté nord, sur 30 m à l'est de l'avenue Jean Jaurès	
1619	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite hors le 17/02/2018 et le 18/02/2018	Rue Ludovic Arrachart	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'ouest de la rue Professeur Beauvisage	
			le tourne à gauche sera interdit hors le samedi 17/02/2018 et le dimanche 18/02/2018	Rue Professeur Beauvisage	sur le carrefour avec la rue Ludovic Arrachart	
1620	Entreprise Merlin Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rochaix	des 2 côtés, entre le n° 67 et le n° 47	A partir du vendredi 16 février 2018, 20h, jusqu'au lundi 19 février 2018, 11h
				Rue Deleuvre	côté pair entre le n°92 et la rue Clos Savaron	A partir du mercredi 14 février 2018, 7h, jusqu'au samedi 17 février 2018, 17h
				Rue Clos Savaron	des 2 côtés entre le n°17 et le n°25	A partir du mercredi 14 février 2018, 20h, jusqu'au vendredi 16 février 2018, 23h
			l'installation du barnum et de 2 véhicules cantine sera autorisée	Square Ninon Vallin		A partir du jeudi 15 février 2018, 7h, jusqu'au vendredi 16 février 2018, 11h
1621	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, sur 15 m au droit du n° 66	Les lundi 12 février 2018 et mardi 13 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1622	Entreprise Chalcian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jaboulay	trottoir nord, entre la rue Pasteur et la rue Raulin	Les jeudi 15 février 2018 et vendredi 16 février 2018, de 7h30 à 15h
				Rue Raulin	trottoir est, entre la rue Chevreul et la rue Jaboulay	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jaboulay	côté impair, entre le n° 15 et la rue Raulin	
				Rue Raulin	côté impair, entre le n° 7 et la rue Jaboulay	
1623	Entreprise Pollet Michel et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 45	Le jeudi 15 février 2018
1624	Entreprise Espace vert services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Montgolfier	sur 20 m entre les n°19 et 21	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1625	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	Boulevard Jules Carteret	dans les deux sens de circulation, sur 100 m au nord de l'espace Vallée	Les vendredi 16 février 2018 et lundi 19 février 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains		entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et l'espace Vallée	
1626	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lieutenant Colonel Girard	trottoir est, au droit du n° 45	Le vendredi 16 février 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Commandant Ayasse et l'avenue Leclerc	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 45	
1627	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Fayolle	Sens Ouest/est, sur 10 m de part et d'autre du n° 26	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1628	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Edouard Rochet	entre le n° 26 et la rue des Tuilliers	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au samedi 24 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 26 et la rue des Tuilliers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1629	Association Fc Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules des exposants sera autorisé le long du terre-plein central	Avenue Viviani	partie comprise entre l'impasse du Puisseur et la rue Jules Cambon, dans les 2 sens	Le dimanche 15 avril 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1630	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Trois Septembre 1944	sur 25 m au droit du n° 8	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1631	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Sylvain Simondan	dans le carrefour avec la rue Albert Falsan	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 8h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1632	Entreprise Carrion Travaux Publics	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Serpollières	côté pair, sur 15 m au droit du n° 18	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018
1633	Entreprise Legros	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Saint-Cyr	dans le carrefour avec la rue de la Claire	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Claire	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m à l'ouest de la rue de Saint-Cyr	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
	Rue de Saint-Cyr	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 28 et la rue de la Claire				
1634	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Robert	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs, partie comprise entre le n° 9 et la rue Vendôme	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 8h à 17h
				Rue Tronchet	partie comprise entre le boulevard Anatole France et le boulevard Stalingrad	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Robert	des 2 côtés de la chaussée, partie comprise entre le n°9 et la rue Vendôme	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
				Rue Tronchet	partie comprise entre le n° 121 et le boulevard Stalingrad	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1635	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Cuire	partie comprise entre l'emprise de chantier et la rue Victor Fort	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Victor Fort et la rue Dumont	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir impair (ouest) entre la rue Dumont et le n° 14	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP		côté impair (ouest) entre le n° 16 et la rue Dumont	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 9h à 16h
1636	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécom Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	sur 20 m, au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécom, située en face du n° 36	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 23h à 6h
				Chemin de Choulans	sur 10 m, au droit des trappes d'accès aux chambres du réseau de télécom	
				Quai Fulchiron	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécom située dans le carrefour avec le pont Kitchener Marchand	
1637	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté impair, entre le n° 71 et le n° 73	A partir du samedi 10 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
1638	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	sur 30m, au droit du n° 22	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1639	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 5m, au droit de la rue Riboud	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 13 février 2018, de 9h à 16h
1640	Entreprises Roche et Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	côté impair, sur 10 m au droit du n° 35	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
1641	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri IV	côté pair, sur 10 m au droit du n°8	Le vendredi 16 février 2018, de 8h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1642	Entreprise Farjot Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Général Frère	trottoir sud, entre les n° 40 et n° 50	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au jeudi 17 janvier 2019
			la circulation des véhicules 2 roues sera interdite dans les deux sens		entre les n° 40 et n° 50	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre les n° 40 et n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1643	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les 2 sens à l'avancement du chantier	Boulevard Ambroise Paré	entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
1644	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jacques Louis Hénon	au carrefour avec le boulevard des Canuts	A partir du jeudi 8 février 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1645	Entreprises Quadric, Ganthelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sous les ouvrages d'art de la trémie de la Guillotière	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Docteur Gailleton	Sens Nord/Sud, chaussée ouest sous la trémie de la Guillotière, entre le pont de la Guillotière et la place Antonin Poncet	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 21h à 6h
1646	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie dans le cadre de la Zac du Quisoz	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Paul Santy	sur la voie de tourne à droite en direction de la rue Professeur Marcel Dargent	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au débouché sur la rue Professeur Marcel Dargent	
1647	Entreprise Ceddia Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berjon	côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au dimanche 18 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
1648	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Rachais	entre la Grande Rue de la Guillotière et la rue Domer	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018, de 7h30 à 17h		
				Rue du Béguin	entre la rue de Tourville et la rue de la Madeleine			
				Rue Clair Tisseur	entre la rue Claude Boyer et la rue Rachais			
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier sauf accès riverains	Rue Rachais	entre la Grande Rue de la Guillotière et la rue Domer		A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018	
				la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Béguin			entre la rue du Bâtonnier Jacquier et la rue de la Madeleine
			des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bâtonnier Jacquier et la rue de la Madeleine					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clair Tisseur	au débouché sur la rue Claude Boyer	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018, de 7h30 à 17h		
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP lors de la fermeture du carrefour Rachais/Béguin					
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP				Rue du Béguin	au débouché sur la rue de Tourville
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP lors de la fermeture du carrefour Rachais/Béguin					au débouché sur la rue Rachais
au débouché sur la rue Bâtonnier Jacquier								
Rue Rachais	au débouché sur la Grande Rue de la Guillotière							
1649	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Quai Saint-Vincent	sur le trottoir situé au droit du n°50, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, un cheminement des piétons sera matérialisé sur la chaussée		A partir du jeudi 8 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n°50, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise			
1650	Etablissement Abel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bourgelat	côté impair, sur une longueur de 11 m à l'est de la rue Guynemer		A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1651	Etablissement Accasbel Bistro Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	au droit du n° 20, sur une longueur de 5,45 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1652	Etablissement Alter Ego	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 42, sur une longueur de 3 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1653	Entreprise Socam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la nacelle de l'entreprise Socam sera autorisée à circuler sur le trottoir un cheminement piétons de 1 m sera maintenu le long de l'emprise chantier	Rue de l'Université	trottoir nord, entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	Les mercredi 14 février 2018 et jeudi 15 février 2018
1654	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Vauzelles	sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
1655	Etablissement Apiales	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 11, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1656	Etablissement Au Vilain Petit Canard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 41, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1657	Etablissement Aux Trois Fleuves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Colonge	au droit du n° 10, sur une longueur de 8,45 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1658	Etablissement Axotel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Antoine Petit	côté pair, sur 5 m au droit du n° 12	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1659	Etablissement Ban Thai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 34, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1660	Etablissement Crêperie Marie Morgane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 23, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1661	Etablissement Best Bagels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	au droit du n° 14, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1662	Etablissement Big Fernand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 36, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1663	Etablissement Bistro Ferrandière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 6, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1664	Etablissement Bistrot des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	au droit du n° 7, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1665	Etablissement Bistrot la Varenne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	au droit du n° 5, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1666	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Place du Marché	entre la rue des Tanneurs et la rue des Bains	Le mercredi 14 février 2018, de 6h à 8h
			la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Mltm dans les carrefours suivants	Rue des Bains	Rue des Bains / place du Marché	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Bourbonnais	Rue du Bourbonnais / rue des Tanneurs	
					entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue des Tanneurs	
1667	Etablissement Boulangerie des Frangins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 38, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1668	Etablissement Brasserie le Centre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôlée	au droit du n° 14, sur une longueur de 21 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1669	Etablissement Brooklin Gourmet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 32, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1670	Etablissement Burgundy Lounge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	au droit du n° 24, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1671	Etablissement C Comme Avant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 12 m au nord de la rue Casimir Périer	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1672	Etablissement Arsène	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Vollon	sur 8 m, à l'ouest de la rue Vaubecour	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1673	Etablissement Café Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Lintier	au droit du n° 3, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1674	Etablissement Le Café des Antiquaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 5 m au droit du n° 29	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1675	Etablissement Café du Marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	au droit du n° 25, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1676	Etablissement Café Joseph	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bichat	au droit du n° 28, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1677	Etablissement Café Marmot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au sud du n° 51, sur une longueur de 3 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1678	Etablissement Café Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 1, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1679	Etablissement Café Vatel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	au droit du n° 15, sur une longueur de 12 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1680	Etablissement Calle Latino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun	au droit du n° 3, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1681	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	Le lundi 19 février 2018, de 7h30 à 16h30
1682	Etablissement la Comédie Odéon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôlée	au droit du n° 6, sur une longueur de 7,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1683	Entreprises Carrion Tp, Asten, Eiffage Tp, Signature, la direction de l'eau de la Métropole de Lyon et Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Bossuet	au débouché sur le boulevard des Brotteaux	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au dimanche 1 avril 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le boulevard des Brotteaux et la rue Ney	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Weill	entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1683	Entreprises Carrion Tp, Asten, Eiffage Tp, Signature, la direction de l'eau de la Métropole de Lyon et Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cuvier	sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au dimanche 1 avril 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Weill	entre la rue Cuvier et la rue Bossuet	
				Rue Bossuet	entre le boulevard des Brotteaux et la rue Ney	
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et les ramener à leur emplacement initial		Rue Cuvier	
				Rue Professeur Weill	des 2 côtés entre la rue Bugeaud et la rue Bossuet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	des 2 côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	
				Rue Professeur Weill	des 2 côtés entre la rue Bugeaud et la rue Bossuet	
				Rue Cuvier	des 2 côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	
1684	Mme Marine Simon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur 15 m, en face de l'immeuble situé au n°24	Le mercredi 14 février 2018, de 7h à 19h
1685	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour le compte d'un Ephad	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Moselle	côté ouest, sur 20 m au nord de l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
1686	Entreprise Novali	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Faurax	partie comprise entre le n°29 et la rue Duguesclin	Le jeudi 15 février 2018, de 8h à 17h
				Rue Duguesclin	côté pair (ouest) sur 10 m au nord de la rue Commandant Faurax	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Faurax	partie comprise entre le n°29 et la rue Duguesclin	
				Rue Duguesclin	côté pair (ouest) sur 10 m au nord de la rue Commandant Faurax	
1687	Etablissement Comptoir de la Bourse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	au droit des n° 16 / 18, sur une longueur de 12 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1688	Entreprise Clair de Baie Lyon Sud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean Jullien	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°10 et 12	Le jeudi 15 février 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1689	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Delandine	côté impair, sur 30 m au droit du n° 69	Le mercredi 14 février 2018, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 69	Le mercredi 14 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Bayard	Le mercredi 14 février 2018, de 8h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP			
1690	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Thevenet	partie comprise entre la rue Claudius Linossier et la rue Girodot	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1691	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des piétons sera déviée et matérialisée par un cheminement spécifique	Rue François Genin	au droit de la façade du n° 35	A partir du mardi 13 février 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 16 février 2018, 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 35, la circulation s'effectuera sur le trottoir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'intégralité des stationnements situés dans la contre allée, au droit du n° 35 place pmr comprise	A partir du lundi 12 février 2018, 7h, jusqu'au vendredi 16 février 2018, 17h
1692	Etablissement L'Anthocyane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flan-drin	sur 6 m au droit du n° 22	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1693	Etablissement Au Temps Perdu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	au droit du n° 2, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1694	Entreprise Slamm Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Pierre Renaudel	sur 5 m, au droit du n° 2	A partir du vendredi 9 février 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018
1695	Etablissement Le Chardonnet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Jordan	au droit du n°2 sur une longueur de 13 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1696	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guynemer	sur 5 m, au droit du n° 3	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au lundi 12 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1697	Etablissement Burger et Wells	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	au droit du n° 18, sur une longueur de 5,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1698	Etablissement Candy Cookie Boulevard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	au droit du n° 20, sur une longueur de 3,60 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1699	Entreprise Sarl Vdh	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 10 m, au droit du n° 53	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018
1700	Etablissement Dam's Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Sathonay	au droit du n° 4, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1701	Etablissement Diploid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	au droit du n° 18, sur une longueur de 5,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1702	Etablissement G. Restaurant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	au droit du n° 4, sur une longueur de 7,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1703	Etablissement Gargagnole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ozanam	au droit du n° 12, sur une longueur de 7,80 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1704	Etablissement Gourmix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	au droit du n° 22, sur une longueur de 3,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1705	Etablissement Hemingway's	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue des Feuillants	au droit du n° 1, avant la zone de livraison, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1706	Etablissement Le Kolok	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	au droit du n° 12, sur une longueur de 9,20 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1707	Etablissement La Bijouterie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flan-drin	au droit du n° 16 sur une longueur de 4 m 60	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1708	Etablissement La Bouteillerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	au droit du n° 9, sur une longueur de 4,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1709	Etablissement La Cagette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Pierres Plantées	au droit du n° 14, sur une longueur de 4,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1710	Etablissement La Coopérative du Zèbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Baptiste Say	au droit du n° 22, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1711	Etablissement La Tenaille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rivet	au droit du n° 8 sur une longueur de 11 m 50	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1712	Etablissement L'Absinthe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Flesselles	au droit du n° 22, sur une longueur de 6,70 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1713	Etablissement L'Attrape Coeurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	au droit du n° 10, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1714	Etablissement L'Antiquaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flan-drin	au droit du n° 20 sur une longueur de 6 m 30	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1715	Etablissement Leanda	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Algérie	au droit du n° 1, sur une longueur de 5,15 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1716	Etablissements Brasserie Léon de Lyon, Mamma et la Cave d'à Coté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse sur stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pleney	côté ouest (n° pairs), entre la rue du Platre et le n° 10	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1717	Etablissement Le Balmoral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	au droit du n° 14, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1718	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Docteurs Cordier	entre la rue Ter-mier et la Grande rue de Saint-Rambert	A partir du vendredi 9 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de Saint-Rambert	côté pair, entre le n° 40 et la rue Velten	
1719	Entreprise Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Chauveau	entre la montée de l'Observance et le quai Arloing	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée principale, entre la montée de l'Observance et le quai Arloing	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, entre la montée de l'Observance et le pont Maréchal Koening	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1720	Entreprise Lardy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera géré par du personnel de l'entreprise	Cours Vitton	sur trottoir, à droite de l'immeuble situé au n° 100	Le jeudi 15 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 à droite de l'immeuble situé au n° 100	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 15 février 2018
1721	Entreprise Devret Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'une conduite France Télécom	le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé sur trottoir	Avenue Jean Mermoz	trottoir impair, entre les n° 17 et n° 19	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 8h à 16h
1722	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantations dans le Jardin Renard	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	côté impair (Est) partie comprise entre la rue Bossuet et la rue de Sèze (Jardin Renard)	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
1723	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion pompe	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Canuts	sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du magasin Monoprix, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du magasin Monoprix	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 7h à 19h
1724	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer enlèvement de ligne provisoire à l'aide d'une nacelle	la circulation des cycles sera interdite	Rue Viala	sens Nord/Sud, entre la rue Trarieux et entre l'entrée de l'hôpital	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		côté Ouest, des deux côtés (places de stationnement situées sur le trottoir), entre l'entrée de l'hôpital et la rue Trarieux	
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Trarieux	côté pair, sur trottoir entre le n° 72 et la rue Viala (parking devant la résidence)	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Viala	entre l'entrée de l'hôpital et la rue Trarieux	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1724	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer enlèvement de ligne provisoire à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viala	côté Ouest, des deux côtés (places de stationnement situées sur le trottoir), entre l'entrée de l'hôpital et la rue Trarieux	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 7h30 à 17h
				Rue Trarieux	côté pair, sur trottoir entre le n° 72 et la rue Viala (parking devant la résidence)	
1725	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue de Pressensé	sens Est/Ouest, entre l'avenue Viviani et la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mercredi 14 février 2018, de 17h à 8h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mercredi 14 février 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mercredi 14 février 2018, de 17h à 8h
1726	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	sur 5 m, au droit du n° 10	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
1727	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles sera interdite	Rue Childebert	sur la piste cyclable, sur 15 m au droit au n°7	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au lundi 19 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, face au n°9	
1728	Entreprise Vnf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sens Sud / Nord, côté Rhône, sur 30 m en face des n° 1 à 4	A partir du lundi 26 février 2018, 7h, jusqu'au vendredi 2 mars 2018, 19h
1729	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Clément Marot	entre l'allée Léopold Ségar Senghor et la rue Félix Brun	Le mercredi 14 février 2018
1730	Entreprise Thevenet Parcs et Jardins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Ambroise Paré	côté impair, sur 10 m au droit du n° 25	Le mercredi 14 février 2018, de 7h30 à 17h
1731	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guynemer	côté impair, sur 4 m au droit du n°3	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au lundi 12 mars 2018
1732	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 20 m au droit des n° 73 et n° 75	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mercredi 14 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1733	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue des Docks	au droit du n° 34	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 10 m au droit du n° 34	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 34	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
1734	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Bellecombe	au carrefour avec la rue Jean Broquin	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jean Broquin et la rue de la Gaité	A partir du vendredi 9 février 2018, 10h, jusqu'au samedi 10 février 2018, 8h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, entre la rue Jean Broquin et le n°30	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
1735	Entreprises Colas/ Eiffage/ Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Rue de Créqui	côté pair, entre la rue Servient et le n° 174	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vendôme	côté impair, entre la rue Servient et la rue Dunoir	A partir du lundi 12 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 9h à 16h
				Rue de Créqui	entre la rue Servient et la rue Dunoir	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté impair, entre la rue Servient et la rue Dunoir	A partir du lundi 12 mars 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 9h à 16h
				Rue Servient	côté Nord, entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
				Rue de Créqui	côté pair, entre la rue Servient et le n° 174	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1736	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de la Guillotière	sur 20 m au droit du n° 263	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 263	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1737	Entreprise Silvanom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mercredi 14 mars 2018
1738	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 15 m entre le n° 153 et n° 155	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
1739	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Chapeaux	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 7h30 à 16h30
1740	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	sur 10 m, au droit du n° 16 (aire de livraison)	A partir du dimanche 18 février 2018 jusqu'au samedi 17 mars 2018
1741	Entreprise Loxam- Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la maintenance sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Turbil	sur 30 m au droit du n° 38	Les mardi 20 février 2018 et mercredi 21 février 2018, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 38	
1742	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis pour le SYTRAL C3	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	côté impair (Nord), sur 15 m de part et d'autre de la rue Sainte-Geneviève	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 13 février 2018, de 8h à 17h
				Rue Sainte-Geneviève	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord du cours Lafayette	
1743	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vaucanson	entre la rue Caillet et le boulevard de la Croix-Rousse	Le lundi 12 février 2018, de 7h30 à 13h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Caillet et le boulevard de la Croix-Rousse	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1744	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Fossés de Trion	entre le n° 12 et la rue du Commandant Charcot	Le lundi 12 février 2018, de 13h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur un pont lourd		au droit du n° 12	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Commandant Charcot et la rue Appian	
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue du Commandant Charcot	
			les véhicules circulant auront obligation de tourner à droite	Rue du Manteau Jaune	au débouché sur la rue des Fossés de Trion	
1745	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Longue	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs, entre la rue Président Edouard Herriot et la quai de la Pêcherie	Le mercredi 14 février 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Président Edouard Herriot et la quai de la Pêcherie	
1746	Entreprise Yahyaoui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sabine Zlatin	sur 15 m au droit du n° 18	Les samedi 17 février 2018 et dimanche 18 février 2018
1747	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Ambroise Paré	sens Sud/Nord, sur 40 m de part et d'autre de la rue Bataille	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018
				Rue Bataille	sur 40 m à l'Est du boulevard Ambroise Paré	
			la piste cyclable sera interdite	Boulevard Ambroise Paré	sens Sud/Nord, sur 40 m de part et d'autre de la rue Bataille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Bataille	sur 40 m à l'Est du boulevard Ambroise Paré	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Ambroise Paré	côté Est, sur 40 m de part et d'autre de la rue Bataille	
				Rue Bataille	des deux côtés, sur 40 m à l'Est du boulevard Ambroise Paré	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1748	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	au droit du n° 36	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1749	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Transversale	entre le n° 2 et n° 4	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 4 et n° 2		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1750	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre en complément de l'autorisation de voirie n°0357/18	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bon Pasteur	sur 20 m au droit du n°34	A partir du mardi 13 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la montée Lieutenant Allouche et le n°36		
1751	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Mermoz	sens Ouest/Est, entre le n° 60 et la rue Catherine Favre	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 9h à 16h30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Ambroise Paré	sens Sud/Nord, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 91		
				Avenue Jean Mermoz	sens Ouest/Est, entre le n° 60 et la rue Catherine Favre		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Ambroise Paré	sens Sud/Nord, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 91	côté impair, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 91	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
				Avenue Jean Mermoz	côté pair, entre le n° 60 et la rue Catherine Favre		
1752	La Métropole de Lyon - Service voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domrémy	des deux côtés, sur 10 m au Nord de l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 7h à 16h30	
1753	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 5 m au droit du n° 41	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au samedi 24 février 2018	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1754	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour	entre la rue Champagneux et la route de Vienne	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 9h à 16h30	
				Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre la rue Challemel Lacour et le n° 250		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Challemel Lacour	entre la rue Champagneux et la route de Vienne		
				Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre la rue Challemel Lacour et le n° 250		
				le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Champagneux et la route de Vienne	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
				Route de Vienne	côté pair, entre la rue Challemel Lacour et le n° 250		
1755	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	sur 4 m au droit du n° 16	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018	
1756	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus	Quai Raoul Carrié	sens Nord/Sud, entre la départementale D51 et la rue Pierre Termier	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au jeudi 22 février 2018, de 9h à 16h	
1757	Entreprise Silvodom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savy	sur 3 m, à l'Est du n°1 place Sathonay	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au dimanche 11 mars 2018	
1758	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Grande Rue de Saint-Rambert	entre le n° 28 et n° 34	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 8h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 28 et n° 34	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018	
1759	Entreprise Allcoms	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Pierre Verger	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018, de 21h à 6h	
				Avenue Jean Mermoz	sur 20 m, de part et d'autre du boulevard Pinel	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018, de 21h à 6h	
1760	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 10 m au droit du n°32	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1761	Entreprise Htcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Xavier Privas	côté impair, sur 10 m au droit du n° 33	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018
1762	Entreprise Vassivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n°18	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
1763	La Ville de Lyon Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des plantations d'arbres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 25 m au droit du n° 7	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
				Place Julie Daubie		
				Place Marc Sangnier		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 25 m au droit du n° 7	
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Julie Daubie			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Marc Sangnier		
				Rue Professeur Joseph Nicolas	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 7	
1764	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté impair, au droit du n° 33	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018
1765	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Dauphiné	trottoir impair, sur 30 m au droit n° 55	Le mercredi 14 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 55 et le n° 59	Le mercredi 14 février 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 55 et le n° 59	Le mercredi 14 février 2018
1766	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en lumière d'un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	entre la rue de la République et le n°6	A partir du jeudi 15 février 2018, 8h30, jusqu'au vendredi 16 février 2018, 0h
1767	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie dans chaque sens de circulation	Avenue Félix Faure	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
				Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue des Cuirassiers	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1767	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
				Rue Général Mouton Duvernet	sens Sud/Nord, entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	
				Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue des Cuirassiers	
				Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	
				Rue Général Mouton Duvernet t	entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	
1768	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis Guérin	trottoir impair entre la voie Nouvelle Stalingrad Vitton et le n°115	A partir du lundi 19 février 2018, 5h, jusqu'au mercredi 21 février 2018, 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Antoine Barbier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la voie Nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés entre la voie Nouvelle Stalingra Vitton et le n°115	
1769	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gaspard André	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 1	Le lundi 19 février 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai des Célestins et la place des Célestins	
			la circulation des véhicules sera interdite			
1770	Entreprises Simona Paterlini/ Production Image et Repérage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance de shooting photographique	le stationnement des véhicules sera autorisé pour les véhicules Techniques de la société de production	Quai Perrache	parking sous le pont autoroutier, sur 20 m	Le mardi 20 février 2018, de 8h à 12h
1771	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue du Château de la Duchère	sur 35 m au droit du n° 108	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1771	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Château de la Duchère	sur 35 m au droit du n° 108	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 35 m au droit du n° 108	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1772	Entreprise Foselev Mions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera gérée au droit du véhicule de lavage	Chemin de Montessus	trottoir Est et trottoir Ouest, sur 100 m au Sud du chemin de Charbotte	Le mardi 13 février 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 100 m, au Sud du chemin de Charbotte	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 100 m au Sud du chemin de Charbotte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1773	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Neuve de Monplaisir	sur 20 m au droit du n° 7	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au lundi 19 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1774	Entreprises Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tuileries	entre le n° 23 et n° 33	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1775	Entreprises Asten et Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Sèze	entre la rue Ney et le Boulevard des Brotteaux	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bossuet	sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weil	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Wseill	entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	
				Rue de Sèze	entre la rue Ney et le Boulevard des Brotteaux	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1775	Entreprises Asten et Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le demandeur devra avancer les conteneurs à un point collecte accessible et à les ramener à leur emplacement initial	Rue Professeur Weill	entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue de Sèze	
				Rue Bossuet	des 2 côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	
1776	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Berjon	entre le n° 21 et le n° 25	A partir du mercredi 21 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 21 et le n° 25	
1777	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Avenue Général Frère	sur 40 m au droit du n° 46	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 46	
1778	Entreprise Merlin Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	La circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Avenue Maréchal de Saxe	sur le trottoir au droit du n° 55	Le mardi 20 février 2018, de 9h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 30 m, le long de la partie Ouest du square Jussieu	Le mardi 20 février 2018, de 9h à 20h
				Rue Vendôme	des deux côtés, entre le n° 158 et la rue Rabelais	Le mardi 20 février 2018, de 6h à 20h
				Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, entre la rue Rabelais et le cours Lafayette	
				Rue Rabelais	des deux côtés, entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 19 février 2018, 9h, jusqu'au mercredi 21 février 2018, 16h
l'installation d'un barnum sera autorisé	Square Jussieu		Le mardi 20 février 2018, de 9h à 20h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1779	Entreprise Merlin Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Gentil	entre la rue de la Bourse et la rue Antoine Salles	Le lundi 19 février 2018, de 10h à 18h30
				Rue Antoine Salles	voie Ouest, entre la rue Gentil et la place des Cordeliers	Le lundi 19 février 2018, de 10h à 18h30
			La circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue de la Bourse	entre le n° 49 et la rue Gentil	Le lundi 19 février 2018, de 14h à 18h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Cambon	entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	Le lundi 19 février 2018, de 7h à 22h
				Avenue Paul Santy	des deux côtés, entre le n° 17 et l'avenue Paul Santy	Le lundi 19 février 2018, de 16h à 23h
				Avenue Paul Santy	au droit du n° 187, sur 30 m	
		L'installation de projecteurs sera autorisée	Rue de la Bourse	au droit du n° 43 sur le trottoir	Le lundi 19 février 2018, de 13h à 18h30	
1780	Entreprise Axione	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Bouygues	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Barthélémy Buyer	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située en face du n°26	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au lundi 19 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Roger Radisson	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située dans le carrefour avec la rue Pauline Marie Jaricot	
				Rue de Trion	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au droit de la montée de Loyasse	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Fourvière	sur 20 m au droit des trappes d'accès à des chambres d'un réseau de télécoms situées au droit du parvis de la Basilique de Fourvière	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au lundi 19 février 2018, de 7h30 à 17h30	
1781	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°100 bis	Le vendredi 16 février 2018, de 7h à 19h
1782	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Rue Jean Pierre Chevrot		A partir du samedi 17 février 2018, 13h30, jusqu'au dimanche 18 février 2018, 1h
				Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1782	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	A partir du samedi 17 février 2018, 13h30, jusqu'au dimanche 18 février 2018, 1h
				Avenue Jean Jaurès		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allee Pierre de Coubertin	des 2 côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	A partir du samedi 17 février 2018, 7h, jusqu'au dimanche 18 février 2018, 1h
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	
	Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin				
	Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)				
1783	Entreprise Merlin Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'accès et le stationnement de 3 véhicules techniques seront autorisés	Place Louis Pradel	partie Sud / Ouest	Le vendredi 23 février 2018, de 7h à 18h
			l'accès et le stationnement de 4 véhicules techniques seront autorisés		contre-allée le long de l'Opéra	A partir du dimanche 25 février 2018, 16h, jusqu'au lundi 26 février 2018, 22h30
			l'installation d'un barnum et l'accès et le stationnement de 2 véhicules cantine seront autorisés		partie Sud / Ouest	
1784	Entreprise Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Artaud	au droit du n°26 sur 25 m	Le mercredi 21 février 2018, de 6h à 17h
					des 2 côtés, entre le n° 17 et n°25	A partir du mercredi 21 février 2018, 17h, jusqu'au dimanche 25 février 2018, 16h
			l'installation d'un barnum et de 2 véhicules cantine sera autorisée	Place Joannès Ambre	partie Sud	Le jeudi 22 février 2018, de 11h à 21h
1785	Etablissement Bones and Bottles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	au droit des n° 5-7, sur une longueur de 12 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1786	Etablissement Fromagerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flan-drin	au droit du n° 18 sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1787	Etablissement Le Bistro d'à coté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	au droit du n° 28, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1788	Etablissement Le Bistrot du Potager	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Vincent	au droit du n° 8, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1789	Etablissement Le Bistrot du Potager	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	au droit du n° 3, sur une longueur de 5,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1790	Etablissement Le Boulanger des Chartreux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Chartreux	au droit du n° 49, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1791	Etablissement Le Comptoir du Sud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rivet	au droit du n° 10, sur une longueur de 10,60 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1792	Etablissement L'Ebullition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	au droit du n° 12, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1793	Etablissement Les Tables Claudiennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	au droit du n° 41, sur une longueur de 4,40 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1794	Etablissement La Vida	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	sur le stationnement de la place du Port Neuville, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1795	Etablissement Au Resto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Sébastien	au droit du n° 11, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1796	Etablissement L'Interlude	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	au droit du n° 8, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1797	Etablissement Little Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Benoit	au droit du n° 1, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1798	Etablissement Comptoir de la Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	au droit du n° 41, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1799	Etablissement Manhattan Store	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longue	côté Nord, partie comprise entre la rue Paul Chevavard et la rue Pléney, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1800	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain pour la société Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Avenue Paul Santy	chaussée Sud, entre la rue Florent et la rue Stéphane Coignet	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Nord, entre la rue Florent et la rue Stéphane Coignet	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, entre la rue Florent et la rue Stéphane Coignet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Florent et la rue Stéphane Coignet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1801	Etablissement Maxine's	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse sur stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pouteau	au droit du n° 22, sur une longueur de 2,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1802	Etablissement Comptoir Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 3, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1803	Etablissement Crêperie des Gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	au droit du n° 17, sur une longueur de 3 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1804	Etablissement Mia Casa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coysevox	au droit du n° 2, sur une longueur de 3,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1805	Etablissement Cuisine et Dépendances Acte 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 68, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1806	Etablissement Domino's Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1807	Etablissement My Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Vitet	au droit du n° 3, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1808	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commandant Pégout	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
			le tourne à droite sera interdit	Rue Professeur Beauvisage	sur le carrefour avec la rue Commandant Pégout	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1809	Etablissement Don Tacos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1810	Etablissement Redwood	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	au droit du n° 1, sur une longueur de 4,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1811	Etablissement Durden Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Villon	au droit du n° 1, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1812	Etablissement Soda	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	au droit du n° 7, sur une longueur de 9,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1813	Etablissement En Voute et Moi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	au droit du n° 5, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1814	Etablissement Starting Coffee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Pierres Plantées	au droit du n° 12, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1815	Etablissement Le Dust Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 12, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1816	Etablissement Fast Good Made-moiselle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	à l'Ouest du n° 5, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1817	Etablissement Flair Gourmandise et Connivence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 84, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1818	Etablissement Voie Verte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	au droit du n° 20, sur une longueur de 4,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1819	Etablissement Franklin's Steakhouse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 41, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1820	Etablissement Gang Nam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	au droit du n° 6, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1821	Etablissement Garden State	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 6, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1822	Etablissement Giluna Coffee House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	sur 6,50 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1823	Entreprises Serfimtich - Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Pavillons	sur 15 m au droit du n° 25	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
1824	Etablissement Il Pailio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	au droit du n° 2, sur une longueur de 7,15 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1825	Etablissement Jeannine et Suzanne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	au droit du n° 34, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1826	Musée des Confluences	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la circulation d'un semi remorque	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Anvers	des deux côtés, entre la rue Renan et la rue Chevreul	Le mardi 20 février 2018
1827	Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Professeur Marcel Dargent	sens Nord/Sud, chaussée Est, au débouché sur l'avenue Paul Santy chaussée principale, au débouché sur l'avenue Paul Santy	Le mardi 20 février 2018, de 9h à 16h
1828	Etablissement Pékin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	au droit du n° 2, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1829	Etablissement Le Pénélope Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 20, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1830	Etablissement Le Périscope	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	au droit du n° 13, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1831	Etablissement Le Troquet des Sens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 34, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1832	Etablissement Le Vivarais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	au droit du n° 1, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1833	Etablissements «Brasserie Léon de Lyon», «Mamma» et «La Cave d'à Coté»	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse sur stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pleney	côté Ouest (n° pairs), entre la rue du Platre et le n° 10	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1834	Etablissement L'Envie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 12, sur une longueur de 5,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1835	Etablissement Maison Debeaux Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la République	au droit du commerce, sur une longueur de 13 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1836	Etablissement L'Encart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 30, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1837	Etablissement L'Ivresse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1838	Etablissement Les Cafetiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 36, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1839	Etablissement Les Vieux Garçons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit, du n° 70 sur une longueur de 8,80 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1840	Etablissement L'Ittle Italy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Villon	au droit du n° 2, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1841	Etablissement L'Otarie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 24, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1842	Etablissement Maison Drap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	au droit du n° 5, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1843	Entreprise Making	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la pose de projecteurs sera autorisée	Montée Saint-Sébastien	sur les trottoirs entre le n°19 et le n° 25	A partir du lundi 19 février 2018, 10h, jusqu'au mardi 20 février 2018, 2h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Magneval	des 2 côtés , entre la rue n°19 et 25	A partir du lundi 19 février 2018, 7h, jusqu'au mardi 20 février 2018, 2h
				Montée Saint-Sébastien	côté pair , entre la rue Bodin et la rue Magnival du n° 19 au n°25	
				Place Colbert	des deux côtés, à partir du n° 9 jusqu'à la montée Saint-Sébastien	
l'installation d'un barnum et le stationnement de 2 véhicules cantine seront autorisés	Place Colbert	sur la partie Nord	A partir du lundi 19 février 2018, 14h, jusqu'au mardi 20 février 2018, 2h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1844	Entreprise Cardem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition de muret pour la création d'un chantier pour le parc 3000	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Rue de Bonnel	voie Sud, au droit du centre Commercial de la Part Dieu entre la rue Garibaldi et la trémie	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 9h à 16h
1845	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge en façades	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 15 m au droit du n° 76	Les lundi 19 février 2018 et mardi 20 février 2018, de 7h à 17h
1846	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	Le lundi 19 février 2018
1847	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Docteur Bouchut	entre le rue des Cuirassiers et la rue du Lac	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mardi 13 mars 2018
1848	Entreprise Les Jules	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 3 emplacements en talon, situés au droit du n° 12	A partir du lundi 19 février 2018, 7h, jusqu'au mardi 20 février 2018, 19h
1849	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	trottoir impair, entre la rue Masséna et le n° 23 entre la rue Masséna et le n° 23 côté impair, entre la rue Masséna et le n° 23	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018
1850	Entreprise Making	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement de véhicules de jeu sérigraphie " Police " sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant l'installation du dispositif catine sera autorisée l'installation d'un foodtruck sera autorisée	Rue Bodin Place Bellevue Rue Mottet de Gerando Rue Bodin Place Colbert Place Bellevue	au droit du n° 2 des 2 côtés de l'intégralité des chaussées du n°3 au n°15 des 2 côtés de la Place Bellevue à la rue Grogard sur la partie Nord sur la pelouse de la partie Est de la place	A partir du mercredi 21 février 2018, 7h, jusqu'au jeudi 22 février 2018, 18h A partir du mardi 20 février 2018, 10h, jusqu'au jeudi 22 février 2018, 18h A partir du mercredi 21 février 2018, 6h, jusqu'au jeudi 22 février 2018, 18h A partir du mardi 20 février 2018, 10h, jusqu'au jeudi 22 février 2018, 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1851	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite alternativement	Quai Jules Courmont	sens Nord/Sud, voie d'accès à la rue de la Barre	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018, de 9h à 16h
			La circulation piétonne sera gérée par un homme trafic		sens Sud/Nord, voie d'accès depuis de pont de la Guillotière	
1852	Entreprise Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	L'accès et le stationnement des véhicules de l'entreprise seront autorisés	Quai Rambaud	sur le quai bas, entre le pont SNCF et le pont Kitchener Marchand	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf véhicules de chantier			
1853	Entreprise Richard Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	côté pair, sur 25 m au droit du n° 42	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018
1854	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	entre le cours Verdun Recamier et la rue Duhamel	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, des deux côtés entre le cours Verdun Recamier et la rue Duhamel	
1855	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	au droit des n° 118 à 122	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 7h30 à 17h30
1856	Entreprise Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Place Bellevue		Le jeudi 22 février 2018, de 12h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bodin	de la montée Saint-Sébastien à la place Bellevue	
				Rue Bodin	de la Montée Saint-Sébastien à la place Bellevue	Le mercredi 21 février 2018, de 10h à 19h
1857	Entreprises Colas/ Eiffage/ Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Servient	entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 9h à 16h
1858	La Ville de Lyon - Direction de l'Economie du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Vogue de Monplaisir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	des deux côtés de la chaussée, allée Ouest, sur 20 m au Nord de la rue du Premier Film (sauf Citiz LPA)	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
						A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1859	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 20 m au Sud de la rue Bonnel	A partir du lundi 12 février 2018 jusqu'au samedi 31 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur la contre allée, côté Est, entre la sortie des parkings et la rue de Bonnel	
1860	Entreprise Dmv	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 10 m au droit du n° 5	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018
1861	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon/ Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Saint-Isidore et la rue Amiral Courbet	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite alternativement	Rue Saint-Isidore	entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Saint-Isidore et la rue Amiral Courbet	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 7h à 16h30
				Rue Saint-Isidore	côté pair, sur 20 m au droit du n° 40	
1862	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Repos	entre le n° 42 et n° 44	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au jeudi 22 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 42 et n° 44	
1863	Entreprise Csme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'un bras de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 20 m, au droit du n° 44	Le lundi 19 février 2018, de 7h à 13h
1864	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	entre la rue Eugénie Brazier et le n° 9	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 13h à 17h
1865	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 m, au droit du n° 14	A partir du mercredi 21 février 2018 jusqu'au jeudi 22 février 2018
				Rue Sala	sur 15 m, au droit du n° 42	
1866	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Grillet		A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Trois Pierres	entre la rue Creuzet et la rue E. Rochette	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "Stop"		entre la rue Creuzet et la rue Grillet	
					au débouché sur la rue Grillet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1867	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la piste cyclable sera interrompue	Boulevard des Etats Unis	chaussée Nord, sur 50 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Sud, sur 50 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	
					chaussée Nord, sur 50 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	
					chaussée Sud, sur 50 m de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	
1868	Établissement Midi Minuit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 83, sur une longueur de 12 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1869	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Trion	sur 15 m au droit du n° 28	Les mercredi 14 février 2018 et jeudi 15 février 2018, de 8h30 à 16h30
1870	Établissement Momento	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Fleurieu	au droit du n° 4, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1871	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Nérard	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
1872	Établissement Monna Lisa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 44 et n° 46, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1873	Établissement La Mouss' Tache	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	au droit du n° 19, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1874	Etablissement-Naturrhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 16, sur une longueur de 5,60 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1875	Etablissement New Tree	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 6, sur une longueur de 6,90 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1876	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de la Guillotière	sur 25 m au droit du n° 200	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au jeudi 22 février 2018, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 25 m au droit du n° 200	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 200	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au jeudi 22 février 2018
1877	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Louis Chazette	des 2 côtés de la chaussée sur 30 m de la voie d'accès située au Sud de la montée Bonafous	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
				Cours d'Herbouville	sur 30 m au Nord de la montée Bonafous	
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée Bonafous	dans les 2 sens de circulation entre le Cours d'Herbouville et le n°18	Le mercredi 14 février 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Louis Chazette	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m de la voie d'accès située au "Sud" de la montée Bonafous	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
	Cours d'Herbouville	sur 30 m au "Nord" de la montée Bonafous, zone de desserte comprise				
1878	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Arloing	au droit du n° 32	A partir du lundi 19 février 2018, 22h30, jusqu'au mardi 20 février 2018, 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1879	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victorien Sardou	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	Le mercredi 21 février 2018
1880	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Maurice	entre le n° 37 et la rue Saint-Romain	A partir du mercredi 21 février 2018 jusqu'au mardi 13 mars 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 37 et la rue Saint-Romain	A partir du mercredi 21 février 2018 jusqu'au mardi 13 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1881	Entreprise Espace Signalétique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons et l'itinéraire vélos sur la piste cyclable sera maintenue en permanence au droit du véhicule nacelle	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, sur 10 m de part et d'autre du n° 210	Le mercredi 21 février 2018, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 210	
			le stationnement pour un véhicule nacelle sera autorisé sur trottoir		trottoir Ouest, sur 10 m de part et d'autre du n° 210	
1882	Entreprise Groupe Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 15 m au droit du n° 23	Le mardi 20 février 2018
1883	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue Jean Sarrazin	entre la rue Denis et l'avenue Francis de Pressensé	A partir du mercredi 21 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue Francis de Pressensé	
			le tourne à droite sera interdit		sur le carrefour avec la rue Jean Sarrazin	
1884	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place Chardonnet	sur 8 m au droit du n°2	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au jeudi 15 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n°2	
1885	Entreprise Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	Les mercredi 21 février 2018 et jeudi 22 février 2018
1886	Entreprise Fonderie de Coubertin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de la Fontaine des Terreaux	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place des Terreaux		Le jeudi 15 février 2018, de 7h à 18h
1887	Office National des Forêts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'abattage d'arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Marie	sur 15 m au droit du n° 6	Le vendredi 16 février 2018
1888	Entreprise Carrard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Carrard	Rue Saint-Lazare	trottoir Est, entre la rue Domer et la rue Chevreur	Les mercredi 21 février 2018 et jeudi 22 février 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Est, entre la rue Domer et la rue Chevreur	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1889	Entreprise Schont	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Nuits	trottoir impair (Nord), entre le n° 27 et la rue Dumont d'Urville	Le vendredi 16 février 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		partie comprise entre le n° 27 et la rue Dumont d'Urville	
1890	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une souche de cheminée à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Jean Moulin	sur 15 m, au droit du n° 17	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018
1891	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Loucheur	côté impair, entre le n° 11 et n° 13	Le mercredi 21 février 2018
1892	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable	Rue de Créqui	sur 30 m au droit du n° 34	Le lundi 19 février 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 34	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 34	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 34	
1893	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Chemin de Montessus	entre le n° 7 et le chemin des Charbottes	Le mardi 13 février 2018
1894	La Métropole de Lyon - Unité tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des interventions de maintenance	la circulation des piétons sera interdite	Tunnel Routier de la Croix-Rousse	Tube mode doux	A partir du mardi 20 février 2018, 21h, jusqu'au mercredi 21 février 2018, 6h
						A partir du lundi 19 février 2018, 21h, jusqu'au mardi 20 février 2018, 6h
1895	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Gigodot	entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thevenet	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Gigodot et le n°16bis	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1895	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gigodot	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thevenet	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
				Rue Louis Thévenet	des 2 côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de la rue Gigodot	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Gigodot	au débouché sur la rue Dumont d'Hurville	A partir du jeudi 1 mars 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h à 17h
1896	Etablissement Bar la Colline	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	au droit du n° 59, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1897	Société publique locale Lyon Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un Totem signalétique d'information sur l'accès au Métro	l'installation d'un Totem d'information sera autorisée	Place Charles Béraudier	côté Nord, face aux sorties de la gare	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
1898	Etablissement Bar Restaurant Le Bistrouille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Paul	sur une longueur de 8 m à l'Est de la rue Saint-Paul	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1899	Etablissement Le Bistrot'jul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Bondy	au droit du n° 2, sur une longueur de 12 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1900	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Cours Général Giraud	au droit du n° 27	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre la rue Philippe Gonnard et la montée de la Butte	Les lundi 19 février 2018 et mercredi 28 février 2018, de 8h30 à 16h
1901	Etablissement Bombay Palace	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellière	au droit du n° 1, sur une longueur de 12 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1902	Etablissement Carré Saône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	au droit du n° 9, sur une longueur de 11,40 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1903	Etablissement Chez Jules	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Vernay	au droit de l'établissement Chez Jules, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1904	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de rescelllement de chambre de Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Belfort	entre la rue de Nuits et la rue Gigodot	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Est), entre la rue de Nuits et la rue Gigodot	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018
1905	Etablissement Johnny's Kitchen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	en face du n° 48, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1906	Etablissement Jonhny Walsh	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	côté impair, sur 5 m au droit du n° 56	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1907	Etablissement 405 Bar à Bières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	au droit du n° 1, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1908	Entreprise Ses Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Duguesclin	entre l'emprise de chantier et la rue Lieutenant Colonel Prévost	Les lundi 19 février 2018 et mercredi 21 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Lieutenant Colonel Prévost et la rue Duquesne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté (Est), sur 10 m au Nord de la rue Duquesne	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "Stop"		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Duquesne et le n° 31	Les lundi 19 février 2018 et mercredi 21 février 2018, de 8h à 17h
					au débouché sur la rue Lieutenant Colonel Prévost	Les lundi 19 février 2018 et mercredi 21 février 2018, de 9h à 16h
1909	Etablissement La Bande à Gnafron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	au droit du n° 6, sur une longueur de 4,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1910	Etablissement La Migraine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Paul	au droit du n° 11, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1911	Entreprise des Associés du Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Viabert	trottoir impair (Nord) entre le n°40 et la rue d'Inkerman	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1911	Entreprise des Associés du Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 40 et la rue d'Inkerman (GIG GIC compris)	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018
			un autre emplacement GIG GIC devra être matérialisé		côté impair (Nord) entre le candélabre n°7350-12 et la rue d'Inkermann	
1912	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Louis Thévenet	des 2 côtés de la chaussée, entre le n°10 et la rue Claudius Linossier	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, entre le n°10 et la rue Claudius Linossier	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
1913	Mjc Jean Macé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête	des animations seront autorisées	Place Mazagran		Le samedi 3 mars 2018, de 18h à 22h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	sur 3 emplacements, côté impair, en face de la place Mazagran	A partir du samedi 3 mars 2018, 16h, jusqu'au dimanche 4 mars 2018, 1h
1914	La Ville de Lyon - Direction Garage Logistique et Festivités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	sur 20 m au droit du n° 42	Le lundi 19 février 2018, de 6h à 18h
				Rue Sergent Michel Berthet	sur 20 m au droit du n° 11 (Mairie)	
				Rue de Bourgogne	sur 20 m au droit du n° 15 et n° 17	
				Rue de Belfort	sur 20 m au droit du n° 16 Bis	Le mardi 20 février 2018, de 6h à 18h
				Rue d'Enghien	sur 20 m au droit du n° 5	
1915	Entreprise Pce Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Isly	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le lundi 19 février 2018, de 7h30 à 17h30
1916	La Mairie du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé carnaval	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 100 sur emplacement (côté patinoire)	Le jeudi 8 mars 2018, de 8h à 18h
			une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Rue de Condé		
				Place Carnot		
				Cours Charlemagne		
				Rue Jarente		
				Rue Boissac		
				Rue Victor Hugo		
				Rue Henri IV		
				Rue Sala		
				Cours Suchet		
				Rue Denuzière		
				Rue de la Charité		
				Cours Bayard		
Rue Gilibert						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1917	Etablissement Le Coquemar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Cardinal Decourtray	au droit du n° 23 et n° 25, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1918	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 47	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
1919	Entreprise Lyon Centre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de conférences	l'installation de tentes sera autorisée (montage et démontage compris)	Place de l'Hippodrome	sur le parvis de l'Eglise	A partir du vendredi 9 mars 2018 jusqu'au lundi 12 mars 2018
1920	Etablissement O Quai Wine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	au droit du n° 8, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1921	Etablissement Pain des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	au droit du n° 8, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1922	Etablissement Pizzeria Avarello	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 13, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1923	Entreprise la Cocotte Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival	des animations seront autorisées	Esplanade du Gros Caillou	(montage dès 9h00, fin démontage 22 h)	Le samedi 10 mars 2018, de 16h à 20h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Audran	du n° 2 au n° 4	Le samedi 10 mars 2018, de 8h à 22h30
1924	Etablissement Napoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 45, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1925	Etablissement Le Terminus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	au droit du n° 53, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1926	Etablissement Platy Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 32 sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1927	Etablissement Pog Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 13, sur une longueur de 6,60 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1928	Etablissement Pop's Kfe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	côté pair, sur 3 m à l'Est du n° 39	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1929	École Louise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Carnaval	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Avenue du Château		Le mardi 13 mars 2018, de 14h à 16h
				Rue Antoinette		
			un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Cours Eugenie		
				Rue Ferdinand Buisson		
				Rue Bonnard		
				Rue Jules Verne		
				Rue Louise		
				Cours Docteur Long		
				Rue Louis		
				Rue Constant		
				Rue Pierre Bonnaud		
				Avenue Lacassagne		
				Rue Alfred de Musset		
un rassemblement sera autorisé	Place du Château	Le mardi 13 mars 2018, de 14h15 à 15h35				
1930	Etablissement Raconte Moi la Terre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 14, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1931	Etablissement Les Lyonnais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	au droit du n° 19, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1932	Etablissement Rem's	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	au droit du n° 21, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1933	Etablissement Jols	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	au droit du n° 30, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1934	Etablissement Ninkasi Saint-Paul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	au droit du n° 2, sur une longueur de 14,20 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1935	Etablissement Kot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 16, sur une longueur de 4,70 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1936	Etablissement Dakota	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun	au droit du n° 5, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1937	Etablissement la Chapelle Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	au droit du n° 2, sur une longueur de 14 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1938	Etablissement Sushy Dee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Paul	au droit du n° 9, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1939	Etablissement La Chapelle Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Céléstins	au droit du n° 8, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1940	Etablissement la Fabrik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 42, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1941	Etablissement La Linotte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	au droit du n° 26, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1942	Etablissement La Loggia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	au droit du n° 21, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1943	Etablissement La Menthe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1944	Etablissement La Menthe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	en face du n° 4, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1945	Etablissement La Movida	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 16, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1946	Etablissement L'Etablish	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 22, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1947	Etablissement Les Mangeurs de Toiles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Enghien	au droit du n° 14, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1948	Etablissement L'Artigianoto Del Little Italy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au Nord du n° 40, sur une longueur de 3,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1949	Etablissement L'Artisan Boulanger de Vaubecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	au droit du n° 8, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1950	Etablissement Les Tontons Burgers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	au droit du n° 86, sur une longueur de 5,35 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1951	Entreprise Arret Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation à l'environnement	des animations seront autorisées (montage et démontage des installations comprise)	Place Bir Hakeim	(pointe Sud)	Le samedi 10 mars 2018, de 8h à 20h
1952	Etablissement Casa Del Gusto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edgar Quinet	au droit du n° 11, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1953	Etablissement La Casa Vito Morreale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n° 139, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1954	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	Le mardi 20 février 2018, de 8h à 16h30
1955	Etablissement Chères Cousines	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n° 23, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1956	Etablissement Chez Claire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edgar Quinet	au droit du n° 7, sur une longueur de 2,60 m (stationnement en épi)	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1957	Etablissement Chez les Garçons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 5, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1958	Etablissement Chez Moi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 42, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1959	Entreprise La Cinéfabrique (Lou Del Rieu)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Henri Barbusse	sur l'emplacement le plus au Sud au droit de la Mairie annexe	A partir du vendredi 16 février 2018, 19h, jusqu'au samedi 17 février 2018, 13h
				Square Edouard Mouriquand	sur 15 m en face du terrain de basket	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au jeudi 22 février 2018
1960	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec cordage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	au droit du n° 47	Les jeudi 15 février 2018 et vendredi 16 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1961	Entreprise Ciné-fabrique (Rémi Le Pogam)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 20 m au droit des n° 45 à 51	A partir du samedi 17 février 2018, 14h, jusqu'au dimanche 18 février 2018, 5h
				Place Tabareau	sur 10 m face à l'avenue Cabias sur 20 m face côté Nord entre l'avenue Cabias et la rue d'Isly	Le mardi 20 février 2018, de 14h à 20h
1962	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Simon Maupin	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue de la République	Le lundi 19 février 2018, de 6h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Simon Maupin	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
			L'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue de la République	accès par la place Bellecour et le stationnement sur 15 m au droit de la rue Simon Maupin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Simon Maupin	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest de la rue de la République	Le lundi 19 février 2018, de 6h30 à 17h
1963	Etablissement Le Parloir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarrail	au droit du n° 23, sur une longueur de 8,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1964	Entreprise Smmi Nacelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Florent	trottoir impair, entre le n° 3 et le n° 3 Bis	Le vendredi 16 février 2018, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 3 et le n° 3 Bis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 3 et le n° 3 Bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1965	Etablissement Le Scojo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	au droit du n° 54, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1966	Entreprise Rps Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des remplacements de tampons	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Allée Pierre de Coubertin	au droit du n° 21	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1966	Entreprise Rps Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des remplacements de tampons	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Boulevard Yves Farge	au droit du n° 35	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Allée Pierre de Coubertin	au droit du n° 21	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Yves Farge Allée Pierre de Coubertin	au droit du n° 35 au droit du n° 21	
1967	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sur 30 m, à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	sur l'esplanade, sur 30 m au Sud de la rue Servient	
1968	Etablissement Le Scorsèse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	au droit du n° 71, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1969	Etablissement Le Séraphin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	au droit du n° 56, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1970	Etablissement Le Tandem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	au droit du n° 81, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1971	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bourgogne	sens Nord/Sud, entre la rue Tissot et la rue Nérard	Les lundi 30 avril 2018 et dimanche 30 septembre 2018
			la traversée piétonne sera interdite		sur le passage piétons situé au Sud de la rue Chinard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue Tissot et la rue Nérard	
1972	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	entre le n° 24 et le n° 26	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Fleurieu	entre la place Gailleton et la rue Laurencin	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au samedi 14 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1972	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sainte Hélène	entre la place Gailleton et la rue de la Charité	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au samedi 14 avril 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Docteur Gailleton	dans sa totalité	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Fleurieu	côté pair, entre la place Gailleton et la rue Laurencin	
				Quai Docteur Gailleton	côté Ouest, entre le n° 24 et le n° 26	
				Rue Sainte Hélène	des deux côtés, entre la place Gailleton et la rue de la Charité	
Place Docteur Gailleton	dans sa totalité					
1973	Etablissement Le Théodore	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m sur le terre-plein en face du n° 34	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1974	Etablissement Le Vendôme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit du n° 110, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1975	Etablissement Le Verdi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 13, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1976	Etablissement Le Waldeck	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	au droit du n° 2, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1977	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 6 m au droit du n° 83	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au lundi 19 mars 2018
1978	Etablissement L'empreinte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	au droit du n° 73, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1979	Etablissement L'Estanco du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	au droit du n° 4, sur une longueur de 4,25 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1980	Etablissement Les Apothicaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	au droit du n° 23, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1981	Etablissement Les Carnets d'Edouard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 24, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1982	Etablissement Les Domaines qui montent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 7, sur une longueur de 5 m (stationnement en épi)	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1983	Etablissement Les Gourmandises d'Alexandre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n°10, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1984	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Docteurs Cordier	sur 20 m au droit du n° 60	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hector Berlioz	sur 20 m en face du n° 19	
1985	Entreprise La Porte Blindée Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 10 m, au droit du n° 4	Les lundi 19 février 2018 et jeudi 22 février 2018
1986	La Ville de Lyon - Direction Garage logistique et festivités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 20 m, au droit du n° 149	Le mercredi 21 février 2018, de 6h à 18h
				Rue Etienne Richerand	sur 20 m, au droit du n° 76	
				Avenue Maréchal Foch	sur 20 m, au droit du n° 52	
				Rue de l'Abondance	sur 20 m, au droit du n° 31	A partir du mercredi 21 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 6h à 18h
				Rue Edouard Nieuport	sur 20 m, au droit du n° 30	Le jeudi 22 février 2018, de 6h à 18h
1987	Etablissement Ke-wee La Saladerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	au droit du n° 3, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1988	Etablissement Les Saveurs du Bistrot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Weill	au droit du n°10, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1989	Etablissement L'Extract	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	au droit du n° 35, sur une longueur de 7,80 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1990	Etablissement L'Esquina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit du n° 116, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1991	Etablissement L'Inattendu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	au droit du n° 95, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1992	Etablissement Lucien et la Cocotte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	au droit du n° 82, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1993	Entreprise Marian Bancila	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	sur 10 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018
1994	Etablissement Ludovic B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	au droit du n° 90, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1995	Etablissement Lu Salentu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	au droit du n° 44, sur une longueur de 4,75 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1996	Etablissement Maison Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n° 123, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1997	Etablissement Maison Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	au droit du n° 76, sur une longueur de 8,20 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
1998	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de EDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h un cheminement piétons de 1,40 m balisé et sécurisé sera maintenu le long de l'emprise chantier	Rue Victor Schoelcher	au droit du n° 275 sur le trottoir Ouest et Est, au droit du n° 275	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
1999	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté impair, entre le n° 3 et la rue du Dauphiné	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
2000	Etablissement Maison Marcelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	au droit du n° 89, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2001	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Michel	côté impair, sur 15 m au droit du n° 31	Les jeudi 22 février 2018 et vendredi 23 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2002	Etablissement Merci	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	côté pair sur 10 m à l'Ouest de la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2003	Etablissement Mika Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 155, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2004	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sur 20 m, au droit du n° 71	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2005	Etablissement Milonga	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	au droit du n° 59, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2006	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppressions d'un branchement d'Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sur 50 m au Sud de l'avenue d'Esquirol	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé			
2007	Etablissement Moda Food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	au droit du n° 95, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2008	Etablissement Moo Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	au droit du n° 146, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2009	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable à contresens et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler le pied à terre le long du chantier	Rue des Cuirassiers	à contresens sur 50 m, au Nord de la rue du Docteur Bouchut	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au dimanche 25 février 2018
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Ouest, sur 50 m au Nord de la rue du Docteur Bouchut	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		côté Ouest, sur 30 m face au bâtiment de France 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2010	Etablissement Mumy's Bagel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	au droit du n° 89, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2011	Etablissement Piccolo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	au droit du n° 89, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2012	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	sur 25 m au droit du n° 63	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 9 mars 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 63	
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		sur 25 m au droit du n° 63	
2013	Etablissement Mvb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 74, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2014	Entreprise Cogepa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 7 m sur la zone de desserte située au droit du n° 9	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mardi 27 février 2018
2015	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, entre les n° 11 et n° 13	Le jeudi 22 février 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre les n° 11 et n° 13	Le jeudi 22 février 2018, de 7h30 à 17h
2016	Entreprise Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	Le jeudi 22 février 2018
2017	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Sathonay	sur 5 m au droit du n° 1	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
2018	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour des véhicules poids lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2019	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunoir	sur 10 m, face au n° 12	Le mardi 20 février 2018, de 7h à 12h
2020	Entreprise Bergues Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue de la Corderie	trottoir Nord, entre la rue Roger Salengro et le n° 4	Le jeudi 22 février 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Salengro	trottoir Sud, entre le n° 1 et le n° 5	
				Rue de la Corderie	côté pair, entre la rue Roger Salengro et le n° 4	
				Rue Roger Salengro	côté impair, entre le n° 1 et le n° 5	
2021	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	sur 10 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mardi 13 mars 2018
2022	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réparation de fuite d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Etienne Richerand	entre le n° 4 et le cours Lafayette	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 4 et le cours Lafayette	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 7h30 à 16h30
2023	Entreprise Bergèse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Blandan	sur 10 m au droit du n° 19	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mercredi 14 mars 2018
2024	Entreprise La Cocotte Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival	des animations seront autorisées	Place de la Croix Rousse	(montage dès 9 h fin démontage 19h)	Le mercredi 14 mars 2018, de 12h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, face au n° 1 sur 3 emplacements côté Place	Le mercredi 14 mars 2018, de 8h à 19h
2025	Entreprise Petiot Frédéric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	sur 10 m au droit du n° 66	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
2026	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Barthélémy Buyer	sur 30 m au droit des n° 99/100	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de circulation, sur 100 m au droit des n° 99/100	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2027	Entreprise Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Avenue du Point du Jour	dans le carrefour avec la rue de la Favorite, la circulation sera alternée avec trois feux	A partir du jeudi 15 février 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Valdo	dans le carrefour avec la rue Jean Fauconnet et la rue Jeunet	A partir du jeudi 15 février 2018, 7h30, jusqu'au lundi 26 février 2018, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	sur le trottoir situé au droit des n° 15 et 17	
2028	L'école Aimé Césaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un carnaval	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Parc Kaplan	dans l'ordre d'avancement du défilé (3)	Le mardi 20 mars 2018, de 14h à 15h
				Allée du Parc	dans l'ordre d'avancement du défilé (2)	
				Rue Julien Duvivier	dans l'ordre d'avancement du défilé (4)	
				Rue Jules Jusserand	dans l'ordre d'avancement du défilé (6)	
				Rue du Diapason	dans l'ordre d'avancement du défilé (départ) (1)	
				Place Bir Hakeim	dans l'ordre d'avancement du défilé(5)	
				Rue du Diapason	dans l'ordre d'avancement du défilé (arrivée) (7)	
2029	Entreprise Sijtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoinette	côté impair, sur 20 m en face du n°2	A partir du mercredi 14 février 2018 jusqu'au dimanche 18 février 2018
2030	Agence Ivanhoé et la boutique High	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la présentation de la collection	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Zola	au droit du n° 16 sur 3 emplacements	A partir du mardi 20 mars 2018, 8h, jusqu'au mercredi 21 mars 2018, 10h
			l'installation d'un tapis rouge, de quatre mange-debout et potelets, d'une tente 6x3 sera autorisée sur le trottoir et l'aire de stationnement		au droit du n° 16	A partir du mardi 20 mars 2018, 8h, jusqu'au mercredi 21 mars 2018, 10h
2031	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur fuite de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Le Royer	sur 10 m, au droit de la rue Créqui	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 10 m, au droit de la rue le Royer côté pair, entre la rue le Royer et le n° 150	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2032	Mjc Laënnec Mermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé carnaval	la circulation des véhicules sera interrompu à l'avancée du défilé un défilé accompagné d'un batucada sera autorisé sur les trottoirs	Rue Gaston Brissac		Le mercredi 21 mars 2018, de 14h30 à 17h30
				Avenue Jean Mermoz		
				Rue Gaston Brissac		
				Rue Commandant Caroline Aigle		
				Rue Genton	dans l'ordre d'avancement du défilé (départ n° 21)	
				Rue Professeur Joseph Nicolas		
2033	Esat - Etablissement et Service d'Aide pour le Travail Saint Léonard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage pour le compte de l'hôtel Reine Astrid	la circulation des piétons sera interdite	Rue Félix Jacquier	côté impair (Est), entre le n° 4 et la rue Barrême	Le jeudi 15 février 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2034	Entreprise 4 D	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité et d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté impair, sur 30 m au Nord de la rue d'Aubigny	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au jeudi 8 mars 2018
				Rue Ternois	des deux côtés, sur 8 m au Sud de la rue Riboud	
				Rue d'Aubigny	côté impair, entre la rue Bellecombe et la rue Ternois	
				Rue Ternois	des deux côtés, sur 30 m au Nord de la rue d'Aubigny	
2035	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Nord/Sud, dans le couloir réservé aux auto-bus, sur 20 m en face du n° 47	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
2036	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Puvis de Chavannes	entre le n° 3 et la rue de Créqui	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018, de 8h à 17h
				Rue de Créqui	entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	
					entre la rue Duquesne et le n° 55	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Duquesne et le n° 55	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
				Place Puvis de Chavannes	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et la rue de Créqui	
				Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
2037	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur fuite de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Créqui	entre la rue Rabelais et le cours Lafayette	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le n° 140 et le cours Lafayette	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché sur la rue Rabelais	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire				
2038	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de signalisation de feux tricolores	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Allée Achille Lignon	au carrefour avec l'avenue de Grande Bretagne	Les lundi 19 février 2018 et vendredi 16 mars 2018, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite	Pont Winston Churchill	voie d'accès au quai Charles de Gaulle	Les lundi 19 février 2018 et vendredi 16 mars 2018, de 9h à 16h	
				Pont Winston Churchill	couloir de bus d'accès au site propre allée Achille Lignon	A partir du lundi 19 février 2018, 7h, jusqu'au vendredi 16 mars 2018, 18h	
2039	Entreprise Colas Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Docteur Bouchut	sur 20 m, de part et d'autre de la rue du Lac	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018	
				Rue du Lac	sur 20 m au Sud de la rue du Docteur Bouchut		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue des Cuirassiers		côté Nord, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue des Cuirassiers
				Rue du Lac	des deux côtés, sur 20 m au Sud de la rue du Docteur Bouchut		
2040	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage dans copropriété	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis Thevenet	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018, de 8h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
2041	Entreprise Attila	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Justin Godart	sur 10 m, en face de l'immeuble situé au n° 7	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018	
2042	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	sur 3 m au droit du n°12	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2043	Entreprises Razel Bec/ Guintoli / Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de marquage au sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Robert	des 2 côtés de la chaussée , sur 30 m à l'Ouest du Boulevard des Brotteaux	Le vendredi 16 février 2018, de 7h à 17h
				Boulevard des Brotteaux	des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 64 et 70	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	des 2 côtés de la chaussée , sur 30 m à l'Ouest du Boulevard des Brotteaux	
				Boulevard des Brotteaux	des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 64 et 70	
2044	Etablissement L'Escale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 61, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2045	Etablissement L'Evolution	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	au droit du n° 8 et n° 10, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2046	Etablissement Bar Le Charité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 37, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2047	Etablissement Le Comptoir d'Ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	au droit du n° 41, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2048	Etablissement Le Comptoir de Marina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Lintier	au droit du n°4, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2049	Etablissement Le Comptoir des Fées	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 31, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2050	Etablissement Le Dolmen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 46, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2051	Etablissement Le Duo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2052	Etablissement Le Garde Manger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	au droit du n° 9, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2053	Etablissement Les Délices de Charlie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 34, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2054	Etablissement Les Poupées Russes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2055	Etablissement Le Mont Liban	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 19, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2056	Etablissement Le Pap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	au droit du n° 25, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2057	Etablissement Les Pates Vivantes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 9, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2058	Etablissement Restaurant Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 3, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2059	Etablissement St Paul Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 39, sur une longueur de 2,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2060	Etablissement Sampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 9, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2061	Etablissement Saveurs d'Orient	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 46, sur une longueur de 5,36 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2062	Etablissement Café Lyonnais Rôtisserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 76, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2063	Etablissement Smor et Brod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté pair, sur 7 m au droit du n° 12	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2064	Etablissement South Food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 44, sur une longueur de 6,25 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2065	Etablissement Stopoze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 18, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2066	Etablissement B Chef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Enghien	au droit du n° 12, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2067	Etablissement B Chef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 12, sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2068	Etablissement Tables et Vins d'Ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 3, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2069	Etablissement Tables et Vins d'Ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Adelaïde Perrin	au droit du n° 7, sur une longueur de 12 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2070	Association La Cour des Gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Carnaval	des animations seront autorisées (montage et démontage des installations compris) une déambulation accompagnée d'une batucada sera autorisée	Place Camille Flammarion		Le jeudi 22 mars 2018, de 14h à 19h30
				Rue Philippe de Lassalle		
				Place Picard		
				Rue Dangon		
2071	Etablissement Tea Landsia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 16, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2072	Etablissement Tendance Boulange	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 24, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2073	Etablissement Salon de thé "Cha Yuan"	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 7/9, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2074	Etablissement Tiramisu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 5 m au droit du n° 22	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2075	Etablissement Thomas- La Réserve	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 6, sur une longueur de 12,80 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2076	Association Les Dragons de Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Carnaval de Saint Georges	la circulation des piétons sera interdite	Passerelle Abbé Paul Couturier		A partir du samedi 24 mars 2018, 8h, jusqu'au dimanche 25 mars 2018, 0h
			la circulation des piétons sera interrompue lors du Feu d'Artifice	Quai Fulchiron	entre le pont Kitchener Marchand et la place de la Commanderie	Le samedi 24 mars 2018, de 21h à 21h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Place François Bertras		A partir du samedi 24 mars 2018, 10h, jusqu'au dimanche 25 mars 2018, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
2076	Association Les Dragons de Saint Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Carnaval de Saint Georges	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Doyenné	entre la rue du Vieil Renversé et la place François Bertras	A partir du samedi 24 mars 2018, 10h, jusqu'au dimanche 25 mars 2018, 0h	
			la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue de la Loge	dans l'ordre d'avancement du défilé (10)	Le samedi 24 mars 2018, de 14h à 17h	
				Rue de la Bombarde	dans l'ordre d'avancement du défilé (7)		
				Place Saint Jean	dans l'ordre d'avancement du défilé (5)		
					dans l'ordre d'avancement du défilé (13)		
				Place François Bertras	dans l'ordre d'avancement du défilé (arrivée) (16)		
				Place du Change	dans l'ordre d'avancement du défilé (11)		
				Rue Monseigneur Lavarenne	dans l'ordre d'avancement du défilé (3)		
			Place François Bertras	dans l'ordre d'avancement du défilé (départ) (1)			
			la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue de Gadagne	dans l'ordre d'avancement du défilé (9)		Le samedi 24 mars 2018, de 14h à 17h
				Rue Saint Jean	dans l'ordre d'avancement du défilé (6)		
					dans l'ordre d'avancement du défilé (12)		
				Rue du Boeuf	dans l'ordre d'avancement du défilé (8)		
				Place Benoit Crépu	dans l'ordre d'avancement du défilé (2)		
				Avenue Adolphe Max	dans l'ordre d'avancement du défilé (14)		
Rue du Doyenné	dans l'ordre d'avancement du défilé (15)						
Avenue Adolphe Max	dans l'ordre d'avancement du défilé (4)						
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place François Bertras	y compris sur l'aire de livraison	A partir du samedi 24 mars 2018, 8h, jusqu'au dimanche 25 mars 2018, 0h				
2077	Entreprise Cluzel André	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 5 m, au droit du n° 131 bis	A partir du mardi 20 février 2018 jusqu'au mardi 6 mars 2018	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2078	La Fédération de commerçants et entreprises Le 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Le Marché Autrement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	contre-allée Nord côté Sud et contre- allée Sud côté Nord	A partir du vendredi 23 mars 2018, 20h, jusqu'au dimanche 25 mars 2018, 19h
				Rue Tronchet	des deux côtes, de l'avenue Maréchal Foch à la place Maréchal Lyautey	
				Place Maréchal Lyautey	côté Est , entre le cours Franklin Roosevelt et la rue de Sèze et chaussée Sud , côté place, entre le quai Sarraill et la rue de Sèze	A partir du jeudi 22 mars 2018, 6h, jusqu'au lundi 26 mars 2018, 12h
				Quai Général Sarraill	côté Est, entre la place Maréchal Lyautey et la rue Cuvier	A partir du vendredi 23 mars 2018, 20h, jusqu'au dimanche 25 mars 2018, 19h
2079	Centre Social Laënnec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-grenier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Ambroise Paré	des deux côtés, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et l'avenue Jean Mermoz	A partir du samedi 7 avril 2018, 18h, jusqu'au dimanche 8 avril 2018, 19h
2080	Association Cercle de la Pensée Juive Libérale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du "Yom Ha Shoah"	l'installation de 3 tentes sera autorisée	Place des Terreaux		Le jeudi 12 avril 2018, de 6h30 à 19h
2081	Etablissement Bianca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	au droit du n°1, sur une longueur de 9 cm	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
2082	Entreprise Chanavat Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égavage dans une propriété privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	coté pair, sur 15 m au droit du n° 68 et n° 70	A partir du jeudi 22 février 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
2083	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montagny	coté impair, sur 10 m au droit du n° 145	Le vendredi 23 février 2018
2084	Entreprise Service Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	coté impair, sur 10 m au droit du n° 17	A partir du lundi 26 février 2018 jusqu'au lundi 26 mars 2018
2085	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égavage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Michel	sur 20 m en face du n° 14 et n° 16	Le mercredi 28 février 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Registre de l'année 2018

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Leroudier	Valentin	Adjoint Technique	Contractuel	11/12/2017	Direction gestion technique des bâtiments	Recrutement remplaçant
Clusel	Laure	Adjoint Administratif	Stagiaire	02/01/2018	Lyon en direct	Nomination stagiaire
Valentin	Emmanuelle	Adjoint Administratif	Stagiaire	01/17/2018	Mairie du 5ème arrondissement	Nomination stagiaire
Chevalier	Carole	Auxiliaire Puériculture Principal 2ème classe	Stagiaire	01/08/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Charpentier	Céline	Adjoint Technique	Stagiaire	01/09/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Cozenot	Béatrice	Adjoint Technique	Stagiaire	01/10/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Payen	Brigitte	Adjoint Technique	Stagiaire	01/08/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Babolat	Chloé	Adjoint Administratif	Stagiaire	03/06/2017	Lyon en direct	Arrêté rectificatif
Giraud	Maxence	Adjoint Technique	Stagiaire	12/11/2017	Régulation urbaine	Arrêté rectificatif
Lafaye	Aurélié	Infirmier Soins Généraux	Titulaire	01/02/2018	Education	Recrutement par voie de détachement
Djellali	Keltouma	Assistant Socio-Éducatif Principal	Titulaire	01/02/2018	Education	Recrutement par voie de détachement
Contet-Lambry	Fabien	Rédacteur	Titulaire	02/01/2018	Education	Recrutement par voie de détachement
Sacomani	Amandine	Auxiliaire Puériculture Principal 2ème classe	Titulaire	22/01/2018	Enfance	Recrutement par voie de détachement
Leclerc	Perrine	Auxiliaire Puériculture Principal 2ème classe	Titulaire	22/01/2018	Enfance	Recrutement par voie de détachement
Lefort	Malgorzata	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Titulaire	01/02/2018	Service des mairies d'arrondissement	Recrutement par voie de détachement

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 janvier 2018

DP 069 389 18 00132 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 78 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème Superficie du terrain : 790 m² - Demandeur : M. Augagneur Sylvain 78 rue des Docteurs Cordiers 69009 Lyon

DP 069 387 18 00133 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 15 rue Tourville Lyon 7ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : M. EL Bilali Mehdi 39 rue Guilloud 69003 Lyon

DP 069 387 18 00134 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 15 rue Tourville - Lot 34 Lyon 7ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : M. El Bilali Mehdi 39 rue Guilloud 69003 Lyon

DP 069 381 18 00135 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 quai Jean Moulin Lyon 1er Superficie du terrain : 392 m² - Demandeur : Biau Guilhem Chemin de Clapezine 38510 Passins - Mandataire : M. Biau Guilhem

DP 069 384 18 00136 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 24 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 156 m² - Demandeur : Biau Guilhem Chemin de Clapezine 38510 Passins - Mandataire : M. Biau Guilhem

DP 069 386 18 00137 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 35 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : M. Moriou Cyrille 35 rue Malesherbes 69006 Lyon

DP 069 388 18 00138 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 123 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 205 m² - Demandeur : Sas Jardin 36 Rue Roger Salengro 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme JI Chen Miaofen

DP 069 383 18 00139 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 62 rue Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 754 m² - Demandeur : Réegie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Richard Anne-lyse

DP 069 383 18 00140 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 30 rue François Garcin Lyon 3ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : Sci Kagb 189 rue Georges Clémenceau 42153 Riorges - Mandataire : M. Kilo Antoine

DP 069 382 18 00141 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier courte durée -

Terrain : 10 rue Palais Grillet Lyon 2ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : M. Canat Guillaume 10 rue Palais Grillet 69002 Lyon

DP 069 387 18 00142 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture avec ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 34 rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 264 m² - Demandeur : Fiducia 7 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : Mme Genin Fabienne

DP 069 387 18 00143 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 185 m² - Demandeur : Fresh Burritos 24 avenue Berthelot 69007 Lyon - Mandataire : Mme Mortreux Marion

DP 069 382 18 00144 déposée le 22 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 6 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : Guy Degrenne Rue Guy Degrenne 14500 Vire - Mandataire : M. Mulliez Thomas

DP 069 383 18 00145 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 50 cours Eugénie Lyon 3ème Superficie du terrain : 713 m² - Demandeur : Psychologue Sarl 50 cours Eugénie 69003 Lyon - Mandataire : Mme Mante Emmanuelle

DP 069 387 18 00146 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 80 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : Mme Birglin Agathe 11 rue Victor Hugo 69002 Lyon

DP 069 385 18 00147 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Construction d'une verrière - Surface créée : 14 m² - Terrain : 30 montée du Gourguillon Lyon 5ème Superficie du terrain : 188 m² - Demandeur : FOCH Investissement 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Mandataire : M. Cortes Pierre

DP 069 385 18 00148 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 13 m² - Terrain : 60 b rue de la Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 2315 m² - Demandeur : M. Richard Jean Jacques 60 b rue de la Garenne 69005 Lyon

DP 069 388 18 00149 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 44 rue des Tuilliers Lyon 8ème Superficie du terrain : 669 m² - Demandeur : Aqua Fleurs 44 rue des Tuilliers 69008 Lyon - Mandataire : Mme Planchon Isabelle

DP 069 386 18 00150 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 41 avenue Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 1623 m² - Demandeur : Ministère des Armées 22 avenue Leclerc 69347 Lyon Cedex 07

DP 069 383 18 00151 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 108 boulevard Pinel Lyon 3ème Superficie du terrain : 43446 m² - Demandeur : Ministère de la Défense - Esid de Lyon 22 avenue Leclerc 69347 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Grondin Eric

DP 069 385 18 00152 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 33 rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Sdc Coopératif 33 rue des Macchabées 69005 Lyon

DP 069 383 18 00153 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 2642 m² - Demandeur : M. Bellahcene Mohammed 23 rue des Rancy 69003 Lyon

DP 069 383 18 00154 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Installation d'un transformateur électrique - Terrain : 14 rue des Cuirassiers Lyon 3ème Superficie du terrain : 17298 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : Mariaccia Didier

DP 069 383 18 00155 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 56 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 1119 m² - Demandeur : Eurl Sud Gones Services 56 rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : M. Larguier Benoît

DP 069 385 18 00156 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 11t avenue Debrousse Lyon 5ème Superficie du terrain : 700 m² - Demandeur : M. Barbier Jérémie 11 t avenue Debrousse 69005 Lyon

DP 069 387 18 00157 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Réalisation d'une fresque - Terrain : 9 rue Robert Cluzan Lyon 7ème Superficie du terrain : 615 m² - Demandeur : Brin DGuill 10 b rue Jangot 69007 Lyon - Mandataire : Mme Tribut Gaëlle

DP 069 386 18 00158 déposée le 23 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 42 rue Barrier Lyon 6ème Superficie du terrain : 1353 m² - Demandeur : Mme Poyet Française 119 rue Vauban 69006 Lyon

DP 069 387 18 00159 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 105 rue Jean Vallier Lyon 7ème Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : Mme François Audrey 105 rue Jean Vallier 69007 Lyon

DP 069 383 18 00160 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 219 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 386 m² - Demandeur : Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Mandataire : M. Theuriaux Patrick

DP 069 383 18 00161 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 9 rue des Cuirassiers Lyon 3ème Superficie du terrain : 7347 m² - Demandeur : Sci du 9 Rue des Cuirassiers 30 avenue Kleber 75208 Paris - Mandataire : Mme Camus Audrey

DP 069 381 18 00162 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement - Terrain : 4 cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 1954 m² - Demandeur : M. Mérieux Alexandre 6 cours Général Giraud 69001 Lyon

DP 069 388 18 00163 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Auguste Pinton Lyon 8ème Superficie du terrain : 115 m² - Demandeur : M. Bailly-Maitre Stéphane 38 rue Auguste Pinton 69008 Lyon

DP 069 383 18 00164 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 9 rue Girié Lyon 3ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : M. Le Page Sébastien 9 rue Girié 69003 Lyon

DP 069 387 18 00165 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 154 boulevard Yves Farge Lyon 7ème Superficie du terrain : 4508 m² - Demandeur : Audace Immobilier 18 rue Jean Moulin 38200 Vienne - Mandataire : M. Monnier Thibaut

DP 069 389 18 00167 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Modification et ravalement de façades avec changement de menuiseries - Terrain : 4 montée de la Chana Lyon 9ème Superficie du terrain : 282 m² - Demandeur : Compagnie Immobilière du Rhône 1 rue de Lorraine 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Hazot Stéphane

DP 069 387 18 00168 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 243 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 387 18 00169 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 163 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 385 18 00170 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 145 avenue Barthélemy Lyon 5ème Superficie du terrain : 11647 m² - Demandeur : M. Touboul Paul 18 C chemin du Lavoir 69570 Dardilly

DP 069 382 18 00171 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue des Marronniers Lyon 2ème Superficie du terrain : 320 m² - Demandeur : Cisa des Marronniers 9 rue des Marronniers 69002 Lyon - Mandataire : M. Celery Jean Marc

DP 069 381 18 00172 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 10 impasse Saint-Polycarpe Lyon 1er Superficie du terrain : 242 m² - Demandeur : S.R.G.A Rue des Rogations 43110 Aurec sur Loire - Mandataire : M. Giroud Argoud Richard

DP 069 388 18 00173 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23 rue Claude Violet Lyon 8ème Superficie du terrain : 317 m² - Demandeur : 2bconstruction 425 route de Grevilly 69490 Saint-Forgeux - Mandataire : M. Berthier Bruno

DP 069 383 18 00174 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : réfection de toiture - Terrain : 69 b place Voltaire Lyon 3ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : Régie Lery 69 b place Voltaire 69003 Lyon - Mandataire : M. Aguera Raphaël

DP 069 382 18 00175 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 quai Jules Courmont Lyon 2ème Superficie du Terrain : 1301 M² - Demandeur : Régie Immobilière Rhodanienne 51 rue de Sèze 69006 Lyon

DP 069 383 18 00176 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 47 m² - Terrain : 72 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 200 m² - Demandeur : M. Spennato Julien 72 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon

DP 069 381 18 00177 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 33b rue Neyret Lyon 1er Superficie du terrain : 112 m² - Demandeur : M. Joyeux Bruno 33 b rue Neyret 69001 Lyon

DP 069 385 18 00178 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 place Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 231 m² - Demandeur : Mairie de Lyon DGTB 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 383 18 00179 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 152 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain :

345 m² - Demandeur : Sci du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 382 18 00180 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Réalisation d'une fresque - Terrain : 5 rue Dugas Montbel Lyon 2ème Superficie du terrain : 81141 m² - Demandeur : Réseau / Le Périscope 13 rue Delandine 69002 Lyon - Mandataire : M. Garnier Lucas

DP 069 383 18 00181 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Coupe et abattage d'arbres (un chêne pyramidal) - Terrain : 33 avenue Esquirol Lyon 3ème Superficie du terrain : 7820 m² - Demandeur : Fondation Marius Berliet 39 avenue Esquirol 69003 Lyon

DP 069 382 18 00182 déposée le 24 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de la porte d'entrée - Terrain : 50 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 499 m² - Demandeur : Sdc 50 Charité 264 rue Garibaldi 69003 Lyon - Mandataire : M. Cittone Augustin

DP 069 385 18 00183 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 44 rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 5418 m² - Demandeur : Mme Lacrosaz Marie-Claude 44 rue des Noyers 69005 Lyon

DP 069 385 18 00184 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 51 rue Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 30 m² - Demandeur : Mme Asnar Aurélie 3 Rue Henri Vincenot 69650 Saint-Germain-au-Mont-d'or

DP 069 382 18 00185 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 27 rue Sainte-Hélène Lyon 2ème Superficie du terrain : 405 m² - Demandeur : M. Curis Aymeric 545 montée de Buisante 69480 Pommiers

DP 069 385 18 00186 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Installation d'un portail et d'un auvent - Terrain : 27 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 378 m² - Demandeur : M. Choquelle Albert 27 rue Chazay 69005 Lyon

DP 069 387 18 00187 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 293 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 1715 m² - Demandeur : M. Rendu Christian 293 rue Garibaldi 69007 Lyon

DP 069 384 18 00188 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 86 rue Deleuvre Lyon 4ème Superficie du terrain : 515 m² - Demandeur : Mme Bruggeman Nelly 86 rue Deleuvre 69004 Lyon

DP 069 387 18 00189 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 16 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : M. Ponsin Fabrice 13 le Parc de Chatenay 38540 Heyrieux

DP 069 388 18 00190 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 117 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 322 m² - Demandeur : Chanel Sas 12 rue de l'Industrie 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Dufer Raphaël

DP 069 386 18 00192 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 102 - 104 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 5508 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t Rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 384 18 00193 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 39 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 1454 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 387 18 00194 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 55 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 317 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Michaud Didier

DP 069 381 18 00195 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 5 rue Sainte-Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 576 m² - Demandeur : M. Poly Fabien 7 montée Bonafous 69004 Lyon

DP 069 382 18 00196 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 19 rue du Professeur Raufique Lyon 2ème Superficie du terrain : 866 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69299 Lyon Cedex 02

DP 069 382 18 00197 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue François Dauphin Lyon 2ème Superficie du terrain : 2171 m² - Demandeur : Mme Gontard Sylvie 18 rue François Dauphin 69002 Lyon

DP 069 381 18 00198 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 8 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 673 m² - Demandeur : M. Sadouki Hazdin 46 rue Colnett 98800 Nouméa

DP 069 387 18 00199 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue Louis Dansard Lyon 7ème Superficie du terrain : 3340 m² - Demandeur : Sci Perrin Freres 2 rue Louis Dansard 69007 Lyon - Mandataire : M. Perrin Robert

DP 069 381 18 00200 déposée le 25 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue Neuve Lyon 1er Superficie du terrain : 303 m² - Demandeur : 2tzc 5 route du Chapoly 69290 Saint-Genis-les-Ollières - Mandataire : M. Fournel Julien

DP 069 381 18 00201 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 place Lieutenant Morel Lyon 1er Superficie du terrain : 465 m² - Demandeur : Beauregard 10 place Lieutenant Morel 69001 Lyon - Mandataire : M. Cherifi Abdelmalek

DP 069 383 18 00202 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue de l'Espérance Lyon 3ème Superficie du terrain : 3732 m² - Demandeur : Ministère de l'Intérieur Sgami-Se 20 rue de l'Espérance 69405 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Préfet Délégué

DP 069 382 18 00203 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue Grolée Lyon 2ème Superficie du terrain : 447 m² - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe

DP 069 382 18 00204 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 - 9 Rue Grolée Lyon 2ème Superficie du Terrain : 1556 m² - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe

DP 069 384 18 00205 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue Pierre Antoine Perrod Lyon 4ème Superficie du terrain : 116 m² - Demandeur : A.N. Toiture Bardage 76 route de Fleurieu 69380 Chatillon - Mandataire : M. Alias Franck

DP 069 382 18 00206 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 13 cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 369 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean François

DP 069 385 18 00207 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 166 montée de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 185 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean François

DP 069 385 18 00208 déposée le 26 janvier 2018 - Projet : Réaménagement intérieur d'un local commercial - Terrain : 2 rue de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 226 m² - Demandeur : Comptoir Chabert 2 rue de la Baleine 69005 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 janvier 2018

PC 069 383 12 00301 M03 déposé le 22 janvier 2018 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un immeuble, création d'un foyer-logement et modification des façades - Terrain : 246 - 248 rue Garibaldi Lyon 3ème Superficie du terrain : 1257 m² - Demandeur : Foncière d'habitat et Humanisme 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Torres Philippe - Auteur : Habitat Humanisme Rhône Bertrand 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon

PC 069 383 15 00420 M01 déposé le 23 janvier 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 3 logements et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 213 m² - Terrain : 4 - 6 rue des Sports Lyon 3ème Superficie du terrain : 286 m² - Demandeur : M. Belot Grégory 33 avenue Joseph Kabasele Tshamala République Démocratique du Congo - Auteur : M. Casale Sylvain 88 route de Strasbourg 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 386 16 00123 M02 déposé le 26 janvier 2018 Modificatif - Projet : Démolition partielle, restructuration de l'îlot des anciens Hôpitaux Civils de Lyon. Construction de 248 logements, d'une résidence sociale, d'une résidence pour personnes âgées, bureaux, commerces, crèche et création de 131 aires de stationnement - Surface créée : 15911 m² - Terrain : 267 cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 8179 m² - Demandeur : Altarea Cogedim Régions 8 avenue Delcassé 75008 Paris - Mandataire : Mme Bernoux Virginia - Auteur : Tangram Architectes 10 rue Virgile Marron 13005 Marseille

PC 069 381 16 00402 T01 déposé le 22 janvier 2018 Transfert - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 17 logements et création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1007 m² - Terrain : Rue Philippe Gonnard Lyon 1er Superficie du terrain : 1309 m² - Demandeur : Sccv des Pentes 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Mandataire : M. Fornas Michel - Auteur : Soho Architecture et Urbanisme 30 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 387 17 00319 M01 déposé le 23 janvier 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 5 logements et modification de façade - Terrain : 11 rue Grillet Lyon 7ème Superficie du terrain : 503 m² - Demandeur : Mme Mercoyrol de Beaulieu Clémence 48 chemin de Montgay 69270 Fontaines sur Saône - Auteur : Atelier Jpa 15 avenue Loisy 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 381 18 00020 déposé le 22 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Terrain : 136 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du Terrain : 2255 M² - Demandeur : Gmf Assurance 18 Rue Anatole France 92597 Levallois-Perret - Auteur : Ressay Jacques 36 Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 385 18 00021 déposé le 23 janvier 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 79 m² - Terrain : 9 rue Chanteclair Lyon 5ème Superficie du terrain : 613 m² - Demandeur : M. Beillon Olivier 9 rue chanteclair 69005 Lyon - Auteur : M. Didier Vaugelade la Tasse 41270 Le Gault Perche

PC 069 387 18 00022 déposé le 23 janvier 2018 - Projet : Réaménagement d'un local commercial et réfection de devanture - Terrain : 200 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 689 m² - Demandeur : Franprix Expansion 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry-Sur-Seine - Mandataire : M. Jouanneau Jean-Michel - Auteur : M. Coulan Philippe 28 rue de l'Abbé Crout 75015 Paris

PC 069 384 18 00023 déposé le 24 janvier 2018 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 22 m² - Terrain : 35 rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 204 m² - Demandeur : M. Sclavis Louis Humbert 11 rue Louis Thévenet 69004 Lyon - Auteur : M. Leger Anthony 128 avenue Thiers 69006 Lyon

PC 069 385 18 00024 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 4 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 171 M² - Demandeur : M. Stojanovic Olivier 32 route Nationale 69330 Jonage

PC 069 384 18 00025 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 40 m² - Terrain : 6 rue Perrod Lyon 4ème Superficie du terrain : 92 m² - Demandeur : M. SUGG Sébastien 2 rue d'Ypres 69004 Lyon

PC 069 383 18 00026 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 28 m² - Terrain : 21 rue Saint-Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 330 m² - Demandeur : M. Clerc Thomas 21 rue Saint-Isidore 69003 Lyon - Auteur : M. Truchon Jean Louis 81 b route de Genève 69140 Rillieux-la-Pape

PC 069 385 18 00027 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle avec modification de façade, construction d'une piscine et 2 annexes - Surface créée : 48 m² - Terrain : 16 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : Mme Habig - Bouvart Marie-Sophie 46 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Auteur : M. Oriol Grégoire 4 lieu-dit Les Thurettes 42410 Pelussin

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 janvier 2018

PD 069 385 18 00004 déposé le 24 janvier 2018 - Projet : Démolition d'un préfabriqué - Terrain : 65 rue des Aqueducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 36956 m² - Demandeur : Les Minimes Batonnier Cretinon 65 rue des Aqueducs 69005 Lyon - Mandataire : M. Timal Alain

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 janvier 2018

US 069 382 18 00057 déposé le 22 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 10 rue Palais Grillet Lyon 2ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : M. Canat Guillaume 10 rue Palais Grillet 69002 Lyon - Auteur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 386 18 00061 déposé le 23 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33m² en location meublée de courte durée - Terrain : 42 rue Barrier Lyon 6ème Superficie du terrain : 1353 m² - Demandeur : Mme Poyet Françoise 119 rue Vauban 69006 Lyon - Auteur : Régie de Vendin 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon

US 069 389 18 00062 déposé le 22 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 640 m² - Demandeur : M. Rondi Thierry 353 rue de la Grande Charnière 69250 Montanay - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 382 18 00063 déposé le 22 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Denuzière Lyon 2ème Superficie du terrain : 2163 m² - Demandeur : M. Dumoulin Olivier 501 avenue du Général de Gaulle 38540 Heyrieux - Auteur : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

US 069 382 18 00064 déposé le 22 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55.87m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 1229 m² - Demandeur : Snc Presqu'île 6 rue Lieutenant Audras 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Mandataire : M. Reynaud Philippe - Auteur : Fonia 25 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 382 18 00065 déposé le 22 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 place des Jacobins Lyon 2ème Superficie du terrain : 547 m² - Demandeur : M. Jehle Christian Barriquand 42670 Belmont de la Loire - Auteur : Régie Bouvet Bonnamour 119 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 381 18 00066 déposé le 23 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 68.80m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Saint-Benoît Lyon 1er Superficie du terrain : 83 m² - Demandeur : M. Chassagne Stéphane 625 chemin Bruyère 01600 Saint-Bernard - Auteur : Citya Vendôme Lumière 105 rue Tête d'Or 69006 Lyon

US 069 381 18 00067 déposé le 23 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 99.15m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Longue Lyon 1er Superficie du terrain : 510 M² - Demandeur : Sci Les Longues Varennes 4 rue des Varennes 71640 Mercuray - Mandataire : M. Fiancette Frédéric - Auteur : Oralia Bagnères & Lepine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 385 18 00068 déposé le 23 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 68.77m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Gadagne Lyon 5ème Superficie du terrain : 228 m² - Demandeur : Mme Bensaid Valéry 7 rue des Ecoles 97435 Saint-Paul-la Réunion - Auteur : Lyon Régie 20 t rue Guilloud 69003 Lyon

US 069 383 18 00069 déposé le 24 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 53m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 1387 m² - Demandeur : Mme Moeneclae Sylvie 60 route du Moulin 38210 Vourey - Auteur : SLCI 11 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon

US 069 382 18 00070 déposé le 24 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Professeur Louis Paufique Lyon 2ème Superficie du terrain : 92 m² - Demandeur : M. Bourgeois Vincent 18 rue du Gonjon 67000 Strasbourg - Auteur : Like Home Immobilier 96 rue Vendôme 69006 Lyon

US 069 382 18 00071 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue de l'Ancienne Préfecture Lyon 2ème Superficie du terrain : 194 m² - Demandeur : M. Bourgeois Jean-Marie 18 chemin des Combes 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Auteur : Citya Barioz 76 rue Louis Blanc 69006 Lyon

US 069 387 18 00072 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du Terrain : 329 M² - Demandeur : M. Ponsin Fabrice 13 le Parc de Chatenay 38540 Heyrieux - Auteur : Fonia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 386 18 00073 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44m² en location meublée de courte durée - Terrain : 83 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : M. Di Giusto Pascal 4 rue Nouvelle 42120 Le Coteau - Auteur : Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69316 Lyon Cedex 04

US 069 385 18 00074 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 place Neuve Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 63 m² - Demandeur : M. Casanova Julien 41 rue Saint-Georges 69005 Lyon - Auteur : Citya Barioz 76 rue Louis Blanc 69006 Lyon

US 069 381 18 00075 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée - Terrain : 17 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 286 m² - Demandeur : M. Gontier Gilles 17 rue de Flesselles 69001 Lyon - Auteur : Immogeries 126 boulevard de la Croix-Rousse 69001 Lyon

US 069 381 18 00076 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24.5m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Sainte-Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 576 m² - Demandeur : M. Poly Fabien 7 montée Bonafous 69004 Lyon - Auteur : Sas Agis 101 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 381 18 00077 déposé le 25 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 83m² en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 240 m² - Demandeur : M. Boccard Christophe 24 rue Pouteau 69001 Lyon - Auteur : Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 384 18 00078 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Dumenge Lyon 4ème Superficie du terrain : 485 m² - Demandeur : Mme André Pauline 34 montée de Verdun 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Auteur : Regie Gindre 3 grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon

US 069 381 18 00079 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 82.78m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue Désirée Lyon 1er Superficie du terrain : 342 m² - Demandeur : M. Lacoste Raphaël 1 b rue du Tacot Chaou 25160 Montperreux - Auteur : Slici Espace Immobilier 51 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 386 18 00080 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59.37m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 243 m² - Demandeur : M. Magis Arthur 27 rue du Nant 1207 Genève - Suisse - Mandataire : M. Magis Arthur - Auteur : Petit Pierre & Sabatier 29 quai Saint-Antoine 69002 Lyon

US 069 382 18 00081 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 Rue d'Amboise Lyon 2ème Superficie du Terrain : 298 M² - Demandeur : M. Monnet Pierre 21 rue Affre 75018 Paris- Auteur : Régie Saint-Pierre 105 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 382 18 00082 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue de la Barre Lyon 2ème Superficie du terrain : 379 m² - Demandeur : Mme Dubois Sophie 4 place Bellecour 69002 Lyon - Auteur : Foncia Lyon 140 cours Garibaldi 69006 Lyon

US 069 382 18 00083 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 53m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue Boissac Lyon 2ème Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : M. Bouzard Victor 13 rue du Plat 69002 Lyon - Auteur : Régie Slici Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 382 18 00084 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28.2m² en location meublée de courte durée - Terrain : 58 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 488 m² - Demandeur : M. Borges Jean 470 rue Peignaux Dames 69620 Le Bois d'Oingt - Auteur : Oralia 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 385 18 00085 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue des trois maries Lyon 5ème Superficie du terrain : 116 m² - Demandeur : Mme Gaydon Gaëtane 28 montée Saint-Barthélemy 69005 Lyon - Auteur : Régie Espace Immeuble Lyonnais 103 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 385 18 00086 déposé le 26 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15 quai Romain Rolland Lyon 5ème Superficie du terrain : 102 m² - Demandeur : M. Binet Stéphane 3 rue des Trois Maries 69005 Lyon - Auteur : Foncia Lyon 140 cours Garibaldi 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 22 au 26 janvier 2018

DP 069 381 17 02044 Décision du 22 janvier 2018 à SACVL 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 rue Puits Gaillot Lyon 1er

DP 069 388 17 02047 Décision du 24 janvier 2018 à Sci Ben Khalifa 44 rue Saint-Jean 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 21 rue Hugues Guérin Lyon 8ème

DP 069 386 17 02066 Décision du 25 janvier 2018 à Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 46 rue Robert Lyon 6ème

DP 069 383 17 02121 Décision du 25 janvier 2018 à M. Gries David 21 rue François Villon 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21 rue François Villon Lyon 3ème

DP 069 385 17 02266 Décision du 25 janvier 2018 à Les Trésors de l'Odéon 5 rue Corneille 75006 Paris- Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 18 rue de la Juiverie Lyon 5ème

DP 069 385 17 02320 Décision du 26 janvier 2018 à Charlain 18 chemin des Eglantines 69580 Sathonay-Village - Projet : Modification de toiture et aménagement des espaces verts - Terrain : 26 rue Belissen Lyon 5ème

DP 069 382 17 02438 Décision du 25 janvier 2018 à Boyka 3 rue Vaubecour 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue Vaubecour Lyon 2ème

DP 069 382 17 02489 Décision du 25 janvier 2018 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 118 rue Seguin Lyon 2ème

DP 069 385 17 02493 Décision du 26 janvier 2018 à M. Sage Vincent 61 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 61 quai Pierre Scize Lyon 5ème

DP 069 386 17 02518 Décision du 22 janvier 2018 à Mme Texier Christine 17 rue Anatole France 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Modification de façade - Terrain : 97 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 383 17 02530 Décision du 25 janvier 2018 à Habitat et Humanisme Rhône 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 10 rue Verlet Hanus Lyon 3ème

DP 069 385 17 02533 Décision du 22 janvier 2018 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 quai des Etroits Lyon 5ème

DP 069 383 17 02535 Décision du 25 janvier 2018 à M. Tixier Hubert 35 allée Le Corbusier 26000 Valence - Projet : Modification de façade - Terrain : 270 rue Duguesclin Lyon 3ème

DP 069 382 17 02540 Décision du 25 janvier 2018 à Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de façade et rehaussement d'une clôture - Terrain : 57 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 382 17 02549 Décision du 25 janvier 2018 à Sci P.A.R. Agnoletto 34 rue de Condé 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 34 rue de Condé Lyon 2ème

DP 069 383 17 02551 Décision du 25 janvier 2018 à M. Tolot Jérôme 75 rue de l'Assomption 75016 Paris - Projet : Ravalement de façades et changement de menuiseries - Terrain : 206 rue Garibaldi Lyon 3ème

DP 069 382 17 02555 Décision du 22 janvier 2018 à White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Président Carnot Lyon 2ème

DP 069 382 17 02556 Décision du 22 janvier 2018 à White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue Président Carnot Lyon 2ème

DP 069 382 17 02557 Décision du 22 janvier 2018 à White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Président Carnot Lyon 2ème

DP 069 382 17 02558 Décision du 22 janvier 2018 à White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Président Carnot Lyon 2ème

DP 069 383 17 02569 Décision du 25 janvier 2018 à Mme Salamani Ashley 24 chemin de Barray 69530 Brignais - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 19 m² - Terrain : 93 rue Baraban Lyon 3ème

DP 069 384 17 02570 Décision du 25 janvier 2018 à M. Terranova Marc 8 rue Henri Ferré 69004 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 8 rue Henri Ferré Lyon 4ème

DP 069 381 17 02572 Décision du 22 janvier 2018 à Mme Macabeo Bérengère 5 rue Sainte-Catherine 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 rue Sainte-Catherine Lyon 1er

DP 069 386 17 02574 Décision du 22 janvier 2018 à Boulangerie chez Jules 42 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 386 17 02577 Décision du 25 janvier 2018 à Mme Pochon Marie 22 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 22 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 386 17 02587 Décision du 25 janvier 2018 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23 rue Pierre Corneille Lyon 6ème

DP 069 382 17 02589 Décision du 22 janvier 2018 à Picq Sarl 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Modification et réfection de toiture - Terrain : 41 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 387 17 02594 Décision du 22 janvier 2018 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue Abbé Boisard Lyon 7ème

DP 069 382 17 02596 Décision du 22 janvier 2018 à Sas Host Inn 32 Route Nationale 69330 Jonage - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 30 rue Palais Grillet Lyon 2ème

DP 069 386 17 02600 Décision du 25 janvier 2018 à Giraud Toitures 27 avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 50 rue d'Inkermann Lyon 6ème

DP 069 386 17 02602 Décision du 25 janvier 2018 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'or Cedex - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 69 boulevard des Belges Lyon 6ème

DP 069 383 17 02610 Décision du 25 janvier 2018 à Btobed 79 rue Pierre Audry 69009 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 157 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 381 17 02612 Décision du 22 janvier 2018 à Mary's Coffee Shop 16 Hameau des Charmes 72380 Joue L'abbé - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 21 rue d'Algérie Lyon 1er

DP 069 381 17 02620 Décision du 22 janvier 2018 à LCL 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 150 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er

DP 069 382 17 02622 Décision du 26 janvier 2018 à Mme Landraud Patricia Calle 1 Rurrenabaque - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 48 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 385 17 02645 Décision du 26 janvier 2018 à Regie Agis 101 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 2 montée du Gourguillon Lyon 5ème

DP 069 385 17 02658 Décision du 25 janvier 2018 à Flouttard Menuiseries 8 rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 place Gerson Lyon 5ème

DP 069 382 17 02662 Décision du 22 janvier 2018 à Regie Ginon 8 place des Terreaux 69001 Lyon - Projet : Modification et ravèlement de façade (ITE) - Terrain : 61 rue Delandine Lyon 2ème

DP 069 383 17 02663 Décision du 25 janvier 2018 à M. Brunel Guillaume 25 rue Feuillat 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 rue Feuillat Lyon 3ème

DP 069 388 17 02666 Décision du 24 janvier 2018 à SFR 452 cours du 3ème Millénaire 69800 Saint-Priest - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 1 - 3 rue Professeur Marcel Dargent Lyon 8ème

DP 069 382 17 02694 Décision du 25 janvier 2018 à M. Jamey Jean 31 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 31 rue Sainte-Hélène Lyon 2ème

DP 069 382 17 02697 Décision du 26 janvier 2018 à M. Morlot Frédéric 8 rue d'Anjou 78000 Versailles - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue d'Auvergne Lyon 2ème

DP 069 389 17 02701 Décision du 26 janvier 2018 à Mme Pelletier Marie-Laure 5 rue Claude Faye 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 rue Claude Faye Lyon 9ème

DP 069 387 17 02708 Décision du 25 janvier 2018 à DCF 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 01 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 20 rue de la Madeleine Lyon 7ème

DP 069 383 18 00025 Décision du 25 janvier 2018 à Entreprise Bouvard 49 avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

DP 069 389 18 00062 Décision du 26 janvier 2018 à M. Bar Dessi Jean Michel 30 avenue Joannès Masset 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

DP 069 385 18 00082 Décision du 26 janvier 2018 à Mme Barbet Massin Pascale 42 rue Chazay 69005 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 4 rue Chazay Lyon 5ème

DP 069 389 18 00110 Décision du 26 janvier 2018 à Bmra 2080 avenue des Landiers 73024 Chambéry Cedex - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 22 au 26 janvier 2018

PC 069 387 17 00267 - Arrêté du 25 janvier 2018 à Snc Le Rochette 44 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment de logements et d'activités. Construction d'un immeuble de bureaux, d'un local commercial et création de 17 aires de stationnement - Surface créée : 1820 m² - Terrain : 5 rue Marc Bloch Lyon 7ème

PC 069 383 17 00283 - Arrêté du 26 janvier 2018 à M. Guetat Benjamin 44 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle, démolition partielle d'un appentis de jardin et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 109 m² - Terrain : 3 avenue du Château Lyon 3ème

PC 069 387 17 00319 M01 - Arrêté du 26 janvier 2018 Modificatif à Mme Mercoyrol de Beaulieu Clémence 48 chemin de Montgay 69270 Fontaines sur Saône - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 5 logements et modification de façade - Surface créée : 126 m² - Terrain : 11 rue Grillet Lyon 7ème

PC 069 383 17 00346 - Arrêté du 26 janvier 2018 à M. Rossi Massimiliano 66 boulevard Pinel 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 83 m² - Terrain : 66 boulevard Pinel Lyon 3ème

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 janvier au 02 février 2018

DP 069 386 18 00209 déposée le 29 janvier 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 66 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 487 m² - Demandeur : Mme de Planchard Anne 66 boulevard des Belges 69006 Lyon

DP 069 384 18 00210 déposée le 29 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Grataloup Lyon 4ème Superficie du terrain : 333 m² - Demandeur : Ent Folghera et Belay 107 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Roussillon Yves

DP 069 387 18 00211 déposée le 29 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 rue de Chevreul Lyon 7ème Superficie du terrain : 130 m² - Demandeur : Sarl King Marcel Chevreul 41 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Mandataire : M. San Miguel Christophe

DP 069 386 18 00212 déposée le 29 janvier 2018 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 4 quai Serbie Lyon 6ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Auci Rodrigue

DP 069 381 18 00213 déposée le 29 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 35 rue Paul Chevillard Lyon 1er Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Key Invest 30 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Elbaze Kevin

DP 069 383 18 00214 déposée le 30 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 63 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : Mme Trastour Christiane 63 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon

DP 069 385 18 00215 déposée le 30 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 58 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 516 m² - Demandeur : M. Boher François 58 quai Pierre Scize 69005 Lyon

DP 069 388 18 00216 déposée le 30 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries avec réfection de toiture et ravalement de façade - Terrain : 18 rue Hugues Guérin Lyon 8ème Superficie du terrain : 238 m² - Demandeur : 8 Laigle 533 C chemin des Flachères 69390 Charly - Mandataire : M. Laigle Pierre

DP 069 385 18 00217 déposée le 30 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries avec modification de toiture - Terrain : 4 montée des Epies Lyon 5ème Superficie du terrain : 400 m² - Demandeur : M. Jolivet Alain 102 rue Saint-Georges 69005 Lyon

DP 069 382 18 00218 déposée le 30 janvier 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 70 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 364 m² - Demandeur : M. Romero Christian 97 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon

DP 069 383 18 00219 déposée le 30 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 729 m² - Demandeur : M. Ghisalberti Christophe 9 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon

DP 069 388 18 00220 déposée le 30 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 167 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 4739 m² - Demandeur : M. Giroud Jean 100 place Maurice Flandrin 84300 Cavillon

DP 069 384 18 00221 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 3 place des Tapis Lyon 4ème Superficie du terrain : 433 m² - Demandeur : Snc Tapis-Jacquard 18 quai Sarrail 69006 Lyon - Mandataire : M. Dufer Renaud

DP 069 381 18 00222 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 montée des Carmélites Lyon 1er Superficie du terrain : 269 m² - Demandeur : M. Bruno Romain 9 montée des Carmélites 69001 Lyon

DP 069 383 18 00223 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 100 D cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 2488 m² - Demandeur : Mme Grenier Lynda 25 allée du Pré de Cogny 69570 Dardilly

DP 069 381 18 00224 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue Saint-Benoît Lyon 1er Superficie du terrain : 103 m² - Demandeur : Little Pub 1 rue Saint-Benoît 69001 Lyon - Mandataire : M. Geara Alexandre

DP 069 386 18 00225 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 40 rue Juliette Récamier Lyon 6ème Superficie du terrain : 264 m² - Demandeur : M. Humbert Pascal 21 Côte Hormet 69110 Sainte-Foy-les-Lyon

DP 069 387 18 00226 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 176 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 433 m² - Demandeur : Alliage Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali

DP 069 382 18 00227 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 254 m² - Demandeur : Restaurant des Iles 4 place Carnot 69002 Lyon - Mandataire : Mme Koonoo Sobhadavy

DP 069 386 18 00228 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 Petite rue de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : Méric Sarl 80 avenue du 8 Mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Méric Mikayil

DP 069 388 18 00230 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 29 m² - Terrain : 8 rue Léo et Maurice Trouilhet Lyon 8ème Superficie du terrain : 650 m² - Demandeur : M. Martinand Alain 8 rue Léo et Maurice Trouilhet 69008 Lyon

DP 069 386 18 00232 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 43 rue Juliette Récamier Lyon 6ème Superficie du terrain : 196 m² - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieux Thomas

DP 069 386 18 00233 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 46 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 181 m² - Demandeur : Bet Savie 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savie Martial

DP 069 386 18 00234 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 572 m² - Demandeur : M. Mahinc Gautier 32 rue Molière 69006 Lyon

DP 069 386 18 00235 déposée le 31 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 90 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : Risto 90 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : M. Chevalier Mathieu

DP 069 386 18 00236 déposée le 01 février 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 102 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : Id Architecture Agencement Ameublement 19 route d'Anse 69480 Lucenay - Mandataire : M. Diemer Loïc

DP 069 387 18 00237 déposée le 01 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 39 b rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 904 m² - Demandeur : M. Kaddour Aissa 39 b rue de Marseille 69007 Lyon

DP 069 385 18 00238 déposée le 01 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue du Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 1041 m² - Demandeur : M. Tedde Julien 25 rue des Aqueducs 69005 Lyon

DP 069 383 18 00239 déposée le 01 février 2018 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 60 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 447 m² - Demandeur : Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Biolchini Sophie

DP 069 385 18 00240 déposée le 01 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 50 Rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 345 m² - Demandeur : M. Gross Jean Philippe 50 rue Tramassac 69005 Lyon

DP 069 383 18 00241 déposée le 01 février 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 15 rue Chambovet Lyon 3ème Superficie du terrain : 833 m² - Demandeur : Rhône et Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick

DP 069 382 18 00242 déposée le 01 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue Grenette Lyon 2ème Superficie du terrain : 179 m² - Demandeur : Jys Textiles 24 rue de Brest 69002 Lyon - Mandataire : M. Alezra Yohann

DP 069 385 18 00243 déposée le 01 février 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 16 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 568 m² - Demandeur : M. Margerit Yannick 16 rue de la République 69002 Lyon

DP 069 384 18 00244 déposée le 01 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Philibert Roussy Lyon 4ème Superficie du terrain : 1310 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 387 18 00245 déposée le 01 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 398 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 384 18 00246 déposée le 01 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 553 m² - Demandeur : Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix-Rousse 69242 Lyon Cedex 04 - Mandataire : M. Gindre Baptiste

DP 069 383 18 00247 déposée le 02 février 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 184 - 190 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 1454 m² - Demandeur : Syndicat des Copropriétaires du «Laser» 65 boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : M. Condamin Renaud

DP 069 381 18 00248 déposée le 02 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Imbert Colomès Lyon 1er Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : M. Picard Jean Marc 8 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

DP 069 386 18 00249 déposée le 02 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 30 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 394 m² - Demandeur : Sci la Meije 16 passage Foubert 75013 Paris - Mandataire : Mme Jouan Sylvie

DP 069 386 18 00250 déposée le 02 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 39 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 277 m² - Demandeur : M. Garcin Quentin 11 rue Docteur Victor Despeignes 69008 Lyon

DP 069 383 18 00251 déposée le 02 février 2018 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 5b rue Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 247 m² - Demandeur : M. Sandjian Didier 5 b rue Professeur Florence 69003 Lyon

DP 069 384 18 00252 déposée le 02 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15 rue Gigodot Lyon 4ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Fourmis Rousses 15 rue Gigodot 69004 Lyon - Mandataire : Mme Bonnet Anaïs

DP 069 386 18 00253 déposée le 02 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : Cabinet Bois 17 rue Berchet 69008 Lyon - Mandataire : M. Bois Dominique

DP 069 382 18 00254 déposée le 02 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 19 rue d'Auvergne Lyon 2ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : Cabinet Bois 17 rue Berchet 69008 Lyon - Mandataire : M. Bois Dominique

DP 069 383 18 00255 déposée le 02 février 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 1 rue Jean Quitout Lyon 3ème - Surface de - Terrain : 454 m² - Demandeur : M. Vettard Serge 1 rue Jean Quitout 69003 Lyon

DP 069 387 18 00256 déposée le 02 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 193 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème - Surface de - Terrain : 1008 m² - Demandeur : Mme Morel Clarisse 44 avenue Félix Faure 69003 Lyon

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 janvier au 02 février 2018

PA 069 388 18 00001 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 1 b rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 685 m² - Demandeur : Sci Gilver 1 rue des Lilas 69008 Lyon - Mandataire : M. Durand Gilles - Auteur : Asb Architectes 14 chemin des Vieilles Vignes 38200 Vienne

Permis de construire déposés Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 janvier au 02 février 2018

PC 069 383 13 00340 M03 déposé le 31 janvier 2018 Modificatif - Projet : Démolition partielle et construction de 4 maisons individuelles et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 839 m² - Terrain : 65 avenue Rockefeller Lyon 3ème Superficie du terrain : 1665 m² - Demandeur : Sccv Rockefeller 65 65 avenue Rockefeller 69003 Lyon - Mandataire : M. Belhadj Abdelkrim Ahamid - Auteur : Société Agnesa Architecte 10 rue François Mermet 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 385 14 00196 M01 déposé le 01 février 2018 Modificatif - Projet : Démolition d'une habitation et construction d'une maison individuelle - Surface créée : 370 m² - Terrain : 14 allée de l'Aurore Lyon 5ème Superficie du terrain : 813 m² - Demandeur : Financiere Vessière 70 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Mandataire : M. Vessière Ludovic - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 383 14 00385 M03 déposé le 01 février 2018 Modificatif - Projet : Réhabilitation de 2 immeubles de logements et démolition d'annexes - Surface créée : 160 m² - Terrain : 204 - 206 rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : ASL 204-206 rue Créqui CS 41022 33074 Bordeaux Cedex - Mandataire : Mme Pépin Corinne - Auteur : Idir Rania 11 place Boivin 42000 Saint-Etienne

PC 069 387 14 00405 M01 déposé le 30 janvier 2018 Modificatif - Projet : Démolition partielle et surélévation d'un bâtiment - Surface créée : 130 m² - Terrain : 24 rue de la Thibaudière Lyon 7ème Superficie du terrain : 214 m² - Demandeur : Sci Lang 24 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Mandataire : M. Le Thenh Tu - Auteur : Perret Fabien 36 rue Chalopin 69007 Lyon

PC 069 386 14 00417 M04 déposé le 31 janvier 2018 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 64 logements et création de 82 aires de stationnement - Surface créée : 4047 m² - Terrain : 18 - 20 rue Germain 71-75-77 rue Bellecombe Lyon 6ème Superficie du terrain : 4036 m² - Demandeur : Snc Utei Patio Bellecombe 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Mougnot Vincent - Auteur : M. Morlet Jean-Louis 24 boulevard des Belges 69006 Lyon

PC 069 387 15 00178 M02 déposé le 02 février 2018 Modificatif - Projet : Démolition d'un entrepôt. Construction d'un immeuble de 14 logements et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 1025 m² - Terrain : 6 - 8 rue Galland Lyon 7ème Superficie du terrain : 602 m² - Demandeur : Galland 223 route de Vienne 69008 Lyon - Mandataire : M. Dutoit Alain - Auteur : M. Fourmaux Rémi Allée des Prés Rouets 69510 Messimy

PC 069 388 15 00193 M01 déposé le 30 janvier 2018 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 115 m² - Terrain : 152 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 171 m² - Demandeur : Mme Picon Elsa 152 rue Bataille 69008 Lyon - Auteur : L'atelier d'archi Serge Hivar 2 rue Diderot 69001 Lyon

PC 069 389 15 00367 T03 déposé le 01 février 2018 Transfert - Projet : Démolition d'un entrepôt, construction d'un immeuble de 13 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 904 m² - Terrain : 11 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 934 m² - Demandeur : Sccv Coeur Valmy 9 route du Caillou 69630 Chaponost - Mandataire : M. Mialon Didier - Auteur : In-Fine Architectes 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon

PC 069 387 17 00030 M01 déposé le 30 janvier 2018 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un bâtiment de 42 logements et création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 3030 m² - Terrain : 42 - 44 rue du Repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 974 m² - Demandeur : SLC 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Cecillon Arnaud - Auteur : Exndo Architectures 3 rue Sainte-Marie des Terreaux 69001 Lyon

PC 069 388 17 00341 T01 déposé le 02 février 2018 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements et création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1493 m² - Terrain : 271 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 546 m² - Demandeur : Sccv Berthelot 271 68 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Guillaud Jérôme - Auteur : Uban' spirit Christophe Kohler 38 avenue Leclerc 69007 Lyon

PC 069 383 18 00028 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements avec modification de façade - Terrain : 330 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 268 m² - Demandeur : M. Iskin Moustapha 6 rue Jean Lacroix 69500 Bron - Auteur : Zaafouri Naoufel 79 Paul Bert 69003 Lyon

PC 069 389 18 00029 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un local d'activités en logement et modification de façade - Terrain : 39 grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 136 m² - Demandeur : M. Mekhalfi Nadjib 39 rue Saint-Rambert 69009 Lyon

PC 069 384 18 00030 déposé le 30 janvier 2018 - Projet : Construction d'une mezzanine - Surface créée : 109 m² - Terrain : 31 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : M. Mongrand Arnaud 61 b rue Hénon 69004 Lyon - Auteur : Factory 10 rue Royale 69001 Lyon

PC 069 383 18 00031 déposé le 30 janvier 2018 - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 212 m² - Terrain : 7 rue Bellevue Lyon 3ème Superficie du terrain : 894 m² - Demandeur : M. Inacio Joselito 53 b cours Richard Vitton 69003 Lyon - Auteur : Art I Show 6 rue du Plat 69002 Lyon

PC 069 385 18 00032 déposé le 30 janvier 2018 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 134 m² - Terrain : 26 rue Belissen Lot A Lyon 5ème Superficie du terrain : 1269 m² - Demandeur : M. Stracchi Pierre-Yves 4 rue Joliot Curie 69005 Lyon

PC 069 388 18 00033 déposé le 30 janvier 2018 - Projet : Construction d'un local de service public ou d'intérêt collectif et création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 1420 m² - Terrain : 310 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 211340 m² - Demandeur : Arhm 290 route de Vienne 69355 Lyon Cedex 08 - Mandataire : Mme Marie Egyptienne Agnès - Auteur : In-Fine Architectes 24 Joannes Masset 69009 Lyon

PC 069 383 18 00034 déposé le 30 janvier 2018 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 70 m² - Terrain : 11 rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 212 m² - Demandeur : M. Rissoan Romain 40 cours Albert Thomas 69008 Lyon - Auteur : In Architex 19 rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 382 18 00035 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 rue Gasparin Lyon 2ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : Sdc du 29 Rue Gasparin Co Régie Cifi 101 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : Mme Vey Blandine - Auteur : M. Nussler Jérôme 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 388 18 00036 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un local de service public ou d'intérêt collectif en locaux d'activité et bureaux avec modification de façade et création de 2 aires de stationnement - Terrain : 131 - 141 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 19673 m² - Demandeur : Foch Investissement 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Mandataire : M. Cortes Pierre - Auteur : Mme Grisan-Baille Véronique 5 cos du Verger 69380 Les Chères

PC 069 386 18 00037 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Terrain : 43 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 3384 m² - Demandeur : Sas Mayoca 29 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : M. Baranes Marc - Auteur : M. Vassort Jérémy 2 sentier des Vignes 91120 Palaiseau

PC 069 385 18 00038 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 49 m² - Terrain : 38 rue de la Garde Lyon 5ème Superficie du terrain : 914 m² - Demandeur : M. Bouchard Olivier 38 rue de la Garde 69005 Lyon - Auteur : M. Vaugelade Didier la Tasse 41270 Le Gault Perche

PC 069 382 18 00039 déposé le 01 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Paul Lintier Lyon 2ème Superficie du terrain : 1022 m² - Demandeur : Copro du 4 Rue Paul Lintier 4 rue Paul Lintier 69002 Lyon - Mandataire : M. Franchet Renaud - Auteur : Perspective Patrimoine 82 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon

PC 069 388 18 00040 déposé le 01 février 2018 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 154 m² - Terrain : 1b rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 685 m² - Demandeur : Sci Gilver 1 rue des Lilas 69008 Lyon - Mandataire : M. Durand Gilles - Auteur : Asb Architectes 14 chemin des Vieilles Vignes 38200 Vienne

PC 069 389 18 00041 déposé le 01 février 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de 21 logements avec création de 23 aires de stationnement - Surface créée : 803 m² - Terrain : 14 rue Louis Bouquet Lyon 9ème Superficie du terrain : 1583 m² - Demandeur : Lymo 3 avenue Didier Daurat 31400 Toulouse - Mandataire : M. Roucher Gilles - Auteur : M. Crozier Jacques 18 rue Denis Papin 01000 Bourg en Bresse

PC 069 386 18 00042 déposé le 02 février 2018 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement et bureaux avec modification de façade - Terrain : 28 rue de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 435 m² - Demandeur : Urban Sixt Développement 8 rue du Docteur Lagrange 69007 Lyon - Mandataire : M. Marocco Vincent - Auteur : Payen Jérôme 4 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 385 18 00043 déposé le 02 février 2018 - Projet : Construction d'un bâtiment de service public ou d'intérêt collectif avec création de 50 aires de stationnement - Surface créée : 8029 m² - Terrain : 136 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 70020 m² - Demandeur : HCL 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Geindre Catherine - Auteur : Crr Architecture 127 avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand

PC 069 388 18 00044 déposé le 02 février 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de 13 logements avec 5 maisons de ville et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 1112 m² - Terrain : 7 - 9 rue Léo Trouilhet Lyon 8ème Superficie du terrain : 1165 m² - Demandeur : Ambiance Lumière 8 rue Emile Zola 69150 Décines-Charpieu - Mandataire : M. Fayolle Marc - Auteur : So Architectes 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 389 18 00045 déposé le 02 février 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 812 m² - Terrain : 90 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 1424 m² - Demandeur : Mme Amsellem Brigitte 20 quai de la Gare d'Eau 69009 Lyon - Auteur : Neptune Architecture 16 place Jules Ferry 69006 Lyon

PC 069 383 18 00046 déposé le 02 février 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de 16 logements avec création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 938 m² - Terrain : 73 rue Professeur Rochaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : Pure Habitat 94 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme D'Ambrosio Dora - Auteur : Oworkshop 10 - 12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 janvier au 02 février 2018

US 069 382 18 00087 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47.15m² en location meublée de courte durée - Terrain : 62 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 295 m² - Demandeur : M. Testa Ivo 2 impasse du Belvédère 38300 Domarin - Auteur : Galyo SA 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 387 18 00088 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38.48m² en location meublée de courte durée - Terrain : 339 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 5496 m² - Demandeur : Mme Guillaume Marion 331 rue Garibaldi 69007 Lyon - Auteur : Societe Gindre SAS 3 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon

US 069 389 18 00089 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 80m² en location meublée de courte durée - Terrain : 38 quai Jaÿr Lyon 9ème Superficie du terrain : 1812 m² - Demandeur : Mme Castelbou Valérie 38 quai Jaÿr 69009 Lyon - Auteur : Sergic 3 cours Charlemagne 69002 Lyon

US 069 387 18 00090 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 65m² en location meublée de courte durée - Terrain : 81 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 365 m² - Demandeur : M. Decalf Alexandre 81 route de Vienne 69007 Lyon - Auteur : Régie Mouton 5 rue Commandant Dubois 69003 Lyon

US 069 382 18 00091 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 748 m² - Demandeur : M. de Sars Laurent 20 place Carnot 69002 Lyon - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon

US 069 382 18 00092 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 748 Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon

US 069 382 18 00093 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 92m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 748 m² - Demandeur : M. de Sars Laurent 20 place Carnot 69002 Lyon - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon

US 069 382 18 00094 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 90m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 748 m² - Demandeur : M. de Sars Laurent 20 place Carnot 69002 Lyon - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon

US 069 382 18 00096 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 323 m² - Demandeur : M. de Riverieux de Varax Roland 550 rue Fontaine Penet 01140 Mogneneins - Auteur : Régie Baratin 27 rue de Brest 69002 Lyon

US 069 382 18 00097 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 quai Maréchal Joffre Lyon 2ème Superficie du terrain : 552 m² - Demandeur : M. de Raverieux de Varax Roland 550 rue Fontaine Penet 01140 Mogneneins - Auteur : Baratier 23 rue de Brest 69002 Lyon

US 069 381 18 00098 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Désirée Lyon 1er Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : M. Compagnone David 5 rue de Boissieu 69006 Lyon - Auteur : Nexity 51 avenue Point du Jour 69005 Lyon

US 069 386 18 00099 déposé le 29 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 48.02m² en location meublée de

courte durée - Terrain : 4 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 201 m² - Demandeur : Mme Bailly Claire 11 rue Robert Cear 1204 Genève - Auteur : Régie Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69488 Lyon Cedex 03

US 069 385 18 00100 déposé le 30 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38m² en location meublée de courte durée - Terrain : 80 - 82 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : Mme du Tremolet de Lacheisserie 47 rue Saint-Georges 69005 Lyon - Auteur : Foncia Coupat 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 381 18 00101 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32.54 en location meublée de courte durée - Terrain : 37 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 115 m² - Demandeur : Ageraflo 38 b rue Louis Juttet 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : Mme Salome Christine - Auteur : Régie Foncia avenue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 386 18 00102 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47.94m² en location meublée de courte durée - Terrain : 165 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : M. Kibrisliyan Mikaël 165 rue Duguesclin 69006 Lyon - Auteur : Régie Galyo 45 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 381 18 00103 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50.33m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 197 m² - Demandeur : SCI Capella 165 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : Mme Salome Anne Gaëlle - Auteur : Sici Espace Immobilier 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 386 18 00104 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 39m² en location meublée de courte durée - Terrain : 13 de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : M. Viollet Benoît 5 rue du Trève 69009 Lyon - Auteur : Foncia Saint-Antoine 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon

US 069 389 18 00105 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue de Trève Lyon 9ème Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : M. Viollet Benoît 5 rue du Trève 69009 Lyon

US 069 381 18 00106 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 88.58m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 - 20 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 2288 m² - Demandeur : Sci Laziale 2 rue des Chiens Verts 38460 Saint-Romain-de-Jalionas - Mandataire : M. Santullo Emilio - Auteur : Regie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 18 00107 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52m² en location meublée de courte durée - Terrain : 100 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 2488 m² - Demandeur : Mme Grenier Lynda 25 allée du Pré Gaudry 69570 Dardilly - Auteur : Régie Vinci Immobilier Gestion 100 E cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 381 18 00108 déposé le 30 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue de l'Annonciade Lyon 1er Superficie du terrain : 270 m² - Demandeur : Mme Vialle Anne 30 rue des Haies 75020 Paris - Auteur : Galys Immobilier 63 rue de la République 69002 Lyon

US 069 382 18 00109 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 19.8m² en location meublée de courte durée - Terrain : 40 rue Thomassin Lyon 2ème Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : Sci Patar 7 quai Jules Courmont 69002 Lyon - Mandataire : M. Gomes Patrice - Auteur : Oralia 2 Rue Grolée 69002 Lyon

US 069 381 18 00110 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 90m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 242 m² - Demandeur : Mme Yence Octavie 24 rue de Montribloud 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Auteur : Foncia Coupat 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 381 18 00111 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50m² en location meublée de courte durée - Terrain : 37 rue Tables Claudiennes Lyon 1er Superficie du terrain : 222 m² - Demandeur : M. et Mme Baclet Jean Philippe et Virginie 295 chemin de Bessicot 01160 Neuville sur Ain

US 069 381 18 00112 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28.5m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Désiré Lyon 1er Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : M. Noblet Thomas 96 impasse des Vignes 69210 Fleurie sur l'Arbresle - Auteur : Nexity Lyon Point du Jour 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

US 069 386 18 00113 déposé le 31 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35.82m² en location meublée de courte durée - Terrain : 92 rue des Charmettes Lyon 6ème Superficie du terrain : 415 m² - Demandeur : Mme Chandler Carol 22 bayant avenue 6012 Wa Australie - Mandataire : Appart Ambiance - Auteur : Foncia Jacobins 84 b rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon

US 069 385 18 00114 déposé le 01 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 21.15m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 379 m² - Demandeur : M. de Brabandère Florian 193 b rue du Perron 69730 Genay - Auteur : Foncia Jacobins 84 b rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon

US 069 385 18 00115 déposé le 02 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33.36m² en location meublée de courte durée - Terrain : 109 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 60 m² - Demandeur : Mme Mai Aurélie 31 quai Jean Jacques Rousseau 69350 la Mulatière - Auteur : Régie Cave Rivière 2 rue Masaryk 69009 Lyon

US 069 381 18 00116 déposé le 02 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29m² en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 381 m² - Demandeur : M. Coupier Bruno 61 rue Ordener 75018 Paris - Auteur : Régie Gambetta 125 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 384 18 00117 déposé le 01 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59.8m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Dumont Lyon 4ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : Mme Mercier Gallay Michèle 491 route du Pulvaz 74500 Chevenoz - Auteur : Quadral Immobilier 17 quai Gillet 69316 Lyon Cedex

04 US 069 385 18 00118 déposé le 01 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 568 m² - Demandeur : M. Margerit Yannick 16 rue de la République 69002 Lyon - Auteur : Regie Rivoire 4 boulevard Jules Favre 69006 Lyon

US 069 382 18 00119 déposé le 01 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 B rue d'Enghein Lyon 2ème Superficie du terrain : 928 m² - Demandeur : Mme Perreyon Greco Florence 9 rue Jacques Jarnieux 69270 Couzon-au-Mont-d'Or - Auteur : Favre de Fos 33 place Bellecour 69002 Lyon

US 069 387 18 00120 déposé le 02 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 778 m² - Demandeur : M. Coin Maxime 20 rue Salomon Reinach 69007 Lyon - Auteur : Régie Adb 44 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 29 janvier au 02 février 2018

DP 069 384 14 00345 Décision du 01 février 2018 Prorogé à Sci Sagittaire One 10 rue Barodet 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 7 rue Janin Lyon 4ème

DP 069 386 17 01857 Décision du 30 janvier 2018 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac CS 33569 69505 Lyon cedex 03 - Projet : Réaménagement d'un espace public - Avenue de Grande Bretagne Lyon 6ème

DP 069 381 17 02506 Décision du 30 janvier 2018 à Mme Pila Charlotte Combaret 03120 Arfeuilles - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Terrain : 15 rue du Garet Lyon 1er

DP 069 381 17 02510 Décision du 30 Janvier 2018 à Abi Travaux 33 rue Ernest Renan 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue du Général de Sève Lyon 1er

DP 069 388 17 02552 Décision du 01 février 2018 à Sci Bataille 117 rue Bataille 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 117 rue Bataille Lyon 8ème

DP 069 386 17 02560 Décision du 01 février 2018 à Foncia Saint-Antoine 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 45 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 386 17 02590 Décision du 30 janvier 2018 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 111 B rue Duguesclin Lyon 6ème

- DP 069 388 17 02592 Décision du 01 février 2018 à Sas Concial 64 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 64 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème
- DP 069 386 17 02606 Décision du 30 janvier 2018 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 quai de Serbie Lyon 6ème
- DP 069 386 17 02621 Décision du 01 février 2018 à Habitat Et Humanisme Rhône 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 78 rue Tronchet Lyon 6ème
- DP 069 381 17 02630 Décision du 30 janvier 2018 à M. Garban Guillaume 6 quai Jean Moulin 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 quai Jean Moulin Lyon 1er
- DP 069 388 17 02638 Décision du 01 février 2018 à Entraide Protestante de Lyon 30 rue Rachais 69007 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en local de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 163 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème
- DP 069 386 17 02640 Décision du 01 février 2018 à M. Paillet de Montabert Antoine 84 rue des Bons Raisins 92500 Rueil Malmaison - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 56 rue Duquesne Lyon 6ème
- DP 069 381 17 02657 Décision du 30 janvier 2018 à M. Champres Jérôme 1 rue Pléney 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 1 rue Pléney Lyon 1er
- DP 069 381 17 02669 Décision du 30 janvier 2018 à Sas Paul Roche Champillard 69870 Lamure Sur Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 - 3 rue Raymond Lyon 1er
- DP 069 382 17 02704 Décision du 30 janvier 2018 à Caroll International 38 rue du Hameau 75015 Paris - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 57 rue du Président Herriot Lyon 2ème
- DP 069 385 17 02706 Décision du 29 janvier 2018 à M. Valla Olivier 45 rue Benoist Mary 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 45 rue Benoist Mary Lyon 5ème
- DP 069 385 18 00001 Décision du 29 janvier 2018 à M. Barraud Yannick 14 impasse de l'Écluse 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 54 rue Saint-Georges Lyon 5ème
- DP 069 388 18 00010 Décision du 01 février 2018 à GrandLyon Habitat Oph 2 place de Francfort 69444 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 60 Rue Professeur Ranvier Lyon 8ème
- DP 069 382 18 00013 Décision du 30 janvier 2018 à Sarl Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue Duhamel Lyon 2ème
- DP 069 382 18 00042 Décision du 30 janvier 2018 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 29 rue Ravat Lyon 2ème
- DP 069 384 18 00055 Décision du 01 février 2018 à Mme Roche Elise 8 rue Pelletier 69004 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Surface créée : 7 m² - Terrain : 8 rue Pelletier Lyon 4ème
- DP 069 383 18 00061 Décision du 01 février 2018 à Miko Sushi 140 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 174 avenue Félix Faure Lyon 3ème
- DP 069 387 18 00105 Décision du 30 janvier 2018 à Mme Maisonneuve Mélodie 3 rue Pléney 69001 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 1 rue Georges Gouy Lyon 7ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 29 janvier au 02 février 2018

- PC 069 388 08 00001 M02 - Arrêté du 01 février 2018 Modificatif à M. Divry Géry 25 rue Jules Valensaut 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'habitation en bureaux, extension et démolition partielle d'un auvent - Terrain : 25 rue Jules Valensaut Lyon 8ème
- PC 069 385 12 00283 M01 - Arrêté du 01 février 2018 Modificatif à GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction de 24 logements et création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 1762 m² - Terrain : 1 rue Appian Lyon 5ème
- PC 069 383 14 00087 M03 - Arrêté du 01 février 2018 Modificatif à Le Rephael 2 place de la Bourse 69002 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment. Construction d'un immeuble de bureaux et d'un commerce. - Surface créée : 1587 m² - Terrain : 25 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème
- PC 069 389 14 00322 T01 - Arrêté du 01 février 2018 Transfert à Bonnet's Family Les Balays 07290 Satillieu - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement, démolition partielle et modification de façade - Surface créée : 9 m² - Terrain : 37 quai Pierre Scize Lyon 9ème
- PC 069 386 15 00343 M02 - Arrêté du 01 février 2018 Modificatif à Association Scolaire Deborde 72 rue Ney 69006 Lyon - Projet : Mise aux normes accessibilité, réhabilitation d'un bâtiment scolaire et modification de toiture - Surface créée : 220 m² - Terrain : 72 rue Ney Lyon 6ème
- PC 069 387 17 00184 - Arrêté du 31 janvier 2018 à SCCV 174 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 83 logements, de bureaux, de 4 locaux commerciaux, d'une résidence services seniors et création de 334 aires de stationnement - Surface créée : 26888 m² - Terrain : 174 - 188 avenue Jean Jaurès Zac des Girondins Lyon 7ème
- PC 069 384 17 00186 M01 - Arrêté du 01 février 2018 Modificatif à M. Berthet Frédéric 6 place Sathonay 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 61 m² - Terrain : 28 rue Duviard Lyon 4ème
- PC 069 386 17 00282 - Arrêté du 01 février 2018 à M. Oger Laurent 29 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle avec modification de façade - Surface créée : 29 m² - Terrain : 29 rue Tête d'Or Lyon 6ème
- PC 069 388 17 00342 - Arrêté du 01 février 2018 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Réhabilitation de 3 immeubles sur 5, et de 102 logements sur 308. - Surface créée : 466 m² - Terrain : 24 - 26 rue Professeur Morat Lyon 8ème
- PC 069 382 17 00352 - Arrêté du 01 février 2018 à White Knight C Grolée - Carnot 2013 47 b avenue Hoch 75008 Paris - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial et réfection de devanture - Terrain : 10 rue du Président Carnot Lyon 2ème
- PC 069 388 17 00362 - Arrêté du 01 février 2018 à Ville de Lyon - Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade et réfections de toitures terrasses - Terrain : 25 rue du Premier Film Lyon 8ème
- PC 069 385 17 00363 - Arrêté du 01 février 2018 à M. Kostadinovski Zivorad 13 bis Grande rue 69340 Francheville - Projet : Extension d'une maison individuelle. - Surface créée : 56 m² - Terrain : 24 rue Chazay Lyon 5ème
- PC 069 387 17 00380 - Arrêté du 01 février 2018 à C.V.I Invest 33 rue des Roses 69500 Bron - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en bureaux avec modification de façade - Terrain : 85 route de Vienne Lyon 7ème
- PC 069 382 17 00409 - Arrêté du 01 février 2018 à White Knight C Grolée - Carnot 2013 47 b avenue Hoch 75008 Paris - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Terrain : 6-8 rue du Président Carnot Lyon 2ème

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 05 au 09 février 2018

- DP 069 387 18 00257 déposée le 05 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 46 rue de la Thibaudière Lyon 7ème Superficie du terrain : 3 541 m² - Demandeur : M. Robert Christian 46 rue de la Thibaudière 69007 Lyon
- DP 069 385 18 00258 déposée le 05 février 2018 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 3 T impasse du Fort Saint-Irénée Lyon 5ème Superficie du terrain : 1 623 m² - Demandeur : M. Subtil Pascal 3 T impasse du Fort Saint-Irénée 69005 Lyon
- DP 069 383 18 00259 déposée le 05 février 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 73 cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Picq Sarl 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe
- DP 069 387 18 00260 déposée le 05 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 181 - 203 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie

du terrain : 6 696 m² - Demandeur : Sci de la Tannerie 181 - 203 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Richard Xavier

DP 069 388 18 00261 déposée le 05 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 33 rue Président Kruger Lyon 8ème Superficie du terrain : 135 m² - Demandeur : M. Chopinaud JérémY 33 rue Président Kruger 69008 Lyon

DP 069 381 18 00262 déposée le 05 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Chavanne Lyon 1er Superficie du terrain : 370 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69299 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Fabres Luc

DP 069 382 18 00263 déposée le 05 février 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 538 m² - Demandeur : Ad42 1 rue du Plat 69002 Lyon - Mandataire : Mme Mathieu Sandrine

DP 069 388 18 00264 déposée le 05 février 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 12 boulevard Jean XXIII Lyon 8ème Superficie du terrain : 2 536 m² - Demandeur : Mme Sadin Marion 35 impasse Aurélie 38290 Satolas-et-Boncel

DP 069 384 18 00266 déposée le 05 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Dumenge Lyon 4ème Superficie du terrain : 485 m² - Demandeur : M. Lambert Julien 3 rue Dumenge 69004 Lyon

DP 069 382 18 00267 déposée le 05 février 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 5 rue des Archers Lyon 2ème Superficie du terrain : 265 m² - Demandeur : Ba&Sh 52 - 54 rue des Tournelles 75003 Paris - Mandataire : Mme Azria Prescilla

DP 069 386 18 00268 déposée le 05 février 2018 - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 80 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 150 m² - Demandeur : M. Gréco Alban 80 rue Masséna 69006 Lyon

DP 069 385 18 00269 déposée le 05 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue Belissen Lyon 5ème Superficie du terrain : 1 269 m² - Demandeur : Charlain 18 chemin des Eglantines 69580 Sathonay-Village - Mandataire : M. Dalaise Charles

DP 069 382 18 00270 déposée le 06 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 210 m² - Demandeur : Eric Prudent Renovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Mandataire : M. Prudent Eric

DP 069 383 18 00271 déposée le 06 février 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 3 m² - Terrain : 11 impasse Rampon Lyon 3ème Superficie du terrain : 499 m² - Demandeur : M. Peyret Bernard 11 impasse Rampon 69003 Lyon

DP 069 383 18 00272 déposée le 05 février 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 4 - 6 rue Bonnefoi Lyon 3ème Superficie du terrain : 1 260 m² - Demandeur : Garage Bellecour 4 rue Clotilde Bizolon 69002 Lyon - Mandataire : M. Douvre Jean

DP 069 388 18 00273 déposée le 06 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue de la Fraternité Lyon 8ème Superficie du terrain : 1 272 m² - Demandeur : M. Dubreuil Guillaume 12 rue de la Fraternité 69008 Lyon

DP 069 388 18 00274 déposée le 06 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : M. Soume Maximilien 23 rue Victor et Roger Thomas 69008 Lyon

DP 069 384 18 00275 déposée le 06 février 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 76 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 1 263 m² - Demandeur : Sci La Corniche 1050 quai Pierre Dupont 69270 Rochetaillée-sur-Saône - Mandataire : M. Gury Jean Jacques

DP 069 381 18 00276 déposée le 06 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 montée Saint-Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 143 m² - Demandeur : M. Delon Bernard 2 montée des Forts 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 382 18 00277 déposée le 07 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 rue Louis Paufigue Lyon 2ème Superficie du terrain : 866 m² - Demandeur : Le République 19 rue Louis Paufigue 69002 Lyon - Mandataire : M. Liveneau Aurélien

DP 069 386 18 00278 déposée le 07 février 2018 - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 47 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 346 m² - Demandeur : G. Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Mandataire : M. Pons Fabrice

DP 069 385 18 00279 déposée le 07 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du terrain : 162 m² - Demandeur : L'artisan Barbier 11 avenue Lamartine 69260 Charbonnières-les-Bains - Mandataire : M. Valente Maxence

DP 069 387 18 00280 déposée le 07 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 54 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : Mme Tastevin Muriel

DP 069 382 18 00281 déposée le 07 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 30 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 97 m² - Demandeur : Suncoo 62 rue de la Boétie 75008 Paris - Mandataire : M. Zhang Thomas

DP 069 381 18 00282 déposée le 07 février 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 17 rue Sergent Blandan Lyon 1er Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : L'Art du Sol 17 rue Sergent Blandan 69001 Lyon - Mandataire : M. Sarrazin Marc

DP 069 384 18 00283 déposée le 07 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Dumont d'Urville Lyon 4ème Superficie du terrain : 74 m² - Demandeur : Menuiserie Munoz 1333 route du Bas Privas 69390 Charly - Mandataire : M. Munoz Frédéric

DP 069 385 18 00284 déposée le 07 février 2018 - Projet : Modification de toiture avec changement de menuiseries - Terrain : 114 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 290 m² - Demandeur : M. Masurel Bruno 10 b rue de Cuire 69004 Lyon

DP 069 386 18 00285 déposée le 07 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 - 14 rue Lieutenant-Colonel Prévost Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 523 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 381 18 00286 déposée le 07 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 109 m² - Demandeur : Colette Moreteau 15 rue du Président Edouard Herriot 69001 Lyon - Mandataire : M. Le Guillon Sébastien

DP 069 381 18 00287 déposée le 07 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Saint-François d'Assise Lyon 1er Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : Citya BarioZ 76 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Mandataire : M. Gaucher Pierre Yves

DP 069 381 18 00289 déposée le 07 février 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Neyret Lyon 1er Superficie du terrain : 3 910 m² - Demandeur : Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud

DP 069 388 18 00290 déposée le 08 février 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 214 boulevard Pinel Lyon 8ème Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : M. Portier Roger 51 b rue Trarieux 69003 Lyon

DP 069 381 18 00291 déposée le 08 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 2 288 m² - Demandeur : Ajr Transaction 4 rue Royale 69001 Lyon - Mandataire : M. Fayad Rudy

DP 069 386 18 00292 déposée le 08 février 2018 - Projet : Réfection de devanture et ravalement de façade - Terrain : 33 Rue Molière Lyon 6ème Superficie du Terrain : 164 M² - Demandeur : M. Fayad Roudy 100 quai Charles de Gaulles 69006 Lyon

DP 069 386 18 00293 déposée le 08 février 2018 - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 3 m² - Terrain : 58 rue du Lieutenant-Colonel Prévost Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 396 m² - Demandeur : Sci Nemesis 1 rue de l'Orangerie 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Prat Clément

DP 069 386 18 00294 déposée le 08 février 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 avenue du Maréchal Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 653 m² - Demandeur : Focadis 3 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Christel Alain

DP 069 381 18 00295 déposée le 08 février 2018 - Projet : Installation d'une terrasse commerciale saisonnière - Terrain : 2 rue de Savy Lyon 1er Superficie du terrain : 9 m² - Demandeur : M. Boschetti Brian 93 montée de la Grande Côte 69001 Lyon

DP 069 381 18 00296 déposée le 08 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 23 rue Sergent Blandan Lyon 1er Superficie du terrain : 430 m² - Demandeur : Menuiserie Ferlay 1 RD1 26140 Andancette - Mandataire : M. Verjat Florent

DP 069 388 18 00297 déposée le 08 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 123 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 348 m² - Demandeur : Bintje & Zoet 20 rue Saint-Jean 69005 Lyon - Mandataire : M. Wagemans Scott

DP 069 384 18 00298 déposée le 09 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 45 boulevard des Canuts Lyon 4ème Superficie du terrain : 528 m² - Demandeur : M. Frezal Pierre 12 rue Denfert-Rochereau 69004 Lyon

DP 069 383 18 00299 déposée le 09 février 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 51 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 2 120 m² - Demandeur : Sci Rue Du Port Du Temple 48 rue du Lac 69003 Lyon - Mandataire : M. Poisson Jean-François

DP 069 386 18 00300 déposée le 09 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 b rue Godefroy Lyon 6ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean François

DP 069 382 18 00301 déposée le 09 février 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 place Ampère Lyon 2ème Superficie du terrain : 170 m² - Demandeur : Ophemme Ampère 42 quai Rambaud 69002 Lyon - Mandataire : M. LAROSE Jean-Christophe

DP 069 384 18 00302 déposée le 09 février 2018 - Projet : Modification de façade (ITE) avec réfection de toiture - Terrain : 11 rue Pétrus Sambardier Lyon 4ème Superficie du terrain : 14 273 m² - Demandeur : Ville De Lyon DGTB 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 18 00303 déposée le 09 février 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en un logement - Terrain : 3 petite rue des Feuillants Lyon 1er Superficie du terrain : 359 m² - Demandeur : Sci Paksounets 14 rue des Capucins 69001 Lyon - Mandataire : M. Lacroix Hervé

DP 069 384 18 00304 déposée le 09 février 2018 - Projet : Démolition et reconstruction à l'identique de 2 murs de clôture - Terrain : 7 rue des Entrepôts Lyon 4ème Superficie du terrain : 1 978 m² - Demandeur : Entreprise Mosnier 4 rue Edouard Aynard 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Delescluse Pierre

DP 069 383 18 00305 déposée le 09 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème Superficie du terrain : 8 775 m² - Demandeur : Marie De Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 385 18 00306 déposée le 09 février 2018 - Projet : Coupe et abattage d'arbres (un cèdre) - Terrain : 10 avenue de Ménival Lyon 5ème Superficie du terrain : 69 405 m² - Demandeur : Assoc Synd Co Propr Meneval 5 rue Commandant Dubois 69003 Lyon - Mandataire : Mme Mouton Patricia

DP 069 381 18 00307 déposée le 09 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue de l'Annonciade Lyon 1er Superficie du terrain : 450 m² - Demandeur : Logic. Aéro 104 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Normand Jean-Christophe

DP 069 386 18 00308 déposée le 09 février 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 46 rue Juliette Récamier Lyon 6ème Superficie du terrain : 4 149 m² - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieux Thomas

DP 069 385 18 00309 déposée le 09 février 2018 - Projet : Coupe et abattage d'arbres (un marronnier) - Terrain : 75 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 6 375 m² - Demandeur : Régie Gindre et Lozano 75 rue Joliot Curie 69005 Lyon - Mandataire : Mme Braun Kelly

DP 069 386 18 00310 déposée le 09 février 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 68 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème Superficie du terrain : 379 m² - Demandeur : M. Bertaux Cédric 15 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

DP 069 381 18 00311 déposée le 09 février 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 quai Saint-Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 256 m² - Demandeur : M. Pages Quentin 58 rue Jacquard 69004 Lyon

DP 069 383 18 00312 déposée le 09 février 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 57 rue de l'Abondance Lyon 3ème Superficie du terrain : 1 289 m² - Demandeur : M. Goffinet Philippe 57 rue de l'Abondance 69003 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 05 au 09 février 2018

PC 069 382 14 00112 M04 déposé le 06 février 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux, d'une résidence étudiante de 110 chambres, de locaux dédiés à l'enseignement et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 3996 m² - Terrain : Angle rue Delandine - rue Montrochet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1 901 m² - Demandeur : Scv Halle C4 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : M. Garces Jacques - Auteur : Studio Odile Decq 11 rue des Arquebusiers 75003 Paris

PC 069 383 15 00083 M01 déposé le 08 février 2018 Modificatif - Projet : Démolition partielle de bâtiments, construction et réhabilitation d'un immeuble de grande hauteur à usage de bureaux avec un commerce et création de 93 aires de stationnement - Surface créée : 20680 m² - Terrain : 9 Rue des Cuirassiers Lyon 3ème Superficie du terrain : 7 648 m² - Demandeur : Sci du 9 Rue des Cuirassiers 30 avenue Kléber 75116 Paris - Mandataire : Mme Camus Audrey - Auteurs : Arte Charpentier 8 rue du Sentier 75002 Paris - Ma Architectes 11 rue Heinrich 92100 Boulogne Billancourt

PC 069 389 15 00118 M02 déposé le 07 février 2018 Modificatif - Projet : Construction de deux bâtiments de 44 logements et création de 45 aires de stationnement - Terrain : 9 rue Sylvain Simondan Lyon 9ème Superficie du terrain : 3 658 m² - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Bruno Laurent - Auteur : M. Herve Vincent 11 rue Viala 69394 Lyon Cedex 03

PC 069 385 16 00173 M01 déposé le 08 février 2018 Modificatif - Projet : Construction de deux bâtiments, soit 23 logements et création de 27 aires de stationnement - Surface créée : 1254 m² - Terrain : 33 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 2 266 m² - Demandeur : Scv 33 Joliot 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Mandataire : M. Fornas Thibault - Auteur : Soho-Atlas 30 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 385 16 00192 M01 déposé le 05 février 2018 Modificatif - Projet : Extension et réaménagement intérieur d'un logement - Surface créée : 10 m² - Terrain : 14 montée du Chemin Neuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 460 m² - Demandeur : M. Radiguer Jérôme 14 montée du Chemin Neuf 69005 Lyon - Auteur : Atelier Mathe Vuilmet 28 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

PC 069 389 16 00401 M01 déposé le 09 février 2018 Modificatif - Projet : Extension d'un local industriel et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 220 m² - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 37 379 m² - Demandeur : Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Mandataire : Mme Lachaise Hélène - Auteur : In-Fine Architectes 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon

PC 069 385 17 00058 M01 déposé le 09 février 2018 Modificatif - Projet : Extension du réfectoire, construction de sanitaires, mises aux normes ERP et réhabilitation du logement de fonction d'un établissement scolaire - Surface créée : 66 m² - Terrain : 25 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 4 846 m² - Demandeur : Association Scolaire La Favorite 62 rue de la Favorite 69322 Lyon cedex 5 - Mandataire : M. Thivillier Maurice - Auteur : Axe Architecture 116 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 383 17 00223 M01 déposé le 06 février 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 48 m² - Terrain : 8 rue du Commandant Marchand Lyon 3ème Superficie du terrain : 996 m² - Demandeur : M. Rioufol Gilles 8 rue du Commandant Marchand 69003 Lyon - Auteur : Bak. Erige 24 rue Bellicard 69003 Lyon

PC 069 384 18 00047 déposé le 05 février 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 22 m² - Terrain : 84 b rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 23 657 m² - Demandeur : M. Chateau Antoine 8 rue Lanterne 69001 Lyon - Auteur : Bak. Erige 24 rue Bellicard 69003 Lyon

PC 069 388 18 00048 déposé le 05 février 2018 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et remplacement d'une clôture - Surface créée : 29 m² - Terrain : 10 impasse Brachet Lyon 8ème Superficie du terrain : 82 m² - Demandeur : M. Guys Christian 10 impasse Brachet 69008 Lyon

PC 069 386 18 00049 déposé le 08 février 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Terrain : 97 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 300 m² - Demandeur : M. Aroq Mohandass 109 rue Tronchet 69006 Lyon

PC 069 383 18 00050 déposé le 08 février 2018 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade (ITE) - Terrain : 18-26 rue Jeanne Hachette Lyon 3ème Superficie du terrain : 7 114 m² - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric - Auteur : Atelier Coursac Waterkeyn 49 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 385 18 00051 déposé le 08 février 2018 - Projet : Construction d'une terrasse en toiture - Surface créée : 1 m² - Terrain : 104 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 758 m² - Demandeur : M. Greve Emmanuel 104 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Auteur : Rinuccini Marc 104 Rue Du Commandant Charcot 69005 Lyon

PC 069 382 18 00052 déposé le 09 février 2018 - Projet : Changement de destination d'un établissement public en hébergement hôtelier et restauration des façades et des menuiseries - Terrain : 20 rue de l'Abbaye d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : Le Petit Hotel d'Ainay 6 rue Ferrandière 69002 Lyon - Mandataire : M. Laeuffer Arthur - Auteur : M. Dauger François 64 C rue de Montreuil 78000 Versailles

PC 069 388 18 00053 déposé le 09 février 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements avec changement de menuiseries et ravalement de façade - Terrain : 10 rue Antoine Lumière Lyon 8ème - Surface de - Terrain : 6 255 m² - Demandeur : Vgf Partners 4 quai Général Sarraill 69006 Lyon - Mandataire : Mme Mamane Chloé - Auteur : Kather Architecture 2 place Mathieu Jaboulay 69230 Saint-Genis-Laval

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 05 au 09 février 2018

PD 069 387 18 00005 déposé le 05 février 2018 - Projet : Démolition d'une clôture, d'abris, d'une toiture et d'un escalier extérieur - Terrain : 181 - 203 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 6 696 m² - Demandeur : Sci de la Tannerie 181 - 203 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Richard Xavier

PD 069 387 18 00006 déposé le 07 février 2018 - Projet : Démolition d'une loge - Terrain : 202 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 315 m² - Demandeur : Entreprise Mosnier 4 rue Edouard Aynard 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Delescluse Pierre

PD 069 383 18 00007 déposé le 08 février 2018 - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 9 rue des Cuirassiers Lyon 3ème Superficie du terrain : 5 447 m² - Demandeur : Sci du 9 Rue des Cuirassiers 30 avenue Kléber 75116 Paris - Mandataire : Mme Camus Audrey

Changements d'Usages déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 05 au 09 février 2018

US 069 381 18 00122 déposé le 05 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Désirée Lyon 1er Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : Mme Metral Dominique 971 rue Vendôme 69003 Lyon - Auteur : Nexity 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

US 069 385 18 00123 déposé le 05 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25m² en location meublée de courte durée - Terrain : 106 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 260 m² - Demandeur : M. Dallet Guillaume 106 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Auteur : Oralia Rosier Modica 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon

US 069 382 18 00124 déposé le 05 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Professeur Louis Paufigue Lyon 2ème Superficie du terrain : 92 m² - Demandeur : M. Duvert Olivier 41 chemin du Clos 73470 Novalaise - Auteur : Like Home Immobilier 96 rue Vendôme 69006 Lyon

US 069 385 18 00125 déposé le 05 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 34m² en location meublée de courte durée - Terrain : 13 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Mme Giraud-Poivre Valérie 7680 route du Recru 69420 Ampuis

US 069 385 18 00126 déposé le 05 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 46.5m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue des Anges Lyon 5ème Superficie du terrain : 141 m² - Demandeur : M. Poivre André 7680 route du Recru 69420 Ampuis - Auteur : Gallichet-Lemaître 56 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 387 18 00127 déposé le 05 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 place Jules Guesde Lyon 7ème Superficie du terrain : 342 m² - Demandeur : M. Pinet Bertrand 4 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Auteur : Immagence 37 place Bellecour 69002 Lyon

US 069 385 18 00128 déposé le 05 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 138 m² - Demandeur : M. Lucet Stéphane 7 rue Saint Jean 69005 Lyon

US 069 385 18 00129 déposé le 06 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54.36m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 171 m² - Demandeur : Mme Stojanovic Pauline 32 route Nationale 69330 Jonage - Auteur : Immo Soufflet Rue du Doyenné 69005 Lyon

US 069 388 18 00130 déposé le 07 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 16.79m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue Neuve de Monplaisir Lyon 8ème Superficie du terrain : 464 m² - Demandeur : Mme Chetrowski Christelle 21 rue Docteur Rebatel 69003 Lyon - Auteur : Rolin Bainsou 1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne

US 069 387 18 00131 déposé le 07 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Creuzet Lyon 7ème Superficie du terrain : 246 m² - Demandeur : Mme Delhomme Elsa 4 rue des Fresnes 69330 Pusignan - Auteur : Slci Simmoneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 383 18 00133 déposé le 09 février 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 72.75m² en location meublée de courte durée - Terrain : 23 rue Roger Brechan Lyon 3ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : Sci Vanessandry 16 route Part Dieu 1630 Bulle - Suisse - Mandataire : Mme Stavrides Nicole - Auteur : Pedrini SarL 62 rue Bonnel 69448 Lyon Cedex 03

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 05 au 09 février 2018

DP 069 384 17 02101 Décision du 07 février 2018 à M. Fontaines Gérard 10 rue Dumont d'Urville 69004 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade avec modification de toiture - Terrain : 10 rue Dumont d'Urville Lyon 4ème

DP 069 388 17 02297 Décision du 07 février 2018 à Mme Konan Amandine 8 rue Saint Maurice 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Saint-Maurice Lyon 8ème

DP 069 385 17 02351 Décision du 08 février 2018 à Mme Salmi Caroline 19 t rue de Tourville 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 19 T rue de Tourvielle Lyon 5ème

DP 069 385 17 02396 Décision du 08 février 2018 à Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Modification et réfection de toiture - Terrain : 166 montée de Choulans Lyon 5ème

DP 069 383 17 02439 Décision du 08 février 2018 à Campanile Lyon Part Dieu 31 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 31 rue Maurice Flandin Lyon 3ème

DP 069 388 17 02472 Décision du 08 février 2018 à Mme Mendo Luisa 12 b rue du Commandant Israël 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 253 avenue Berthelot Lyon 8ème

DP 069 385 17 02474 Décision du 08 février 2018 à Nouvel Institut Franco-Chinois 2 rue Sœur Bouvier 69005 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 2 rue Sœur Bouvier Lyon 5ème

DP 069 382 17 02543 Décision du 06 février 2018 à Office Français de l'Immigration et de l'Intégration 7 rue Quivogne 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture, modification et ravalement de façade - Terrain : 7 rue de Quivogne Lyon 2ème

DP 069 383 17 02608 Décision du 08 février 2018 à M. Lassablière Xavier 50 b cours Emile Zola 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue Aimé Collomb Lyon 3ème

DP 069 382 17 02627 Décision du 08 février 2018 à M. Bertrand David 106 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue Port du Temple Lyon 2ème

DP 069 383 17 02634 Décision du 08 février 2018 à M. Dris Samir 36 rue Pierre Bresset 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 25 cours Gambetta Lyon 3ème

DP 069 381 17 02636 Décision du 07 février 2018 à M. Augeai Cyril 2 rue Vauvilliers 75001 Paris - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue de la Valfenière Lyon 1er

DP 069 383 17 02647 Décision du 08 février 2018 à M. Meneghel William 46 chemin de Gattaz Fer 39080 Saint-Alban de Roche - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 155 cours Albert Thomas Lyon 3ème

DP 069 383 17 02648 Décision du 08 février 2018 à M. Meneghel William 46 chemin de Gattaz Fer 39080 Saint-Alban de Roche - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 155 cours Albert Thomas Lyon 3ème

DP 069 385 17 02653 Décision du 08 février 2018 à M. Larivaille Olivier 3 rue Marie-Louise et Anne-Marie Soucelier 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 15 m² - Terrain : 3 rue Marie-Louise et Anne-Marie Soucelier Lyon 5ème

DP 069 388 17 02676 Décision du 07 février 2018 à M. Lovas Michel 17 rue Chrysostome 69800 Saint-Priest - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 rue Catherine Favre Lyon 8ème

DP 069 388 17 02700 Décision du 07 février 2018 à Pcim 69 rue des Sources 38780 Pont Evêque - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 39 rue Jules Valensaut Lyon 8ème

DP 069 382 17 02713 Décision du 07 février 2018 à Gd Distribution 130 rue Reaumur 75002 Paris - Projet : Création d'une mezzanine - Terrain : 79 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 383 17 02718 Décision du 08 février 2018 à M. Mazuy Geoffrey 44 chemin de Parenty 69250 Neuville-sur-Saône - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 15 Rue de la Villette Lyon 3ème

DP 069 383 17 02726 Décision du 08 février 2018 à Mme Chomard Angèle 2 rue Germain David 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Germain David Lyon 3ème

DP 069 385 17 02734 Décision du 08 février 2018 à M. Goirand Jean Philippe 27 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 27 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

DP 069 388 17 02737 Décision du 07 février 2018 à M. Desfonds-Dolle Vincent 2 rue Antoine Fonlupt 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 rue Antoine Fonlupt Lyon 8ème

DP 069 385 18 00003 Décision du 08 février 2018 à M. Bonnamour Rémy 7 rue de Tourvielle 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine et d'un abri de jardin - Terrain : 7 rue de Tourvielle Lyon 5ème

DP 069 382 18 00008 Décision du 07 février 2018 à Métropole de Lyon Direction du Foncier et de l'Immobilier 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Division parcellaire - Terrain : Cours Charlemagne Lyon 2ème

DP 069 382 18 00014 Décision du 07 février 2018 à La Pizza Papa 34 rue Tupin 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de la devanture - Terrain : 34 rue Tupin Lyon 2ème

DP 069 383 18 00016 Décision du 08 février 2018 à M. Bories William 57 rue du Président Wilson 92300 Levallois Perret - Projet : changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 23 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

DP 069 382 18 00023 Décision du 07 février 2018 à Entreprise Bouvard 49 avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 40 rue Sala Lyon 2ème

DP 069 382 18 00039 Décision du 07 février 2018 à Paraboot 65 rue des Tuilliers 38430 Saint-Jean de Moirans - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 12 rue Auguste Comte Lyon 2ème

DP 069 382 18 00044 Décision du 07 février 2018 à Dozzy 2 rue Mouillard 69009 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 12 rue Neuve Lyon 2ème

DP 069 387 18 00052 Décision du 06 février 2018 à M. Ruenes Guillaume 5 rue de l'Effort 69007 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 5 rue de l'Effort Lyon 7ème

DP 069 382 18 00072 Décision du 08 février 2018 à Régie Foncia 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 35 rue Smith Lyon 2ème

DP 069 383 18 00091 Décision du 08 février 2018 à M. Valois Stéphane 14 rue Branly 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 11 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème

DP 069 387 18 00120 Décision du 06 février 2018 à Nature Pharmacie 9 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue Clément Marot Lyon 7ème

DP 069 388 18 00124 Décision du 06 février 2018 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 36 rue Xavier Privas Lyon 8ème

DP 069 387 18 00159 Décision du 06 février 2018 à Mme François Audrey 105 rue Jean Vallier 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 105 rue Jean Vallier Lyon 7ème

DP 069 383 18 00160 Décision du 08 février 2018 à Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 219 avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 388 18 00163 Décision du 07 février 2018 à M. Bailly-Maitre Stéphane 38 rue Auguste Pinton 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Auguste Pinton Lyon 8ème

DP 069 388 18 00190 Décision du 07 février 2018 à Chanel Sas 12 rue de l'Industrie 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 117 route de Vienne Lyon 8ème

DP 069 383 18 00214 Décision du 08 février 2018 à Mme Trastour Christiane 63 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 63 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 05 au 09 février 2018

PC 069 382 09 00344 M04 - Arrêté du 07 février 2018 Modificatif à Sas Le Grand Rey 51 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'une résidence étudiante, d'un local commercial et paiement de la taxe pour non réalisation de 5 aires de stationnement - Surface créée : 1489 m² - Terrain : 39 rue Victor Hugo Lyon 2ème

PC 069 382 13 00446 M04 - Arrêté du 07 février 2018 Modificatif à Docks 58 2 rue Guynemer 69002 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 99 chambres et d'un restaurant d'entreprise. Affectation de 34 aires de stationnement du Permis de Construire 69 382 11 0160 et paiement de la taxe pour non réalisation de 13 aires de stationnement - Surface créée : 3682 m² - Terrain : quai Rambaud Lyon 2ème

PC 069 382 14 00215 M03 - Arrêté du 07 février 2018 Modificatif à Icade Promotion 78 rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 63 logements, bureaux, locaux commerciaux, crèche, création de 68 aires de stationnement et affectation de 6 aires au permis de construire 69 382 14 00214 - Surface créée : 8596 m² - Terrain : Cours Charlemagne - Nord Lyon 2ème

PC 069 389 15 00367 T03 - Arrêté du 07 février 2018 Transfert à Sccv Coeur Valmy 9 route du Caillou 69630 Chaponost - Projet : Démolition d'un entrepôt, construction d'un immeuble de 13 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 904 m² - Terrain : 11 rue de Bourgogne Lyon 9ème

PC 069 386 17 00281 - Arrêté du 07 février 2018 à Eiffage Immobilier Centre Est 3 rue Hrant Dink 69002 Lyon - Projet : Démolition, construction d'un ensemble immobilier comprenant 54 logements, locaux commerciaux, bureaux et création de 37 aires de stationnement - Surface créée : 7447 m² - Terrain : 51 rue Bellecombe Lyon 6ème

PC 069 385 17 00313 - Arrêté du 07 février 2018 à Ogec Saint-Irénée 3 rue des Anges 69005 Lyon - Projet : Extension d'un bâtiment et modification de façade - Surface créée : 32 m² - Terrain : 197 montée de Choulans Lyon 5ème

PC 069 385 17 00315 - Arrêté du 07 février 2018 à Ogic 58 - 60 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne Billancourt - Projet : Démolition d'un bâtiment, réhabilitation d'un immeuble avec création de 16 logements par changement de destination, construction de 16 logements, d'un local d'activités avec création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 2025 m² - Terrain : 15 b - 17 - 19 rue Joliot Curie Lyon 5ème

PC 069 385 17 00329 - Arrêté du 07 février 2018 à Regie Mouton 3 - 5 rue Commandant Dubois 69003 Lyon - Projet : Restauration d'un escalier - Terrain : 3 rue de la Baleine Lyon 5ème

PC 069 387 17 00353 - Arrêté du 06 février 2018 à Elm 184 cours Lafayette 69441 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un immeuble de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 193 m² - Terrain : 12 rue du Vercors Lyon 7ème

PC 069 385 17 00374 - Arrêté du 07 février 2018 à Mme Capdeville Danielle 3 place du Change 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 place du Change Lyon 5ème

PC 069 385 17 00382 - Arrêté du 07 février 2018 à M. Rolet Théo 7 place des Terreaux 69001 Lyon - Projet : Réaménagement intérieur d'un logement avec changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Soufflot Lyon 5ème

PC 069 389 17 00415 - Arrêté du 07 février 2018 à M. Lambert Paul 24 grande rue de Saint-Rambert 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 19 m² - Terrain : 24 grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème

PC 069 381 17 00424 - Arrêté du 07 février 2018 à M. Moinard Olivier 4 boulevard de la Rocca 71000 Macon - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements avec changement de menuiseries - Terrain : 18 rue Joseph Serlin Lyon 1er

PC 069 385 18 00043 - Arrêté du 08 février 2018 à Hcl 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Projet : Construction d'un bâtiment de service public ou d'intérêt collectif avec création de 50 aires de stationnement - Surface créée : 8029 m² - Terrain : 136 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

Permis de démolir délivrés pendant la période du 05 au 09 février 2018

PD 069 389 17 00039 - Arrêté du 07 février 2018 à Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition de deux entrepôts - Terrain : 23 rue Félix Mangini Lyon 9ème

PD 069 382 17 00040 - Arrêté du 07 février 2018 à Sci Lyon 1 69 boulevard Haussmann 75008 Paris - Projet : Démolition de murs pour l'installation d'une trémie pour escalator - Terrain : 62 rue de la République Lyon 2ème